

Note de politique générale
BUDGET 2021



Nota bene :

La présente note de politique générale a été réalisée à partir du canevas de Monsieur Jérôme BOHBOT, ancien chargé de communication du CPAS d'Ixelles qui réalisait ce document et qui nous a quitté fin 2020, et avant que sa remplaçante ne prenne son service.

Merci à Monsieur David VANDER STUKKEN, à Madame Géraldine TAYLOR, médiatrice du CPAS, à Madame Valérie ZONNEDDA et à Monsieur Olivier LAURENT du Service social général ainsi qu'à l'ensemble des responsables de département, de service et de cellule sans lesquels la présente note de politique générale n'aurait pu être réalisée dans un délai si court.

“L'humanité n'est pas un état à subir. C'est une dignité à conquérir.”

VERCORS, Les animaux dénaturés, LGF, 1952.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LE MOT DU PRESIDENT	3
INTRODUCTION	6
I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CPAS	9
1 - LES INSTANCES DÉCISIONNELLES	9
2 - EFFECTIF TOTAL	12
3 - ORGANIGRAMMES DES DÉPARTEMENTS (au 30/06/2020)	12
4 - CHARGE DU PERSONNEL	17
4.1 Les défis du CPAS	17
4.2 Charge des pensions.....	17
5 - LISTE DES AGENTS PAR GRADE	20
II - L'AIDE SOCIALE	21
1 - LES MISSIONS DU CPAS	21
1.1 L'aide sociale	22
1.2 Le CPAS a un rôle multiple lié aux différents niveaux de pouvoir	22
1.3 L'organisation du Département Social	24
2 - AIDE SOCIALE GÉNÉRALE	25
2.1 Les chiffres clés	25
2.1.1 L'accueil	25
2.1.2 - Nombre total de personnes aidées (RIS, ERIS et mise à l'emploi)....	27
2.2 Mise en contexte : la pauvreté à Bruxelles	28
2.3 RIS et ERIS.....	28
2.4 Les sanctions chômage et fins d'allocations (mises en place en janvier 2015).....	33
2.5 Les étudiants	34
2.6 L'activation sociale.....	36
2.7 La Coordination Sociale	38
2.8 L'épicerie sociale et l'espace Feel Food.....	38
2.9 La Cellule socioculturelle	41
2.10 La Cellule formation	42
2.11 PIIS	42
2.12 Interventions en matière de lunettes et de prothèses dentaires	44
2.13 Cartes médicales et frais médicaux	45
2.14 L'aide médicale urgente	46
2.15 Aide sociale au sens strict.....	47
2.16 Autres formes d'aide	47
2.17 Liste des subsides COVID	47
3 - L'EMPLOI	49
3.1 La 6ème réforme de l'État	49
3.2 Ventilation des postes art. 60 (fin 2020).....	50
3.3 Cap Emploi : la Cellule d'insertion socioprofessionnelle	50
3.3.1 Missions	50
3.3.2 Statistiques	50
3.3.3 Mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7.....	51
3.3.4 Budget	52
3.3.5 Coût de la réinsertion socioprofessionnelle	52
3.3.6 Impact du COVID	53
4 - MÉDIATION DE DETTES & ÉNERGIE	55
4.1 Statistiques.....	55
4.2 Budget.....	55
4.3 Conséquences du COVID-19 sur le fonctionnement du Service Médiation de dettes & Energie	56
5 - AIDE AUPRÈS DES SENIORS	57

5.1 Les initiatives du CPAS envers les seniors	57	6.4 Aides locatives	71
5.2 Les établissements	59	6.4.1 Primes d'installation	71
5.2.1 Le CPAS possède deux maisons de repos	59	6.4.2 Garanties locatives	72
5.2.2 L'échelle de KATZ	60	7 - LE PROJET ÎLOT DU CPAS	73
5.2.3 Taux d'occupation.....	61	7.1 Impact de la crise du COVID sur le Projet Îlot.....	74
5.2.4 Coût journalier.....	61	7.2 Impact de la crise du COVID sur l'organisation du Département Infrastructure	74
5.2.5 Impact du COVID sur les Maisons de repos.....	62	8 - LA MAISON DE LA JEUNESSE.....	76
5.3 Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées (SAFPA)	63	8.1 Missions	76
5.3.1 Les missions.....	63	8.1.1 Accueil au sein de la Maison de la Jeunesse	76
5.3.2 Les aides à domicile	63	8.1.2 Réinsertion familiale.....	76
5.3.3 Budget de l'aide à domicile	63	8.1.3 Logement autonome supervisé.....	77
5.3.4 La Cellule transport social	64	8.2 Impact du COVID.....	77
5.3.5 Impact du COVID sur le Service de la Mobilité	64	9 - LE MÉDIATEUR DU CPAS D'IXELLES	79
5.3.6 Budget du transport social	65	9.1 En pratique.....	79
5.4 Le centre d'accueil de jour Audrey Hepburn	66	9.2 Les chiffres de cette année (du 1er au 31 décembre 2020).....	79
5.4.1 Présentation du Centre de jour.....	66	9.3 Impact du COVID 19.....	79
5.4.2 - Budget du centre de jour Audrey Hepburn	66	III - NOTE RELATIVE AUX COMPTES ET AU BUDGET.....	81
6 - LE LOGEMENT	67	1 - ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE	83
6.1 Missions	67	2 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU COMPTE 2019, DU BUDGET 2020 ET DU BUDGET 2021	86
6.2 Liste des logements du patrimoine	69	3 - ÉVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET ET DES COMPTES.....	90
6.2.1 Logements au prix du marché	69	4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE REDISTRIBUTION.....	97
6.2.2 Logements à caractère social subsidiés, loyers fixés selon convention.....	69	5 - DÉPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020-2021.....	99
6.2.3 - Logements de transit	69	6 - ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE.....	101
6.2.4 - Emplacements de parking	69	7 - LES PRINCIPAUX SUBSIDES DU CPAS HORS FONCTION COVID : 72.503.042,60 € (BUDGET 2021)	104
6.2.5 Logements vides	69	8 - DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET SUBSIDES ASSOCIÉS ...	108
6.3 Recettes des revenus locatifs.....	71		

AVANT-PROPOS

Le mot du Président

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est dans un contexte bien troublé que nous adoptons notre budget cette année.

Un contexte fait d'incertitudes, de fatigue et d'engagement.

Bien entendu le COVID marque profondément notre institution, nos travailleurs et nos bénéficiaires.

Nous faisons face à une augmentation sans précédent de premières demandes depuis le début de la crise sanitaire. Nous devons répondre à de nouveaux besoins, ou plutôt à des besoins que la crise sanitaire a rendus impératifs et urgents, comme la lutte contre la fracture numérique. Nous accueillons de nouveaux publics et devons répondre à des problématiques complexes et inédites demandant des compétences nouvelles (indépendants, étudiants...).

Cela entraîne une charge de travail énorme, pas entièrement couverte par les engagements permis par les subsides COVID régionaux et fédéraux, et beaucoup d'incertitude car nous ignorons si ces derniers seront prolongés alors que l'on sait que les effets de la crise vont durer des années.

De nombreux agents ont accepté, souvent au pied levé, de remplir des missions *extra-ordinaires* dans le cadre de la crise

épidémique.

Ce faisant, ils rendent honneur à la mission de service public de première ligne que nous incarnons. Call-center de crise, maraudes, confection et distribution de masques, distribution de colis alimentaires, chauffage durant la dernière période de grand froid... Rien de tout cela n'aurait été possible sans cet engagement. Et comment ne pas mentionner l'extraordinaire dévouement de certains travailleurs, toutes fonctions confondues, de nos maisons de repos (et de soins), particulièrement éprouvés dans la gestion de l'épidémie. Je souhaite rappeler que nous avons malheureusement perdu une collègue, aide-soignante à la Résidence Van Aa. Ayons une pensée pour elle et pour ses proches.

Nous recevons en 2021 des subsides COVID fédéraux et régionaux, pour des missions bien précises, souvent nouvelles (aide alimentaire, santé mentale, lutte contre le non-recours aux droits, lutte contre la précarité numérique...) et des catégories de dépenses spécifiques. Ils nous permettent d'engager des personnes supplémentaires pour ces nouvelles missions (mais pas pour l'augmentation de la charge des missions de base), en contrat à durée déterminée par la durée du subside.

Ces engagements *ad-covidam* viennent rappeler la difficulté croissante de disposer de locaux pour garantir un espace de travail adéquat à nos nouveaux agents.

La rénovation de l'Old Van Aa a débuté, nous privant des loyers des étudiants de l'ULB et de l'utilisation de ses étages inférieurs le temps de la rénovation. Mais elle nous permettra à la fin des travaux d'offrir de meilleures conditions de travail aux travailleurs occupant les bâtiments les plus vétustes situés rue Jean Paquot. Nous devons

malgré tout chercher des solutions supplémentaires via des locations.

Tout cela génère stress et tensions au sein des services. Si l'on y ajoute les quarantaines et les maladies, la charge de travail qui pèse sur nos agents est parfois très lourde.

Demander de réduire ses effectifs ou d'assigner plus de missions aux personnes sur place est un mauvais calcul car cela ne nous permettrait plus d'assurer une qualité de travail suffisante à nos agents et ne nous permettrait plus de répondre à nos missions de base.

Malgré ces difficultés, nous avons mis tout en œuvre pour respecter les dépenses prévues au budget en 2020.

En ce qui concerne le budget 2021, nous avons obtenu de la Commune une dotation de 28.383.021€, soit 1.080.324,07 € de plus par rapport au budget 2020.

Cette augmentation couvre avant tout des dépenses relatives à des choix qui ne relèvent pas de notre volonté, à savoir :

Dépenses de personnel :

- Mesures décidées par une autorité de tutelle (commune, région)
 - Chèque-repas : 620.000€¹/an soit + 455.000€
 - Passages de code, carrière plane, poursuite de la mise en œuvre du protocole d'accord syndical : + 947.100€

- Postes légalement obligatoires : + 311.000€
 - Contrôleur interne
 - DPO
 - Conseiller prévention
- Engagements absolument nécessaires pour le bon fonctionnement de l'administration, ex :
 - Électricien, plombier (indispensable pour faire face aux risques liés à la vétusté de nos bâtiments)
 - Direction du département des aînés et des jeunes
 - Remplacements (ex. permanent-es syndical-es, personnel statutaire en maladie grave qu'il faut absolument remplacer car ils occupent un poste indispensable au bon fonctionnement de notre administration – payroll, service social)

Dépenses incompressibles :

- Pourcentage d'augmentation par application de la circulaire budgétaire : + 330.000 €
- Pension (cotisation responsabilisation) : + 263.000€

Impact COVID, dont :

- Diminution de recettes liée à la sous-occupation des résidences : - 195.000€. Ces recettes avaient déjà fait l'objet d'une forte diminution lors d'une modification budgétaire en 2020, il s'agit donc d'une tendance lourde.

¹ Calculé au plus proche du réel

- A noter également une augmentation de près du double du nombre de nos résidents à charge du CPAS et de la charge nette que représente cette prise en charge (augmentation de dépenses non totalement couvertes par intervention inami/pension).
- Dans d'autres services (centre de jour, aides-familiales et ménagères, intervention des entreprises dans les contrats d'insertion art. 60) : - 48.000€.
- Adaptation aux besoins numériques liés au télétravail et aux réunions en visioconférence, équipements et services d'hygiène etc.

Là où nous avons de la marge pour faire des efforts sans atteindre à la qualité de vie au travail de nos agents ni déroger à nos missions de base, nous l'avons fait. Ainsi, nous prévoyons une diminution de nos dépenses de fonctionnement de - 418.150€.

Au vu des tendances, nous ne pouvons qu'espérer une révision structurelle des moyens alloués aux CPAS au vu du rôle primordial que ceux-ci sont amenés à jouer dans les prochaines années.

2021 sera donc une année de défi : le défi de s'adapter, de travailler autrement, de faire à face à un nouveau public et à de nouvelles tâches, sans perdre de vue nos missions premières.

Nous maintenons par ailleurs le cap sur nos projets, et non des moindres :

Gestion sociale de 8 logements de transit et d'urgence dont 5 en « housing first » en partenariat avec la Commune, Habitat et Rénovation et Fami Hôte avec un soutien de la COCOM, présentation au printemps d'un projet destiné aux seniors précarisés d'Ixelles dans le cadre du Fonds Clauwaerts, refonte de notre communication interne et externe, révision du mémento du Comité Spécial du Service Social en mettant l'accent sur la santé (en ce compris la prévention), le soutien aux jeunes et aux familles vulnérables, la lutte contre la précarité numérique etc.

2021 sera également l'année de publication du Cahier Spécial des Charges dans le cadre du marché public européen pour la désignation d'un Master Planner pour notre projet d'Îlot.

Nous poursuivons notre travail avec engagement, solidarité et responsabilité.

Hassan CHEGDANI

Président du CPAS d'Ixelles



INTRODUCTION

LES DIFFICULTÉS STRUCTURELLES DES CPAS DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE

L'article premier de la Loi organique de 1976 qui organise les CPAS précise que « *toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ». De fait, les missions des CPAS sont nombreuses, l'article 57 de la même Loi stipule que : « *le CPAS a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique, il assure non seulement une aide préventive, palliative ou curative* ».

Aujourd'hui, les CPAS des 19 communes bruxelloises ont de plus en plus de mal à accomplir leurs missions. Ils sont, d'une part, confrontés à une augmentation de la pauvreté et de la précarité et, d'autre part, à des missions toujours plus nombreuses et complexes imposées par les différents niveaux de pouvoir du mille-feuille institutionnel belge.

L'impact de la crise COVID

La crise sanitaire est aussi économique et donc sociale. Des premiers effets sont déjà ressentis, particulièrement par les couches les plus vulnérables de la population. Mais les projections présentées au « Soir » par le SPP Intégration

sociale permettent de voir plus loin que la partie émergée de l'iceberg. En janvier 2022, environ 30.000 personnes supplémentaires devraient avoir bénéficié d'un revenu d'intégration sociale. Une explosion planifiée des statistiques tristement inédite.

Cette année, environ 15.000 nouvelles personnes devraient avoir bénéficié du revenu d'intégration sociale (RIS ou revenu minimum garanti par le CPAS, accordé à certaines conditions, NDLR), celui auquel on a droit quand on ne dispose de plus rien d'autre. Il s'agit d'une augmentation sur douze mois de près de 10 %. Une progression proche des deux chiffres, c'est très rare, dans l'histoire. Il faut aussi préciser qu'en 2019, nous étions plutôt dans une courbe descendante », détaille Alexandre Lesiw. « Une hausse qui devrait au minimum être dupliquée en 2021. » A titre de comparaison, le taux de croissance attendu (de janvier à janvier), hors COVID, était de 3,4 %.

Le président du SPP Intégration sociale est convaincu des projections qu'il avance : son administration a mis sur pied un monitoring spécial auprès des CPAS depuis le début de la crise (pour cette deuxième édition, l'échantillon est composé de 75 % des structures du pays), permettant de mesurer, sans gros décalage dans le temps comme à l'accoutumée mais mois par mois, l'évolution des recours aux aides sociales. Les prévisions pour l'ensemble de l'année en cours et celle à venir sont extrapolées, avec l'aide du Bureau fédéral du Plan, notamment, sur la base du supplément de croissance observé de mars à août.

Car 5.000 personnes additionnelles (on comptait un peu moins de 150.000 bénéficiaires du RIS avant le début de la crise) avaient déjà reçu ce revenu garanti durant le premier confinement, des chiffres qui sont ensuite redescendus durant l'été, mais moins que ne l'impose habituellement « la saisonnalité ». Les profils des populations concernées ? Principalement des groupes déjà vulnérables avant la crise qui ont vu leur situation s'aggraver. Travailleurs sous petit contrat à durée déterminée ou précaire qui ont perdu leur job et n'ont pas droit à des allocations de chômage (6 % de la population totale avant la crise, 18 % aujourd'hui) et anciens bénéficiaires d'un complément de chômage (8 % avant, 14 % aujourd'hui). « Pour le solde, on voit apparaître, mais encore de manière modérée, de nouveaux profils : des artistes, des indépendants, des intérimaires, des étudiants... Cette tendance va fatalement s'imposer. »

Le travail d'insertion socioprofessionnelle, lui, est en échec, confinement et isolement ne facilitant pas ce type d'accompagnement. « Les mises à l'emploi baissent chaque mois depuis le début de la crise. Les centres de formation ne sont à nouveau plus tous ouverts. Cette mobilité réduite provoquera aussi des dégâts, sur le plus long terme. »²

Le CPAS comme dernier maillon de la chaîne institutionnelle

Les CPAS constituent le dernier filet de protection pour les personnes les plus précarisées. Leurs missions dépendent de tous les niveaux de pouvoir du pays : fédéral, communautaire, régional et communal. Cela accroît le nombre de missions qui leur sont confiées, mais aussi leur complexité.

Les CPAS attribuent et payent le Revenu d'Intégration, des aides sociales diverses, des aides médicales, sont chargés de mettre les personnes à l'emploi, gèrent des maisons de repos, des logements, font de l'aide à la jeunesse, aux seniors, etc.

Au-delà de leurs missions habituelles, depuis quelques années, d'importantes réformes les ont impactés :

Depuis le 1^{er} novembre 2016, l'Etat fédéral a fait évoluer le Droit à l'Intégration Sociale en imposant un Parcours Individualisé d'Intégration Sociale à chaque demandeur d'un Revenu d'Intégration ; ce qui augmente considérablement la charge de travail de chaque travailleur social.

La 6^{ème} réforme de l'État a également transféré les compétences liées aux soins aux personnes âgées du fédéral aux entités fédérées. Cela touche directement les CPAS qui gèrent des maisons de repos.

- En 2019, deux ordonnances ont modifié la Loi organique. Elles imposent des règles de meilleure gouvernance et une

² Source : Le Soir, Amandine Cloot, Journaliste au service Economie, 23 novembre 2020.

modernisation du fonctionnement des CPAS via l'élaboration de Plans Stratégiques Transversaux.

Elles introduisent également la notion de mise en place d'un Plan Social Santé où le CPAS doit s'appuyer sur sa Coordination Sociale pour se placer au cœur de la politique santé-sociale sur son territoire communal. Si l'on pouvait autrefois considérer que les CPAS étaient de simples distributeurs d'aides sociales, ces changements législatifs montrent qu'ils sont désormais des acteurs centraux de l'aide sociale à l'échelon local.

- En Région Bruxelles-Capitale, depuis 2019, une ordonnance harmonise les parcours d'insertion des personnes mises à l'emploi sous le statut de l'article 60§7 de la Loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS. Cela accroît le travail des agents des CPAS et le rend plus complexe. Ils doivent s'impliquer beaucoup plus dans les conventions et la gestion des contrats d'insertion socioprofessionnelle et fournir un encadrement plus important avec la mise en place d'un véritable plan de formation pour chaque personne engagée sous ce statut.
- La nouvelle Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune pour la période 2019-2024, implique également les CPAS dans de nombreux projets régionaux : emploi, logement, récupération alimentaire, lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme, initiatives citoyennes, développement d'une

politique ambitieuse de soutien aux séniors, mobilité, exemplarité environnementale, etc.

Tous ces changements mettent les CPAS sous pression. Ils doivent s'adapter et se moderniser. Ils doivent non seulement faire face à une augmentation des personnes en demande d'aides de toutes sortes, mais aussi aller chercher les personnes précarisées qui ne viennent pas jusqu'à leurs guichets. Pour cela, il faut des moyens adéquats et une formation toujours plus spécialisée des agents.

L'un des problèmes clés des CPAS vient de l'intervention du fédéral qui a tendance à diminuer ou tout du moins ne pas augmenter. Cela reporte en grande partie la pression financière sur les communes qui ont l'obligation de couvrir le manque de ressources des CPAS.

Références

- Etude 2017 - La pauvreté des étudiants : un état des lieux <https://ligue-enseignement.be/etude-2017-la-pauvrete-des-etudiant-e-s-un-etat-des-lieux/>
- Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2019 <https://www.cccggc.brussels/fr/observatbru/publications/2019-barometre-social>
- ZOOM ! Pauvreté et déprivation des enfants en Belgique www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2018/20181213AJ

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CPAS

1 - LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Toutes les décisions qui engagent le CPAS sont prises sous la responsabilité du Conseil de l'Action Sociale.

Afin d'améliorer le fonctionnement du Centre et de fluidifier le processus de décision, le Conseil délègue une partie de ses prérogatives à un Bureau Permanent et des comités spéciaux.

Le Conseil de l'Action Sociale est composé de 13 membres, élus par le Conseil communal d'Ixelles. Il se réunit au moins une fois par mois.

Le Président, élu par les membres du Conseil de l'Action Sociale, dirige les activités du CPAS. Il veille à l'instruction préalable des affaires soumises au Conseil, au Bureau Permanent et aux Comités spéciaux ; il convoque les réunions, en arrête l'ordre du jour, les préside et en exécute les décisions. Il signe, avec le Secrétaire général, tous les actes et correspondances officiels. Le Président est responsable de la gestion journalière du CPAS.

Le Bureau Permanent (BP) est chargé des affaires courantes ainsi que de se prononcer sur les marchés publics ne dépassant pas 100.000,- € HTVA. Il se réunit toutes les deux semaines. Il assure le suivi et l'élaboration du budget.

Le Président, trois Conseillers et, le cas échéant, le membre néerlandophone surnuméraire (En vertu de l'article 6§4 de la loi organique du 8 juillet 1976, dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, si un groupe linguistique ne compte aucun membre au sein du conseil de l'action sociale, le premier candidat conseiller communal non élu du groupe non représenté devient de plein droit membre du Conseil de l'action sociale) du Conseil composent le bureau.

En plus du Bureau Permanent, le Conseil du CPAS confie la gestion de matières bien définies à des Comités spéciaux :

Le Comité Spécial du Service Social (CSSS) chaque semaine, le CSSS statue en matière d'octroi de l'aide sociale et du Revenu d'Intégration (RI).

Le Comité Spécial de l'Insertion Socioprofessionnelle (CSISP) se réunit toutes les deux semaines. Il étudie les orientations à donner à la politique d'insertion socioprofessionnelle et statue sur les dossiers individuels liés à cette matière.

Le Comité Spécial des Aînés et des Jeunes (CSAJ) examine, une fois par mois, toutes les questions relatives à la politique à l'égard des personnes âgées et des jeunes (SAFPA, maisons de repos, Maison de la Jeunesse, Centre de jour, aides à domicile et transport social).

Le Comité Spécial du Patrimoine (CSP), chaque mois, contrôle et actualise les marchés publics, attribue les logements appartenant au CPAS, propose au Conseil les travaux requis pour les bâtiments et décide de l'affectation de ces derniers.

Le Comité Spécial de la Participation Sociale et Culturelle (CSPSC) met en œuvre le programme destiné à encourager la participation et

l'épanouissement social et culturel des personnes aidées par le CPAS.

Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT) a pour mission de rechercher et de proposer les moyens de favoriser le bien-être des travailleurs.

Le Comité Spécial de la Participation Citoyenne (CSPC).

Le Conseil du CPAS d'Ixelles va réactiver ce comité qui ne s'est plus réuni depuis plusieurs années. C'est un lieu d'information, de réflexion et de débat sur tous les aspects des politiques de lutte contre la pauvreté dans la Commune.

Par ses avis et ses propositions, le comité doit participer à l'amélioration de la qualité des services du CPAS. Il est constitué de représentants des usagers du CPAS, de la Coordination Sociale, d'associations actives dans la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté et de Conseillers.

La "nouvelle" Loi organique

La structure des CPAS bruxellois est également amenée à évoluer dans les années qui viennent. Les modifications de la Loi organique publiées dans l'ordonnance du 14 mars 2019 et entrées en vigueur le 1^{er} juin 2019, constituent une réforme en profondeur de la loi qui régit le fonctionnement des CPAS.

L'objectif est la simplification de la tutelle, l'harmonisation des fonctions et de la gestion des CPAS dans un souci de renforcement de l'efficacité, de la discipline comptable et budgétaire. Le texte prévoit notamment de simplifier le contrôle administratif, les règles et procédures actuelles en la matière. La politique du personnel est également clarifiée. L'ordonnance a en outre pour but de mettre en œuvre des principes de bonne gouvernance au niveau local.

Afin de se conformer à la nouvelle ordonnance, le CPAS va devoir mettre en place des outils en termes de contrôle financier, de contrôle interne et d'établissement de plans stratégiques. L'engagement d'un contrôleur interne est prévu au budget 2021.

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE ET DES COMITÉS SPÉCIAUX DU CPAS D'IXELLES

CONSEILLERS	BP	CSSS	CSISP	CSAJ	CSP	CSPSC	CPPT	CSPC
M. Hassan CHEGDANI - (PS)	E	E	E	E	E	E	E	E
Mme Anne HERSCOVICI - (Ecolo)	E	E	S	S	E	S	E	S
M. Geoffrey ROUCOURT - (Ecolo)	E	S	E			S	E	E
M. Laurent BONFOND - (MR)	E	S	S	E		S		S
M. Joris WAGEMAKERS - (sp. A)	E	S	E	E	S	S	E	E
M. Yannick PIQUET - (PS)		E	S	S	E	E	E	S
Mme Lucie ROUSSELLE - (MR)	S	E	S	S	S	S		E
M. Jacques de JONGHE d'ARDOYE d'ERP - (MR)	S	S	E	S	S	E		S
M. Pierre BRASSINNE - (MR)					E			
Mme Marie FRENAY - (Ecolo)	S	S	S	E	S	E		S
Mme. Jacqueline DELAPIERRE - (CdH)		S	S	S	S	S		S
M. François TIHON - (Ecolo)	S	S	S	E	E	S		S
Mme Ana RODRIGUEZ MARIN - (Ecolo)	S	E	E	S	S	E	S	E

E

Membre effectif

S

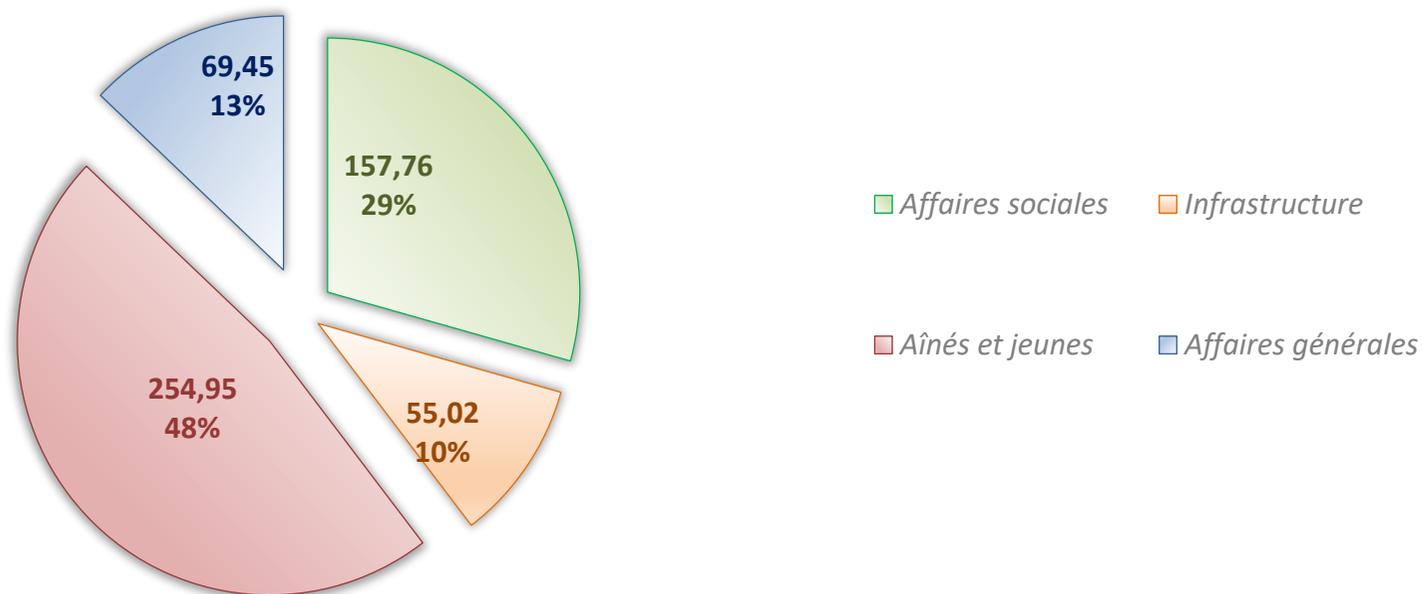
Membre suppléant

2 - EFFECTIF TOTAL

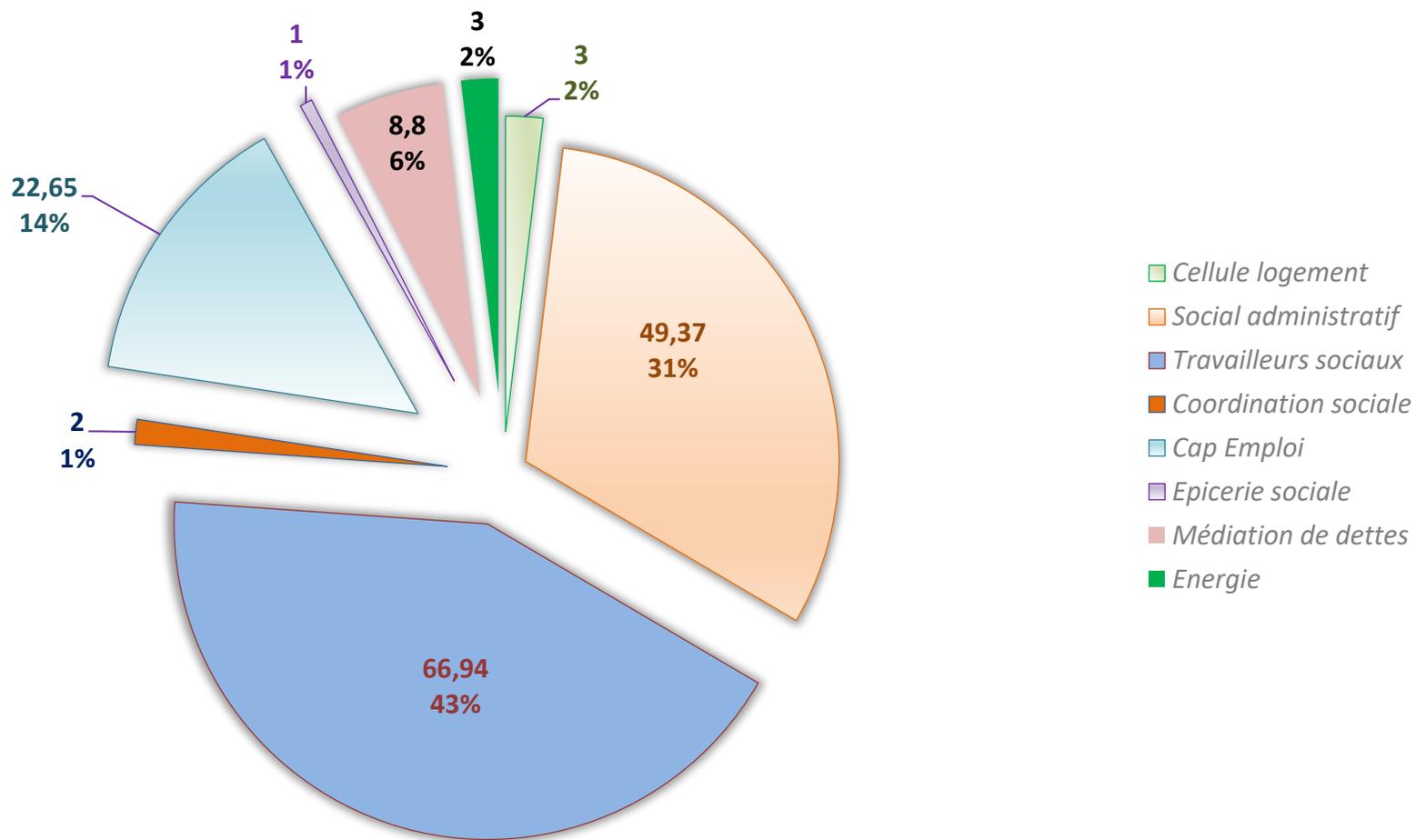
Au 30 juin 2020, l'effectif total comporte 775 agents : soit 624 agents qui représentent 560,94 Équivalents Temps Plein (ETP), dont 110 sont nommés (soit 17,6 % du personnel) auxquels il faut rajouter 151 agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle en vertu de l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

3 - ORGANIGRAMMES DES DÉPARTEMENTS (au 30/06/2020)

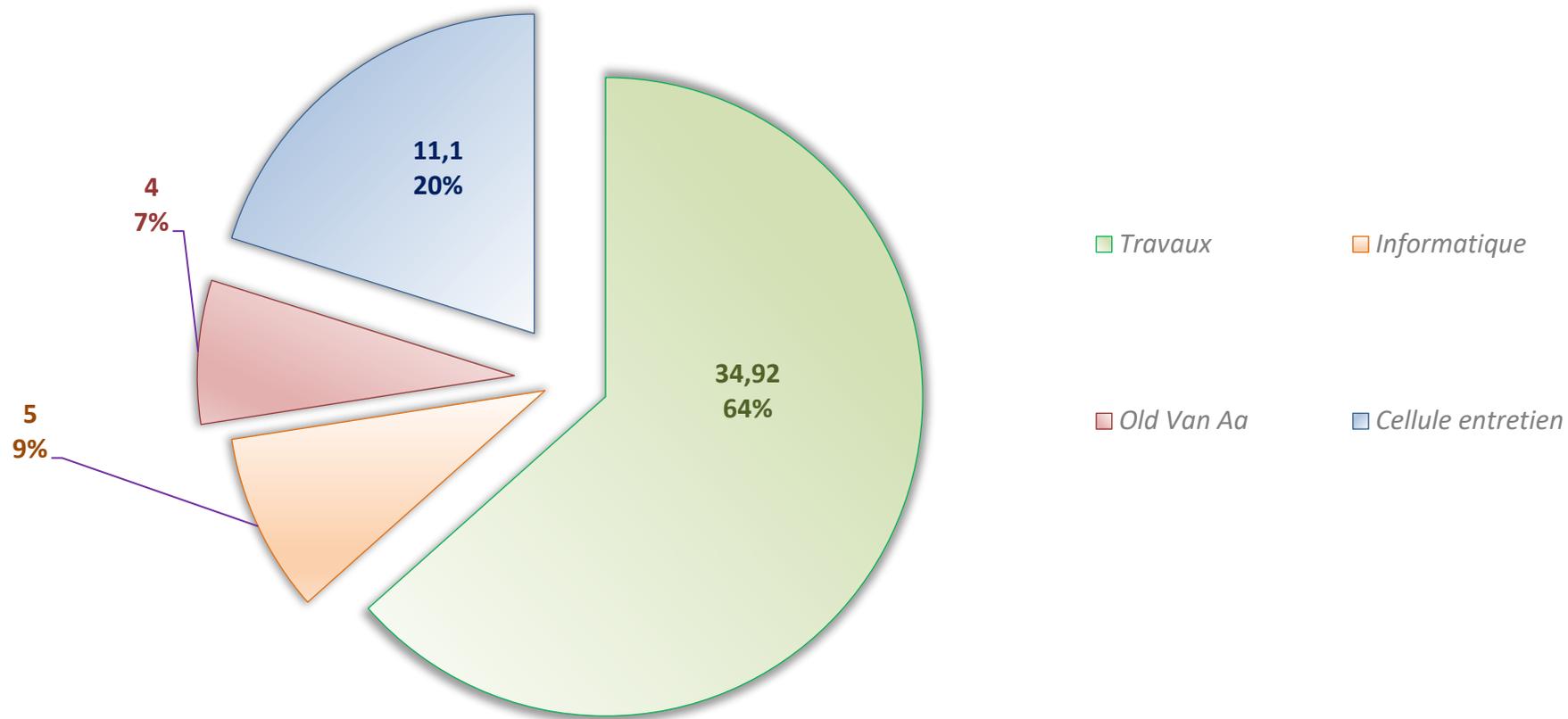
Nombre d'ETP par département



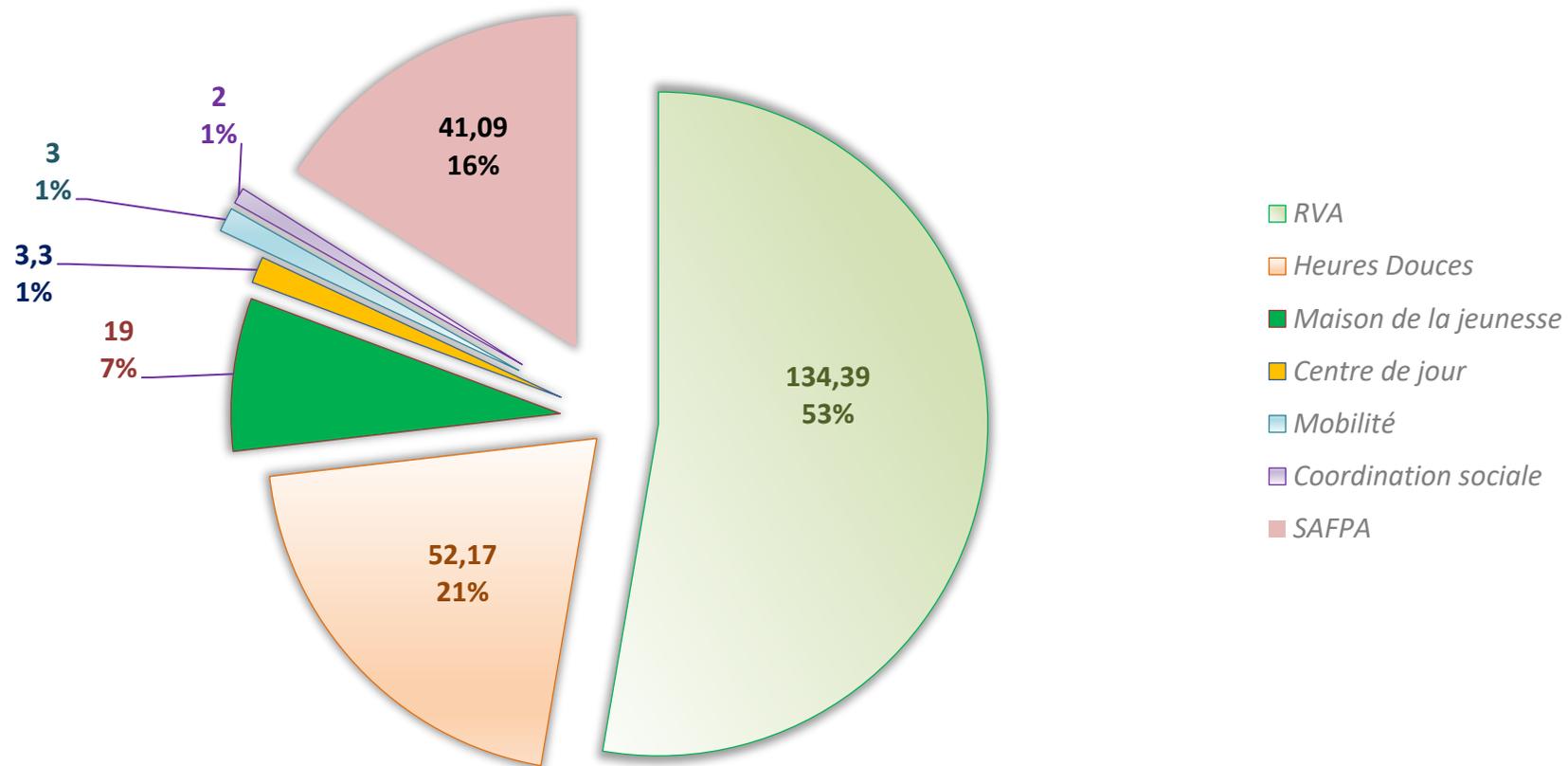
Répartition des ETP au sein du Département de l'action sociale



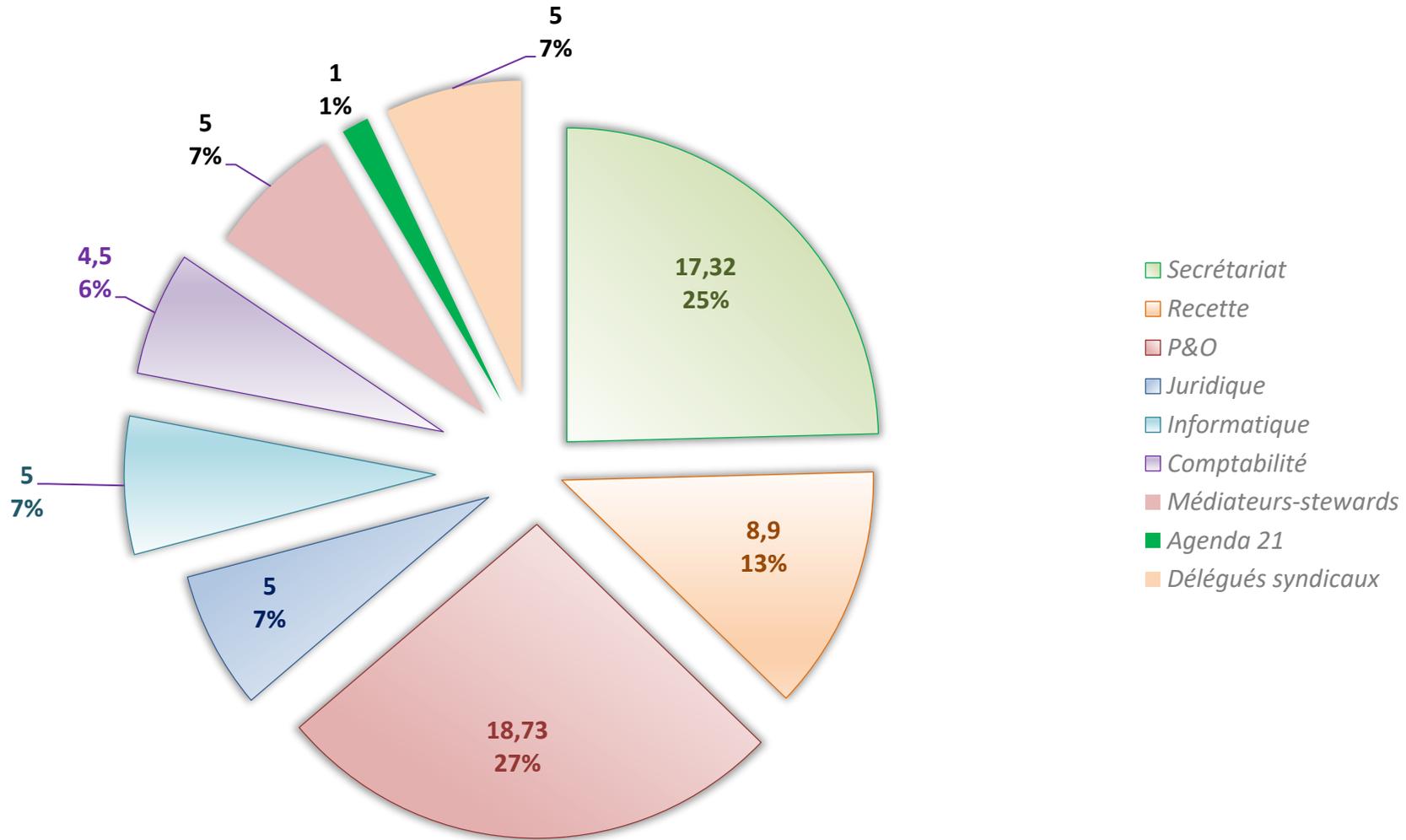
Répartition des ETP au sein du Département Infrastructure



Répartition des ETP au sein du Département des aînés et des jeunes



Répartition des ETP au sein du Département des affaires générales



4 - CHARGE DU PERSONNEL

4.1 Les défis du CPAS

La charge du personnel augmente au-delà des traditionnelles adaptations barémiques et des indexations.

Le CPAS veille à anticiper les besoins en matière de personnel suite à l'augmentation et la complexification des tâches.

En effet, le CPAS doit faire face à des missions de plus en plus nombreuses et complexes et ses travailleurs sont soumis à une charge psychosociale de plus en plus importante :

- ⇒ L'augmentation de la précarité entraîne **une demande accrue d'aides toujours plus spécifiques et multifactorielles**. Ce surplus de travail implique un allongement des délais de traitement des dossiers, **des temps d'attente plus longs et donc plus de tension, voire d'agressivité dans le chef des usagers**.
- ⇒ L'introduction du **PIIS systématique augmente significativement le travail social** mené sur chaque dossier individuel, représente une charge de travail plus lourde pour les travailleurs sociaux et les oblige à se mettre à niveau via des formations.
- ⇒ **La législation est de plus en plus complexe**, les contrôles exercés par le pouvoir fédéral en matière de remboursement des aides sont toujours plus

contraignants.

- ⇒ **Le personnel des MR/MRS** doit s'occuper de personnes de plus en plus dépendantes souffrant de pathologies liées au vieillissement de la population et à l'allongement de l'espérance de vie.
- ⇒ **La politique d'harmonisation de l'encadrement des personnes sous contrat d'insertion socio-professionnelle** mise en place par le niveau régional place les CPAS au cœur du travail d'insertion professionnelle.
- ⇒ **Les mesures imposées par une autorité de tutelle (la Commune ou la Région) :**
 - L'attribution des chèques-repas
 - Les passages de code, les carrières planes et le protocole d'accord syndical
 - La reconnaissance de l'ancienneté acquise en tant qu'indépendant ou dans le secteur privé, au-delà de la limite de 6 ans.

Pour correspondre aux réalités du marché du travail et à la progression générale des niveaux de diplômes au sein de la société, il devient souvent nécessaire de recruter les nouveaux membres du personnel à un niveau plus élevé que les personnes qu'ils remplacent. S'ensuit le besoin de revaloriser le personnel en place dont le niveau d'expérience et d'expertise compense un diplôme d'un niveau inférieur.

4.2 Charge des pensions

En ce qui concerne les pensions, et plus particulièrement la charge des pensions non couverte par les cotisations versées à l'ONSSAPL, ainsi

que la cotisation de responsabilisation pour les pensions, un crédit de 2.683.000,- € a été inscrit au budget 2021 (soit une augmentation de 8% par rapport au budget 2020 modifié).

Il s'agit du montant réclamé par l'ONSSAPL en raison du manque d'agents nommés au sein de notre administration, afin de combler le manque de cotisations perçues, ce qui souligne l'importance de poursuivre la politique d'organisation d'examens de recrutement et de promotion.

Nouveaux examens de nomination en 2021

Des examens de nomination seront organisés en 2021 pour le personnel d'entretien (niveau E), pour les économistes (niveau A) et pour les juristes (niveau A).

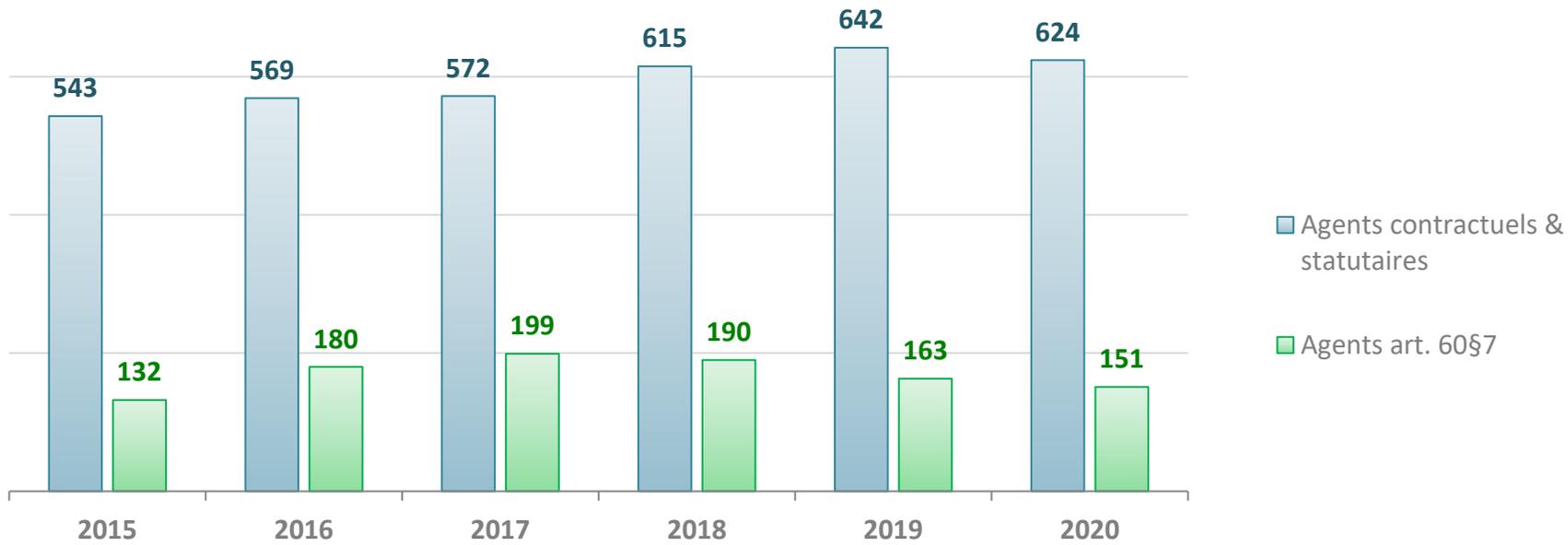
En 2020, des examens de nomination ont été organisés au CPAS pour les aides-familiales (niveau D) et pour les aides-ménagères (niveau E).

Ces examens sont organisés par application du protocole d'accord de décembre 2019.

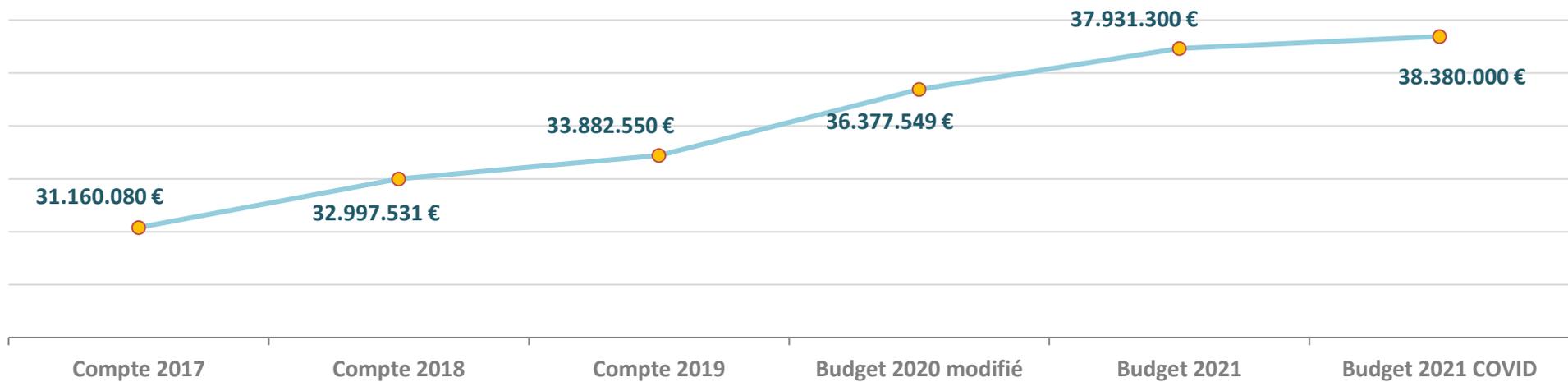
Par ailleurs, les agents du CPAS peuvent participer aux examens de nomination de la Commune organisés pour le poste qu'ils occupent et s'ils sont versés dans la réserve de recrutement de la Commune, ils peuvent être nommés au CPAS à condition d'avoir fait l'objet d'une évaluation favorable et de remplir les conditions linguistiques en vigueur.

Cela a permis aux commis de cuisine (niveau E) et à un architecte du CPAS (niveau A) de participer aux examens de nomination communaux en 2020.

Effectifs du CPAS



Dépenses de personnel (y compris art.60)



5 - LISTE DES AGENTS PAR GRADE

GRADE	AGENTS NOMMÉS	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL*
A 1.1 à A 1.3	8	17	37
A 10 BIS	1	0	
A 11 BIS	1	0	
A2	0	2	
A4	2	0	
A5	1	0	
A6	3	0	
A7	1	0	
A8	1	0	
AH 1.1 à AH 1.3	0	0	
AH4	0	0	
AH5	0	0	
B1 à B3	9	40	189
B4	7	1	
BH1 à BH3	12	105	
BH4	1	1	
BH5	1	9	
BH8	3	0	
C1 à C3	29	142	185
C4	2	1	
CH2.1 à CH 2.3	1	10	
D1 à D3	14	90	109
D4	4	1	
E1 à E3	8	128	137
E4	1	0	
Art. 60	-	110	110

* Ce total inclut les délégués syndicaux permanents du CPAS d'Ixelles.

Pour 2021, CAP Emploi projette de créer des synergies avec le Soft RH afin de prioriser les candidats issus des contrats en insertion et donc potentiellement augmenter cette insertion par des emplois définitifs au sein du CPAS.

Pourcentage d'agents nommés par grade par rapport au nombre total du personnel, hors agents art. 60 § 7 :

Il y a 37 agents de niveau A, dont 18 sont nommés, soit 49%

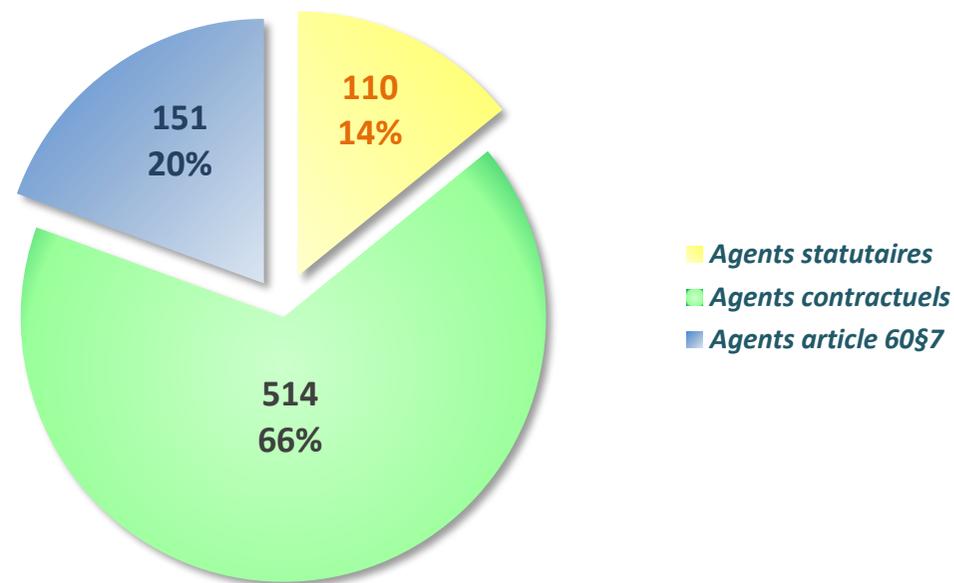
Il y a 189 agents de niveau B, dont 33 sont nommés, soit 17%

Il y a 185 agents de niveau C, dont 32 sont nommés, soit 17,5%

Il y a 109 agents de niveau D, dont 18 sont nommés, soit 16,5%

Il y a 137 agents de niveau E, dont 9 sont nommés, soit 6,5%.

Répartition des agents du CPAS par catégorie



II - L'AIDE SOCIALE

1 - LES MISSIONS DU CPAS

Selon l'article 1^{er} de la loi organique :

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ».

Selon l'article 57 :

« Le CPAS a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ».

Les missions sont fixées par trois lois :

- La loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS.
- La loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.
- La loi du 26 mai 2002 concernant le Droit à l'Intégration Sociale (DIS), modifiée par la loi du 21 juillet 2016.

De fait le CPAS intervient dans de nombreux domaines :

- L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en précarité
- La régularisation des droits sociaux
- L'aide financière
- L'aide médicale
- L'aide au logement
- L'aide à l'hébergement en maison d'accueil
- La médiation de dettes
- L'aide aux personnes âgées
- L'aide aux enfants mineurs
- L'insertion socioprofessionnelle
- L'activation sociale.

1.1 L'aide sociale

Depuis le 1^{er} octobre 2002, le Minimex a été remplacé par le Droit à l'Intégration Sociale (loi du 26 mai 2002).

La loi dit que « toute personne a droit à l'intégration sociale ». Ce droit peut prendre la forme d'un **emploi** et/ou d'un **revenu d'intégration**.

Le PIIS, Projet Individualisé d'Intégration Sociale, autrefois réservé aux moins de 25 ans ou conclu sur base volontaire a été étendu, depuis le 1^{er} novembre 2016 à tous les demandeurs d'un revenu d'intégration par la loi du 21 juillet 2016 concernant le Droit à l'Intégration Sociale.

1.2 Le CPAS a un rôle multiple lié aux différents niveaux de pouvoir

Par le législateur fédéral

Nouvelles missions liées à l'évolution de la notion d'intégration sociale en activation sociale et donc, du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS).

Le CPAS a systématisé les PIIS à partir du 1^{er} janvier 2017

30 à 40% des bénéficiaires du CPAS sont concernés par l'activation sociale.

Ainsi, les personnes pour lesquelles une intégration sur le marché du travail est rendue impossible à court, moyen ou long terme, à cause d'obstacles sociaux trop nombreux doivent avoir accès à des activités socialement utiles.

Ces activités peuvent être très diverses : un travail bénévole, des sorties culturelles, des activités sportives, des modules collectifs autour de l'alimentation saine, de surendettement, l'accès au TIC, ...

Participer à une activité sociale, culturelle ou sportive permet aux personnes en situation de pauvreté de :

- rompre l'isolement social : on sort de chez soi, on rencontre des gens, on discute. Rencontrer des gens est essentiel : on développe un réseau social qui peut se révéler très utile dans les moments difficiles.
- Passer du temps libre en famille autour d'une activité récréative, loin du stress quotidien.
- Echapper temporairement au stress. Cette pause salutaire est indispensable pour la santé physique et mentale.
- Se sentir utile en faisant une activité bénévole permet d'améliorer l'image de soi, d'être plus épanoui, de sentir utile pour ses concitoyens et pour la société.
- Développer les ressources nécessaires pour envisager un trajet d'insertion socioprofessionnelle.
- (Re)devenir un citoyen actif en prenant part à la société afin d'obtenir une meilleure qualité de vie.

L'accent n'est donc pas seulement mis sur une insertion socioprofessionnelle mais tout autant sur une émancipation sociale, culturelle et politique. C'est la politique d'activation sociale.

Par le pouvoir régional

Suite à la 6^{ème} réforme de l'état (transferts de compétences), l'évolution en matière de politique de suivi des demandeurs d'emploi et les conditions de mise en œuvre de l'article 60§7.

Par le pouvoir bicommunautaire (COCOM)

Dans les matières notamment liées au financement des maisons de repos et des services aux familles et aux personnes âgées.

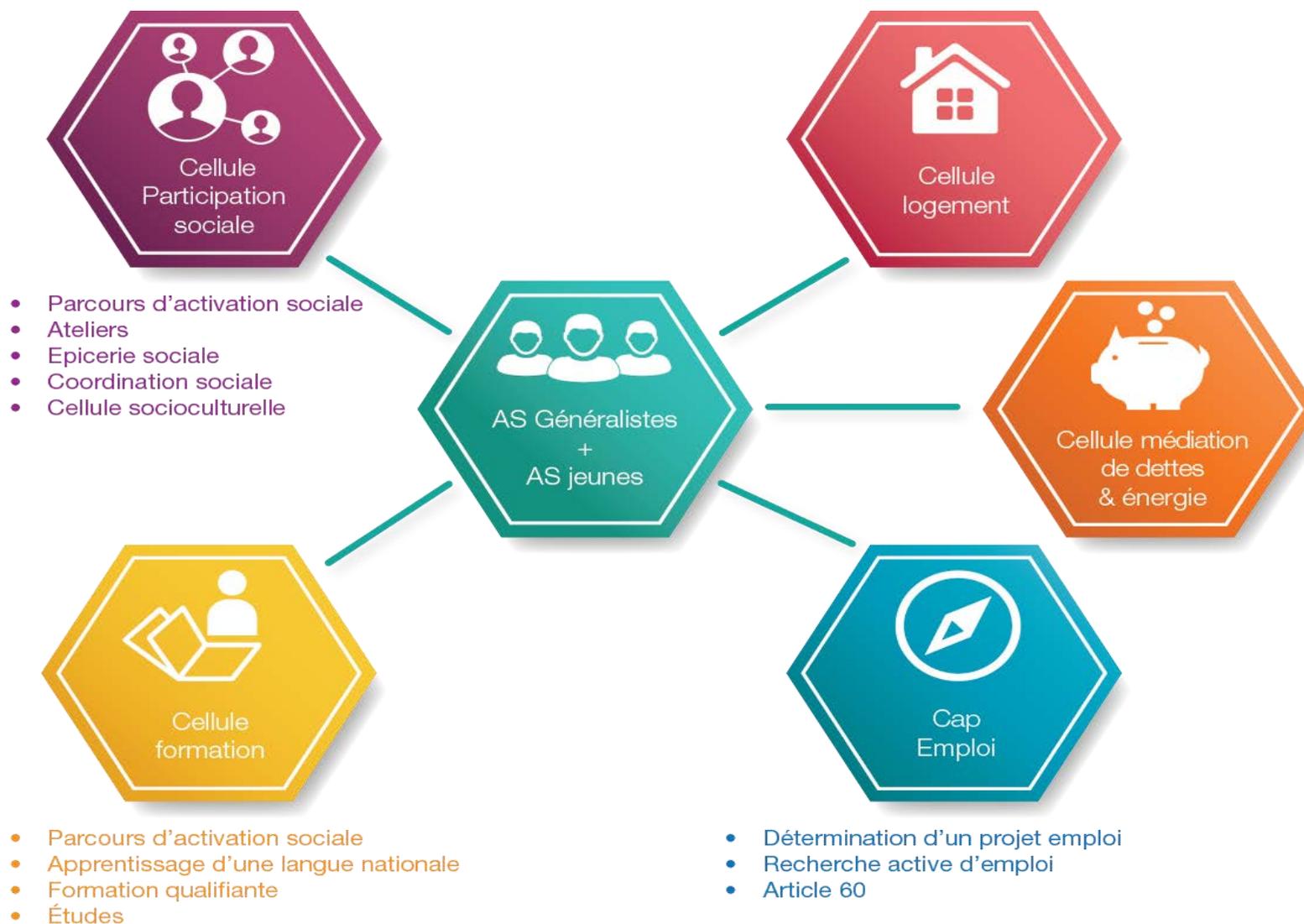
Mais c'est aussi, et surtout, un service public communal indispensable.

Parce qu'en 2019, d'après Statbel:

- ***14,8 % de la population en Belgique*** était considérée comme à risque de pauvreté monétaire (AROP). Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 1.230 euros par mois pour une personne isolée.
- ***12,4 % de la population vit dans un ménage à faible intensité de travail (LWI).***
- ***En 2019, 4,4 % des Belges souffraient de privation matérielle sévère (SMD).***
- *Les personnes confrontées à au moins une des situations visées ci-dessus sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'indicateur européen de la pauvreté dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » (AROPE). En 2019, il s'agit de **19,5 % de la population.***
- ***Par ailleurs, 19,3 % de la population belge déclare avoir des difficultés à joindre les deux bouts à la fin du mois.***

1.3 L'organisation du Département Social

Pour remplir ses missions traditionnelles, faire face aux nouvelles législations et à un public de plus en plus précarisé, le département social s'articule autour des travailleurs sociaux et a réorganisé en 2018 certains de ses services comme la Cellule Formation et la Cellule Participation Sociale.



2 - AIDE SOCIALE GÉNÉRALE

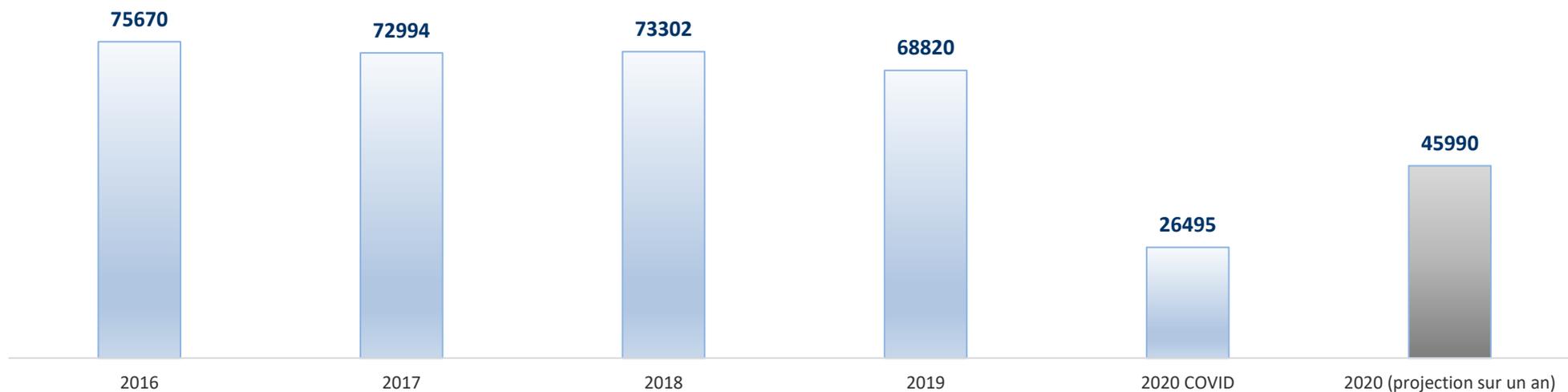
2.1 Les chiffres clés

- A noter qu'à partir de la mi-mars, le Service social a privilégié l'accueil téléphonique, le courrier (boîte aux lettres à l'extérieur de l'entrée) et la boîte mail afin de limiter au maximum les entretiens en présentiel. La moyenne mensuelle est de 1.660 mails (du 16 mars au 31 décembre, nous avons reçu 15.395 mails. Ceux-ci sont quotidiennement gérés par l'équipe d'accueil administrative).
- « 1ère demande » de citoyen => 12% d'augmentation en 2020 par rapport à 2019 (24% d'augmentation pour les 5 derniers mois de 2020 par rapport à 2019).
- La diminution est liée au transfert d'aide vers le Fonds COVID (à ce jour, 590.525,10 € d'aide sociale financière imputée sur le fonds, hors aide alimentaire).
- Pour les 5 derniers mois de l'année, le nombre de dossiers présentés au Comité spécial du Service social a doublé.

2.1.1 L'accueil

Le nombre de tickets représente le nombre de visiteurs pris en charge aux guichets d'accueils du Service social du CPAS. A cause de la crise COVID, il n'y a pas eu de distribution de tickets du 16 mars au 5 juillet 2020. Du 6 juillet au 31 décembre 2020, 126 tickets ont été distribués en moyenne par jour.

Nombre total de tickets distribués par an

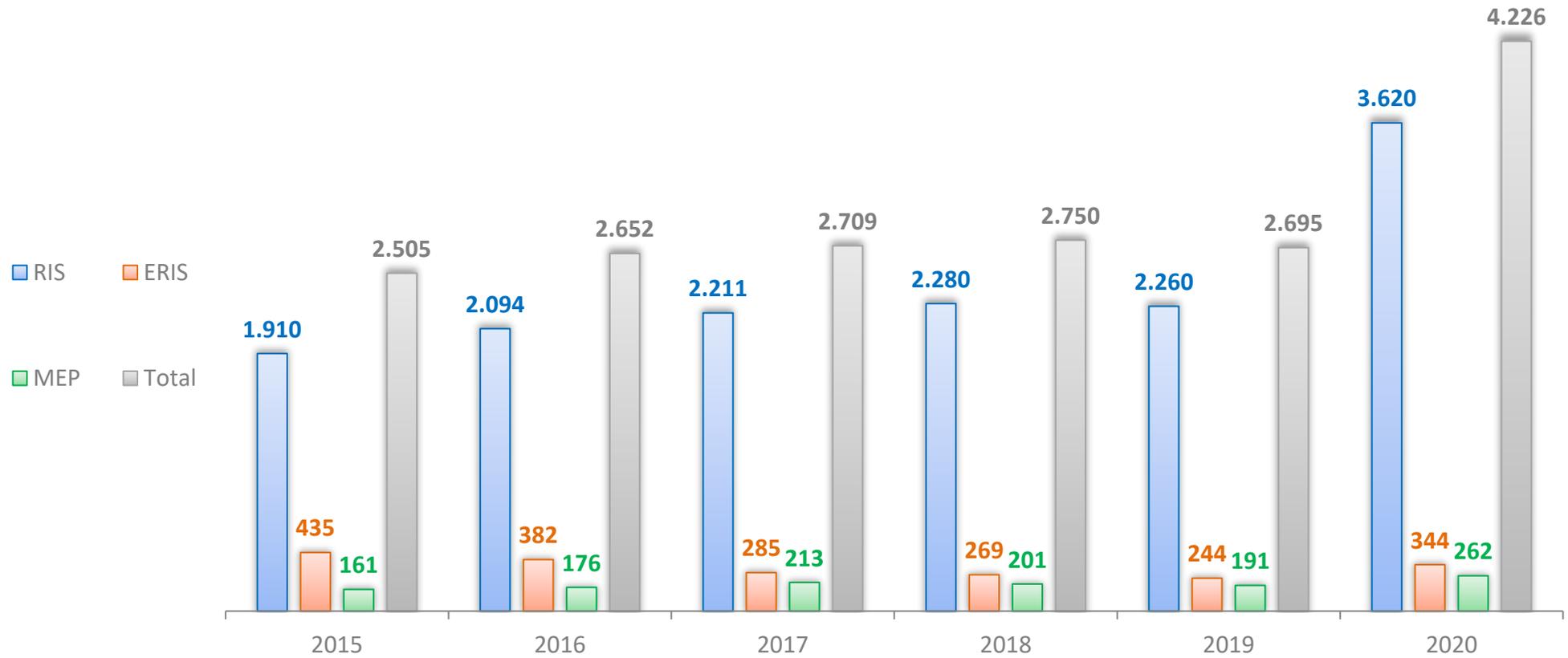


Près de **5400 tickets** sont traités en moyenne par mois depuis 2014. Même avec l'interruption liée au COVID, cela représente une moyenne de **plus de 177 tickets par jour**.



L'accueil téléphonique du CPAS d'Ixelles traite en moyenne plus de **235 appels quotidiens** (hors appels vers un interlocuteur direct, sans passer par le standard), soit plus de 5000 appels par mois.

2.1.2 - Nombre total de personnes aidées (RIS, ERIS et mise à l'emploi) : +68,7% entre 2015 et 2020*



* Calcul des dépenses de janvier à décembre 2020. En 2019, les statistiques ont été calculées sur la moyenne des 11 premiers mois.

2.2 Mise en contexte : la pauvreté à Bruxelles

Un tiers des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. Un cinquième de la population bruxelloise d'âge actif perçoit une allocation d'aide sociale (RIS, GRAPA, etc.) ou un revenu de remplacement (chômage ou invalidité), et près d'un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans grandissent dans un ménage sans revenu du travail. En ce qui concerne les allocations d'aide sociale, près de six pour cent de la population bruxelloise d'âge actif perçoit un revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent, et ce pourcentage est plus de deux fois plus élevé parmi les jeunes adultes. Parmi les personnes de 65 ans et plus, une sur huit doit vivre avec la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA). Or, les montants des allocations d'aide sociale sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté.

Pas moins de 45 987 ménages sont inscrits sur la liste d'attente pour un logement social. Outre le problème du coût du logement, plus d'un cinquième des Bruxellois évoquent des problèmes de qualité importants concernant leur logement.

La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. Entre les résidents des communes bruxelloises les plus pauvres et les plus aisées, la différence d'espérance de vie est d'environ 2,8 ans pour les hommes et de 2,6 ans pour les femmes. Les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail courent plus de trois fois plus de risques d'être mort-nés et deux fois plus de risques de décéder dans la première année de vie par rapport aux enfants

qui naissent dans un ménage disposant de deux revenus.

L'analyse des évolutions indique entre autres que, si le nombre de demandeurs d'emploi tend à diminuer ces dernières années, la part de demandeurs d'emploi non indemnisés par l'ONEM, quant à elle, tend à augmenter. En outre, le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale a fortement crû au cours des dernières années, en particulier parmi les jeunes. En filigranes, les tendances présentées dans ce Baromètre suggèrent l'impact potentiellement important que peuvent avoir certaines réformes au niveau fédéral sur la population bruxelloise, du fait de la pauvreté élevée dans la Région.³

2.3 RIS et ERIS

Les CPAS assurent l'octroi de 2 types d'aide financière périodique : le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) qui a remplacé le Minimex (loi du 26 mai 2002 concernant le Droit à l'Intégration Sociale) et l'aide sociale financière (ERIS, visée par l'article 60, §3 de la loi organique du 8 juillet 1976).

L'aide sociale financière (ERIS) remplace le RIS en faveur des personnes qui ne répondent pas aux conditions d'octroi de celui-ci. Elle peut aussi prendre la forme d'un supplément au RIS en faveur de personnes ou de familles pour lesquelles le montant du RIS est trop bas afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

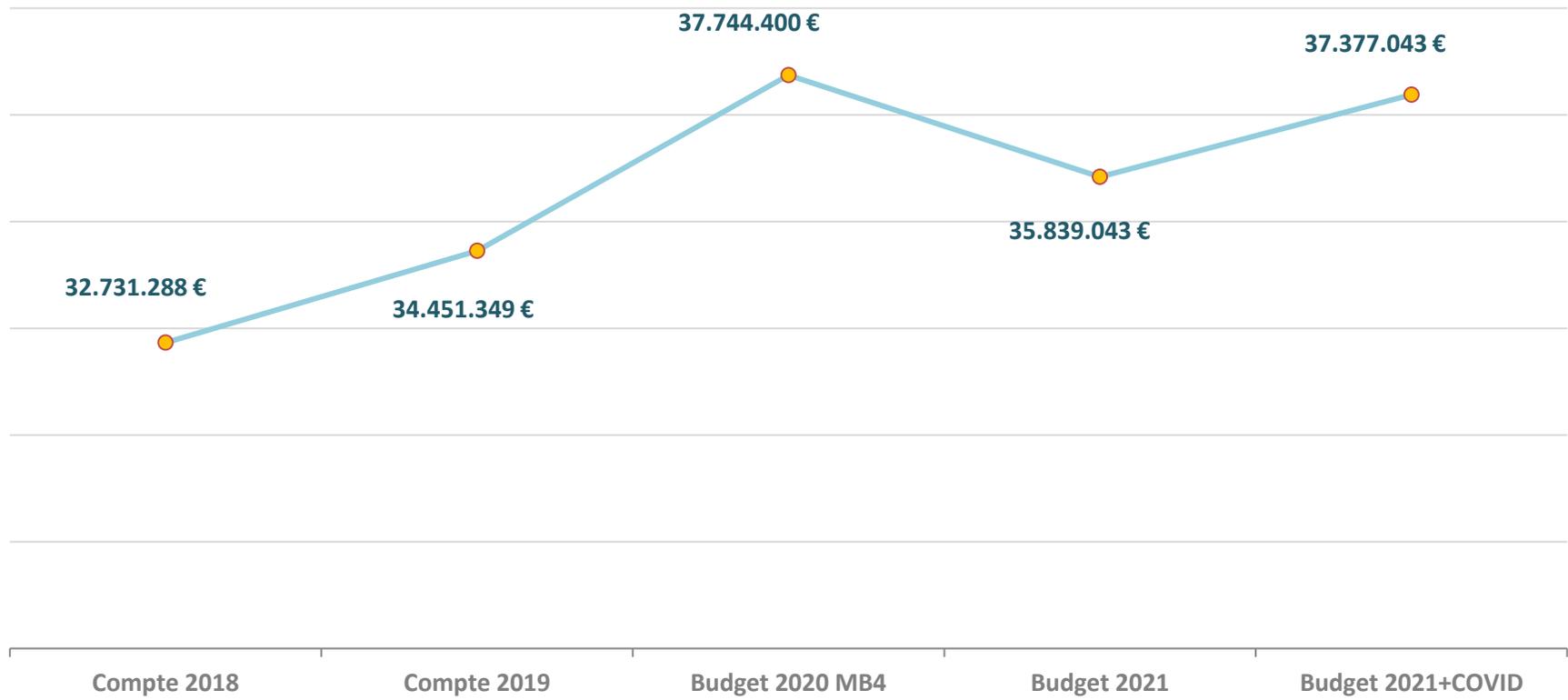
Ainsi, les personnes qui seront généralement concernées par l'ERIS sont celles qui sont exclues du champ d'application du RIS de par leur nationalité, leur âge ou encore leurs ressources, il

³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale - Baromètre social 2019 ; <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2019-barometre-social>

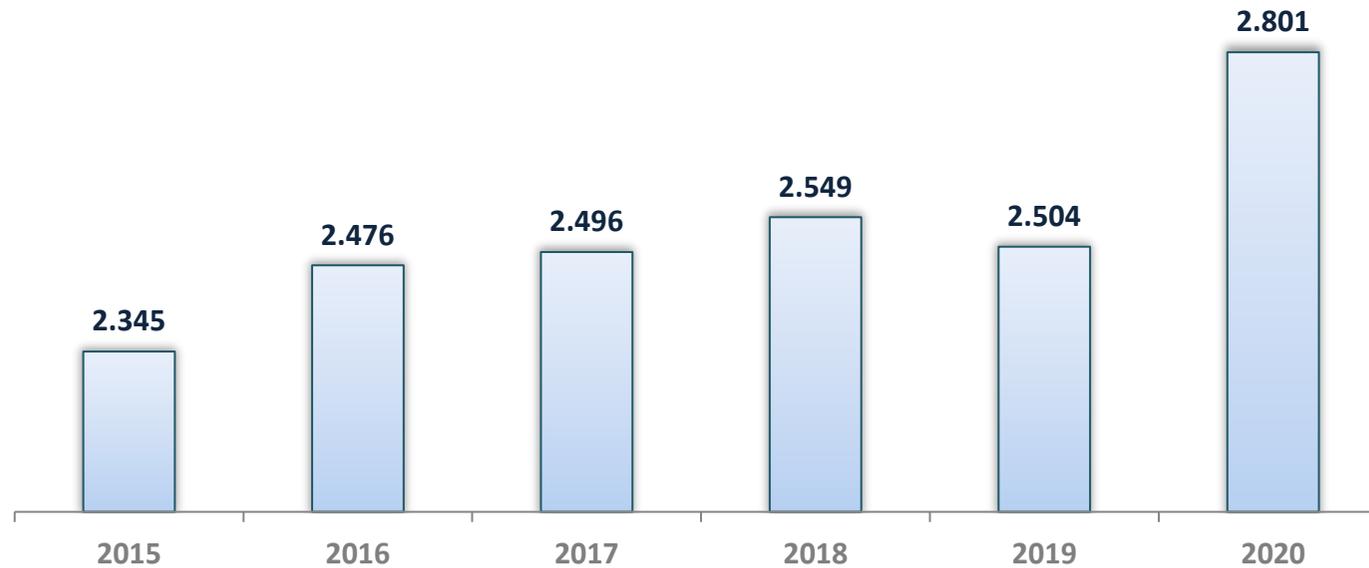
s'agit notamment :

- des étrangers qui ne répondent pas à la condition de nationalité prévue par l'art. 3, 3° de la loi DIS ;
- des mineurs d'âge ;
- des personnes dont les ressources dépassent le montant du RIS sans cependant être assez élevées pour exclure une aide financière du CPAS.

Evolution des dépenses de redistribution



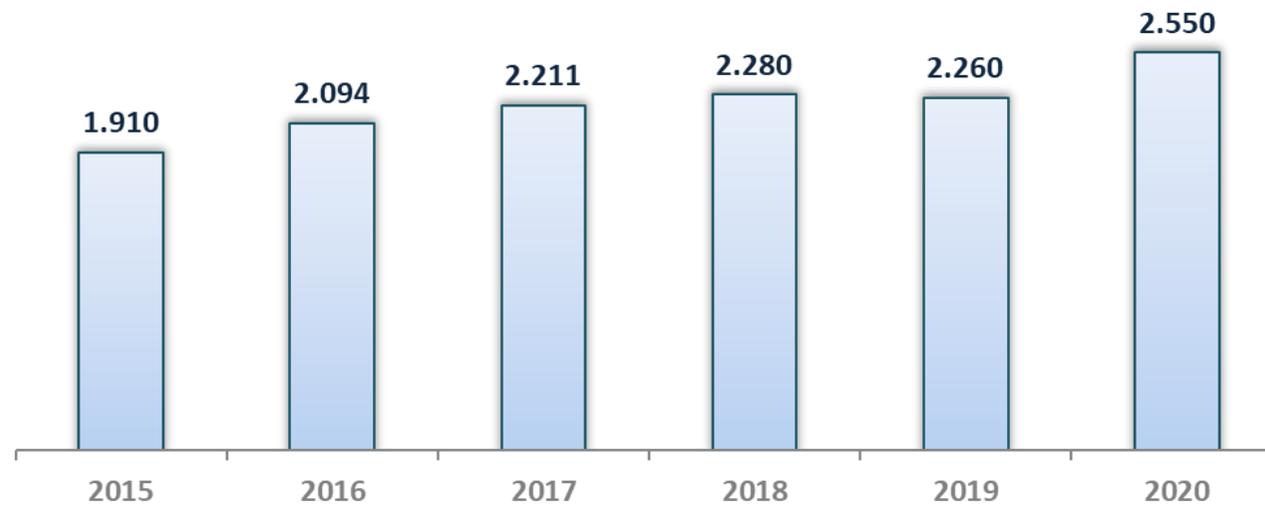
Total RIS - ERIS en moyenne / mois*
(hors mise à l'emploi)



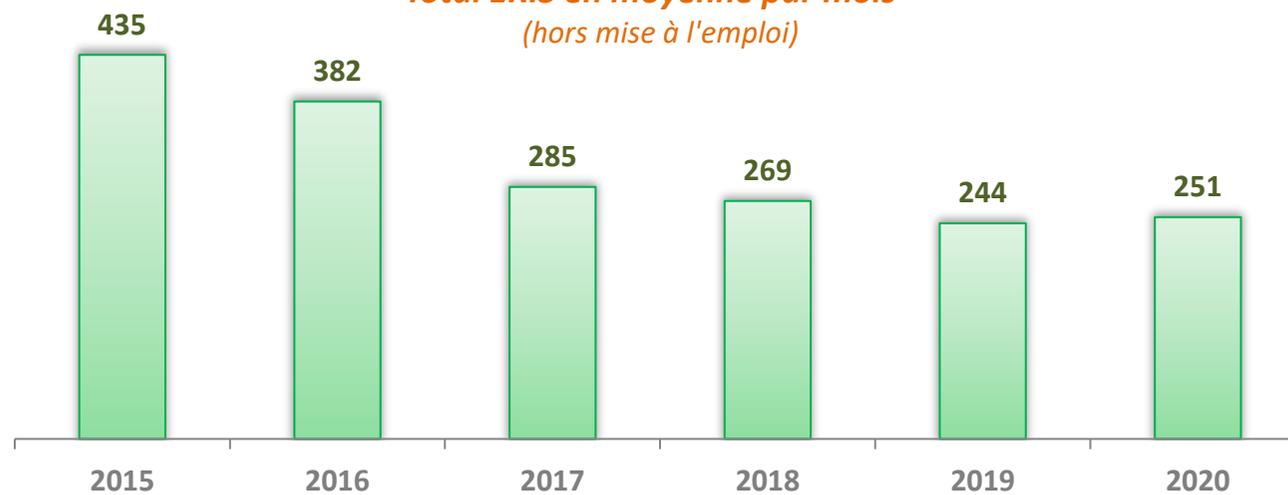
* Calcul de janvier à décembre 2020. En 2019, les statistiques ont été calculées sur la moyenne des 11 premiers mois.

RIS-ERIS (hors Mise à l'emploi) => augmentation de 8% du RIS en 2020 par rapport à 2019 (11% d'augmentation pour les 5 derniers mois de 2020 par rapport à 2019).

Total RIS en moyenne / mois*
(hors mise à l'emploi)

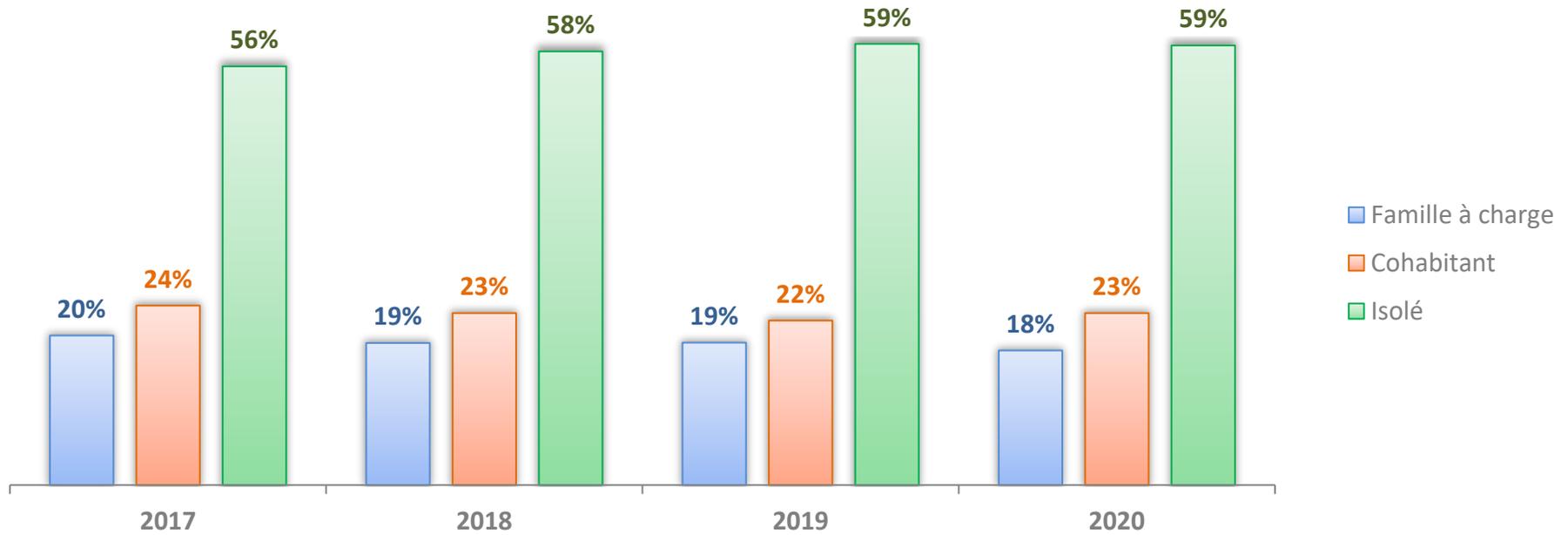


Total ERIS en moyenne par mois*
(hors mise à l'emploi)



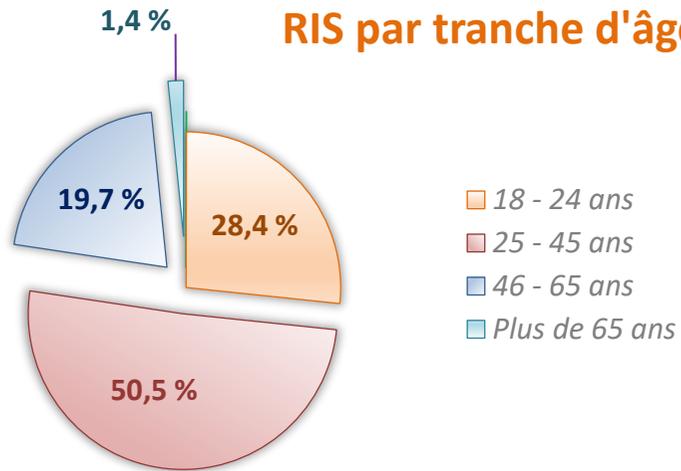
* Calcul de janvier à décembre 2020. En 2019, les statistiques ont été calculées sur la moyenne des 11 premiers mois.

RIS par catégorie*

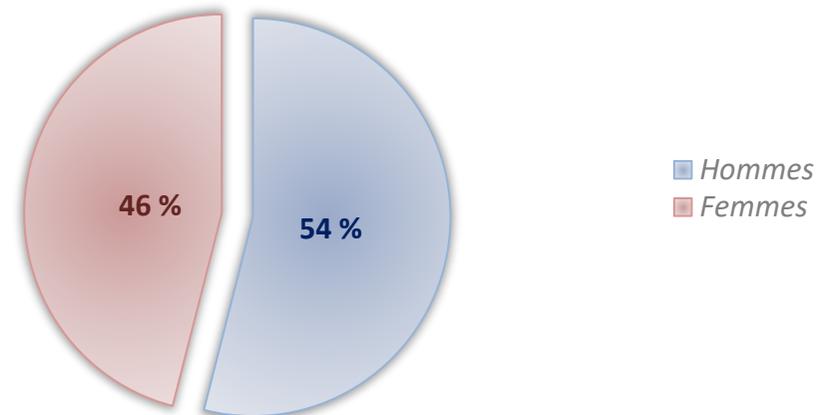


* Calcul de janvier à décembre 2020. En 2019, les statistiques ont été calculées sur la moyenne des 11 premiers mois.

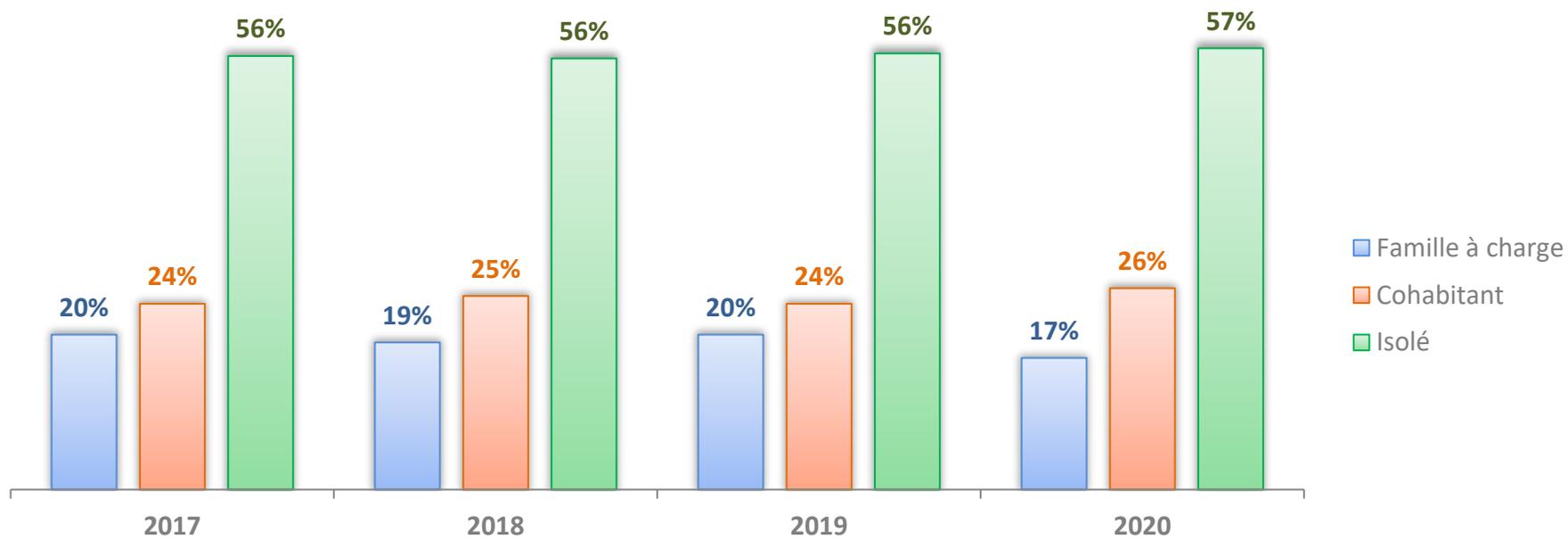
RIS par tranche d'âge



RIS : répartition hommes - femmes

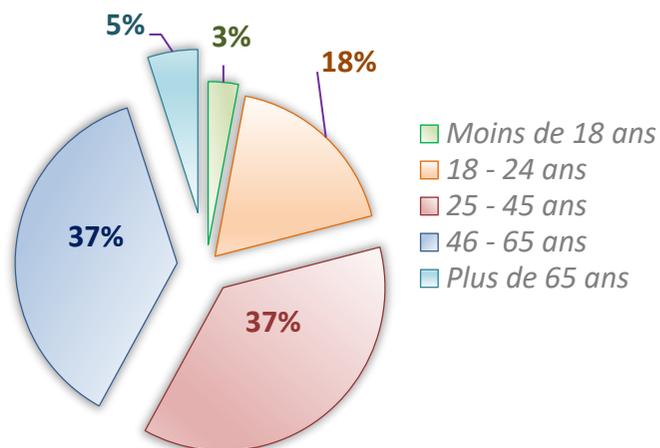


ERIS par catégorie*

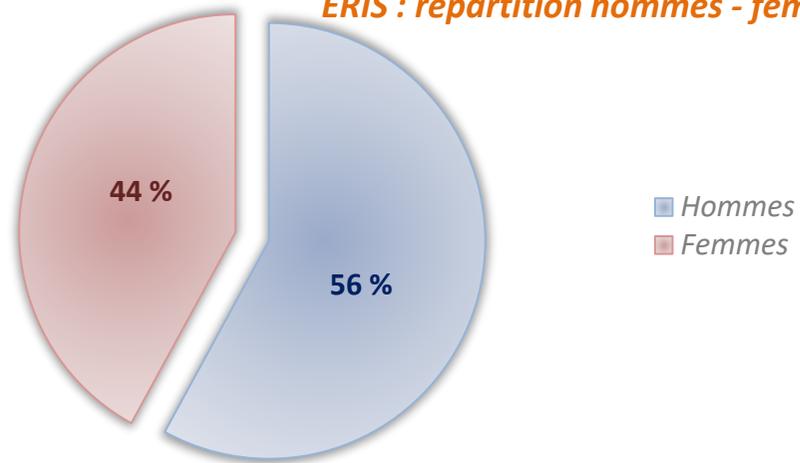


* Calcul de janvier à décembre 2020. En 2019, les statistiques ont été calculées sur la moyenne des 11 premiers mois.

ERIS par tranche d'âge



ERIS : répartition hommes - femmes

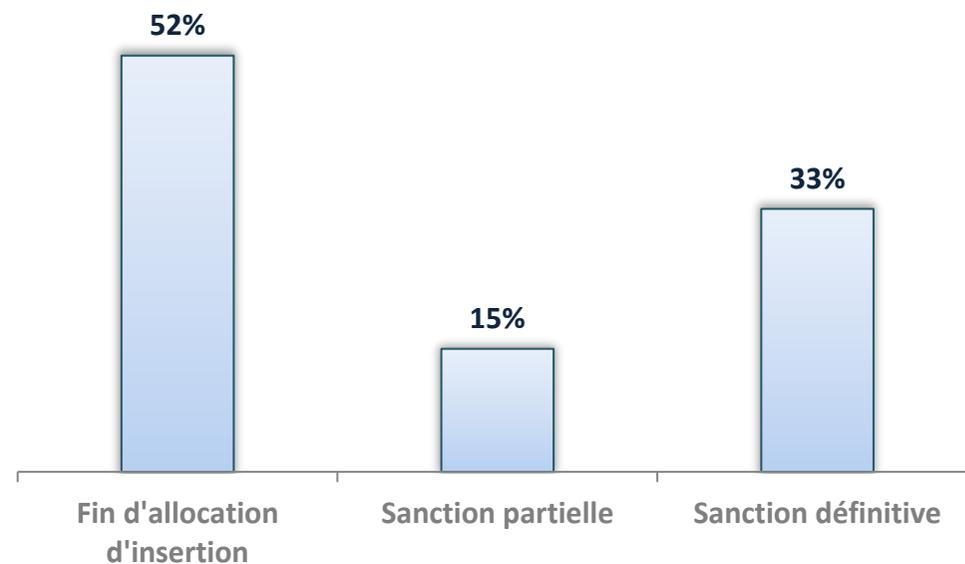


2.4 Les sanctions chômage et fins d'allocations (mises en place en janvier 2015)

Nombre de sanctions chômage
(en moyenne / mois)



Type de sanction
(en moyenne / mois)



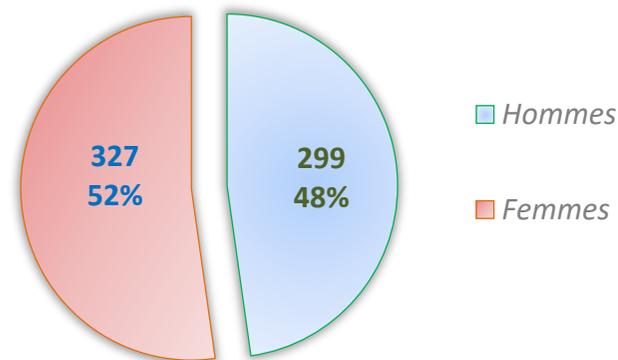
En 2020, les sanctions chômage représentent 1,8 % des personnes aidées (contre 5% en 2019).

2.5 Les étudiants : + 95% par mois en 6 ans

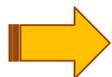
Nombre d'étudiants aidés par mois*



Etudiants: répartition homme-femme



* Calcul de janvier à décembre 2020. En 2019, les statistiques ont été calculées sur la moyenne des 11 premiers mois.



En 2020, le nombre d'étudiants aidés est en net augmentation par rapport à l'an passé (+ 29 %). Les étudiants représentent 21% des personnes aidées (contre 18% en 2019).

Le CSSS est intervenu dans 52 dossiers d'acquisition de PC en 2020 (à partir du début de la crise épidémique) pour 26.400 euros environ. Nous nous attendons à une hausse de ces chiffres en 2021.

Ces chiffres soulignent une précarité étudiante grandissante. C'est un phénomène qui touche particulièrement le CPAS d'Ixelles, puisque la Commune accueille les plus grands campus universitaires de la Région.



" (...) On a des étudiants précarisés, tous les chiffres le montrent, qui ont perdu leur job étudiant, et qui aujourd'hui ont du mal à joindre les deux bouts", explique la ministre Karine LALIEUX. "Regardez les files devant l'aide alimentaire pour les étudiants ; ce n'est pas acceptable. Donc, nous allons soutenir très concrètement ces jeunes. Certains n'en auront pas besoin, et ce sera au cas par cas."

Bien avant la crise, de nombreux jeunes dépendaient déjà de l'aide sociale. Il s'agit par exemple de jeunes dont la situation familiale est difficile, voire dangereuse, ou de jeunes dont les parents sont précarisés. "Il y a aussi des jeunes qui aujourd'hui sont des allocataires sociaux : 70.000 jeunes sont en revenu d'intégration", avance Karine LALIEUX. "Autrement dit, 30% des personnes qui ont besoin d'un revenu d'intégration sont des jeunes de 18 à 25 ans. Nous voulons investir dans ces jeunes, les accompagner de manière renforcée, pour que demain ils trouvent un emploi, et qu'ils puissent s'épanouir."

Source : 30 millions d'euros pour aider les 18-25 ans via les CPAS: étudiants, ou non, voici comment en bénéficier, RTL info, 15 février 2021.

2.6 L'activation sociale

Objectif défini par le SPP Intégration Sociale en matière de participation et d'activation sociale :

« L'augmentation de la participation sociale et la rupture de l'isolement social par le biais d'activités socialement utiles, soit en tant que but en soi, soit comme premier pas dans un trajet d'insertion socioprofessionnelle, soit comme premier pas vers une remise (ultérieure) au travail rémunéré ».

L'activation sociale a pour objectif de répondre aux besoins d'un public éloigné du marché de l'emploi en précarité sociale et/ou psychique.

C'est donner à ce public une réelle opportunité d'intégration sociale durable à travers la mise en place d'une **nouvelle dynamique d'accompagnement spécifique**, à la fois individuelle et collective.

Cela implique, **après l'enquête sociale**, la mise en place d'un **suivi spécifique et d'un bilan social** appelé parcours d'activation sociale axé sur 6 dimensions :

1. Santé
2. Démarches administratives
3. Socioprofessionnel
4. Vie familiale, sociale et culturelle
5. Situation financière
6. Logement

En 2020, suite aux mesures sanitaires liées au COVID, le CPAS d'Ixelles n'a pu organiser de Parcours d'Activation Sociale contrairement aux années précédentes.



Par contre, dans ce contexte sanitaire particulier, les référents en Activation Sociale ont contribué à différents projets d'aide aux personnes en grande précarité, à savoir la mise en place de maraudes à Ixelles (distribution de +/- 40 lunches/maraude et de boissons chaudes) et à l'organisation d'un accueil de jour (avec douches et vestiaire) en collaboration avec les services communaux.

Budget de la participation sociale

L'activation sociale est financée par le regroupement de trois subsides en un seul : le subside activation sociale, et les subsides de lutte contre la pauvreté infantile et de participation sociale et culturelle.

Le montant budgété en 2021 est de 350.000,- €.

La clé de répartition entre ces différents fonds est la suivante :

2021 : budget globalisé de 350.000,00 €

Lutte contre la pauvreté infantile (fonds Courard) :

- min. 25% du subside SOIT 87.500,00 €
- dont 10% max. pour le personnel 8.750,00 €

Mise sur pied de modules collectifs dans le cadre du PIIS (Activation Sociale) :

- min. 25% et max. 50% du subside SOIT entre 87.500,00 € et 175.000,00 €
- dont 100% pour le personnel.

Améliorer la participation sociale et la lutte contre la pauvreté infantile

- solde du subside avec un max. de 50% SOIT 175.000,00 €
- dont max. 10% pour le personnel.

2.7 La Coordination Sociale

La Coordination Sociale d'Ixelles rassemble des associations et des services publics dont la mission est de répondre aux demandes d'aide psycho-médico-sociale des Ixellois.

La Coordination vise à améliorer la connaissance de ces multiples services (via un répertoire des membres, la diffusion des infos, une newsletter, ...) et à développer, de manière concertée, des réseaux de collaboration (via des AG, des groupes de travail, des partenariats, ...).

Actuellement, **la Coordination Sociale d'Ixelles compte 85 membres** venant de différents secteurs (services sociaux, santé, logement, emploi, jeunesse, seniors, ...).

Suite à la crise liée au COVID, la Coordination Sociale d'Ixelles s'est vue contrainte de reporter une partie de ses activités telles que les rencontres thématiques avec les membres de la Coordination, les marches exploratoires, ... et autres groupes de travail.

En 2020, une autre conséquence de la crise sanitaire a été l'interruption des ateliers collectifs cuisine et potager. Suspendus au mois de mars, seulement 39 personnes ont pu y participer. Il n'y a pas encore de date pour une reprise future.

2.8 L'épicerie sociale et l'espace Feel Food

L'espace Feel Food offre, dans le cadre d'une sensibilisation à l'alimentation saine et durable et à la consommation

responsable, un accès à des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à prix réduits, mais aussi à des conseils diététiques et de bonne consommation, à des ateliers cuisine, et à un potager sur le site du CPAS d'Ixelles.

En 2020, 162 ménages ont pu avoir accès à l'épicerie sociale sur une période d'au moins 6 mois, ce qui représente une aide alimentaire transitoire pour 209 adultes et 157 enfants. C'est la première fois depuis sa création que l'épicerie connaît une baisse de fréquentation : 28% par rapport à 2019. C'est une conséquence de la fermeture du service social, unique porte d'entrée à l'épicerie, durant le confinement suivi de sa partielle réouverture.

Parallèlement, le confinement aura permis de faire naître une nouvelle forme d'aide alimentaire au sein du CPAS : **l'aide urgente gratuite par le biais de colis alimentaires et de maraudes. Depuis le mois d'avril, les distributions de colis ont bénéficié à 4.420 ménages, soit une aide pour 12.460 personnes.**

Par ailleurs, **le projet LOCO** sert de base logistique pour la mise en place des colis alimentaires.

Le Réseau LOCO (pour « Logistique Collaborative »), constitué en 2017, contribue à l'amélioration de l'approvisionnement et de la logistique d'organisations d'aide alimentaire, grâce à la rationalisation des déplacements et à la communautarisation (ponctuelle) des moyens de ses

membres, ou de toute autre association d'aide alimentaire qui obéirait aux principes de LOCO. Ce réseau a pour objectif de servir au mieux et plus efficacement l'aide alimentaire en Région Bruxelloise. LOCO est portée par des organisations actives dans l'aide alimentaire, des communes et des CPAS, qui collaborent étroitement et, ensemble pour étendre leurs champs d'action. LOCO a un rôle de facilitation.

Chaque membre de LOCO mène la gestion de son projet comme il l'entend, tout en respectant la charte LOCO.

Cette volonté d'articuler leurs actions à travers une convention a pour objectif de renforcer chacun des projets individuellement, tout en mutualisant les forces présentes, leurs volontés et leurs réseaux.

Le réseau LOCO est un partenaire de négociations et de représentation vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et décideurs impliqués dans l'aide alimentaire : Bruxelles Environnement, COCOM, Contrats de Quartier, FEAD, Criées, COMEOS, SPP-IS, grande distribution, etc.

Ce réseau favorise un accès à une alimentation saine pour les personnes précarisées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Des actions communes sont mises en place dans ce sens.

Le projet T'as de beaux restes : La Commune d'Ixelles et le CPAS d'Ixelles ont, de façon concertée, candidaté afin de mettre en œuvre un projet nommé « T'as de beaux restes ».

Ce Projet, étalé sur une période de 3 ans (de mars 2020 à mars 2023), ambitionne de **renforcer l'actuel maillage d'acteurs investis dans la récupération d'invendus alimentaires** grâce à la mise en place d'une communauté locale facilitante et apprenante en matière de récupération et de valorisation d'invendus alimentaires, grâce à la mutualisation d'infrastructures publiques, mais aussi grâce à l'identification et mise à disposition d'outils à même renforcer ce réseau. Le Projet a pour ambition de co-crée avec l'ensemble des acteurs – citoyens, associations et entreprises – le réseau 2.0 le plus efficace possible en matière d'utilisation de denrées alimentaires invendues, tout en créant un modèle reproductible aux autres dimensions de la lutte contre le gaspillage et de la poursuite de la finalité « zéro déchet ». Il s'agit donc de mutualiser les moyens existants, d'innover en matière d'actions en offrant aux « clients » du réseau une porte d'entrée numérique efficace.

Dans le cadre de ce Projet, la Commune d'Ixelles se positionne principalement comme porteur d'innovations (notamment juridiques pour faciliter la mutualisation d'équipements et technologiques pour la mise en place d'outils de coordination de réseau) alors que le CPAS d'Ixelles se concentre sur le développement des cadres méthodologique et logistique, ainsi que sur la mise en œuvre d'une filière d'insertion socioprofessionnelle. Les deux entités publiques locales tiennent le rôle d'assembleur / facilitateur pour l'ensemble des entités déployant leur action sur le territoire d'Ixelles :

- La mission de base de la Commune est l'organisation de la

vie socioéconomique et environnementale sur le territoire ixellois. Comme elle touche tous les résidents de la commune, c'est à elle que revient de piloter les actions de modernisation de la gestion publique. Dans le cadre du Projet, la subvention de 25.000 EUR reçue par la Commune servira à financer les activités prévues pour atteindre les objectifs fixés.

- La mission de base du CPAS est l'aide sociale au sens large. De par ses missions organiques, il est impliqué dans des projets tels que la mise en œuvre de parcours d'insertion (application de l'article 60) et la construction d'une plateforme logistique locale de récupération et distribution d'inventus alimentaires. Dans le cadre du Projet, la subvention de 50.000 EUR reçue par le CPAS servira à engager un chargé de mission. De manière opérationnelle, il est chargé de la mise en œuvre du projet porté conjointement par les deux institutions.

Le projet Banque alimentaire et Goods to give :

Dans le cadre du COVID, le pôle alimentation du CPAS d'Ixelles s'est vu s'agrandir aussi vite que la demande d'aide alimentaire sur le terrain.

Le CPAS s'est doté d'un service de maraude pour personnes sans domicile fixe et de manière plus conséquente d'une distribution de colis alimentaires.

La distribution de colis alimentaires a été lancée en mai 2020 et il est à l'ordre du jour de stabiliser et de régulariser la situation de ces derniers afin de pouvoir les pérenniser sur du plus long terme.

Dans cet objectif, une série d'actions ont eu lieu :

- Aménagement d'un nouvel espace au sous-sol de

l'OVA pour le stockage des denrées ;

- Démarchage d'un moyen de transport, une camionnette, pour l'approvisionnement des denrées (partenariat mis en place avec D'Ieteren) ;
- Engagement et maintien du personnel des colis alimentaires ;
- Approvisionnement via **Goods to give** dans un premier temps.

NOUVEAUTE EN 2021

Collaboration avec la **Banque Alimentaire de Bruxelles-Brabant** pour:

- Pouvoir bénéficier des invendus alimentaires du réseau des banques alimentaires (tous les jours de la semaine vers 12h) ;
- Pouvoir bénéficier de leurs relais en termes de partenariat avec un supermarché affilié aux banques alimentaires. Comme les Colryut ou les Aldi par exemple ;
- Pouvoir bénéficier de leur système de stockage intermédiaire pour les produits FEAD pour notre future commande de 2022 ;
- Pouvoir de manière directe bénéficier de la cession de produits FEAD, c'est-à-dire d'avoir accès aux denrées FEAD non consommées par d'autres acteurs de l'aide alimentaire. Il serait question de plusieurs palettes de denrées à titre gratuit. Ces denrées permettraient de diminuer le coût de ces colis en attendant l'arrivée des produits FEAD de la commande de 2022 (comme la commande de 2021 est déjà passée).

2.9 La Cellule socioculturelle

Depuis 2003, la mesure relative à l'épanouissement social et culturel du public fragilisé a pour objectif d'**intégrer les personnes défavorisées dans la vie sociale**, en permettant leur participation aux activités culturelles et sportives et leur accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Cellule socioculturelle a donc logiquement intégré le programme de participation sociale du CPAS d'Ixelles dès sa création. Elle encourage l'épanouissement culturel des personnes aidées.

En 2020, 1165 personnes ont reçu une aide socioculturelle (pratiquement à parité hommes/femmes).

Suite à la crise liée au COVID, la Cellule socioculturelle a distribué moins d'aides aux usagers du CPAS d'Ixelles, du fait des fermetures prolongées des structures culturelles et sportives.

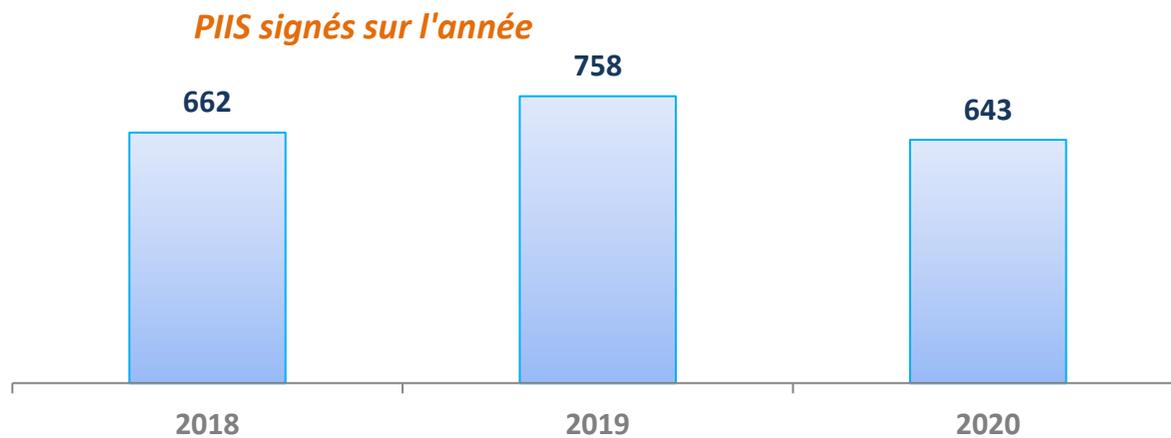
2.10 La Cellule formation

La Cellule formation mène actuellement les projets suivants :

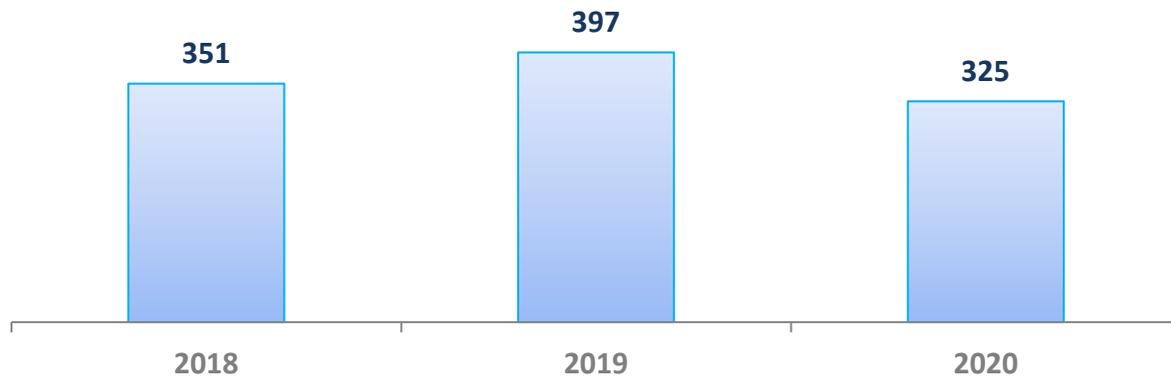
- Soutien parentalité ;
- Fracture numérique ;
- Aide TFE et mémoire ;
- Orientation ;
- Méthodologie ;
- Remédiations entre étudiants.

Des Fiches 'réseau' et des fiches 'outils' seront également créées.

2.11 PIIS



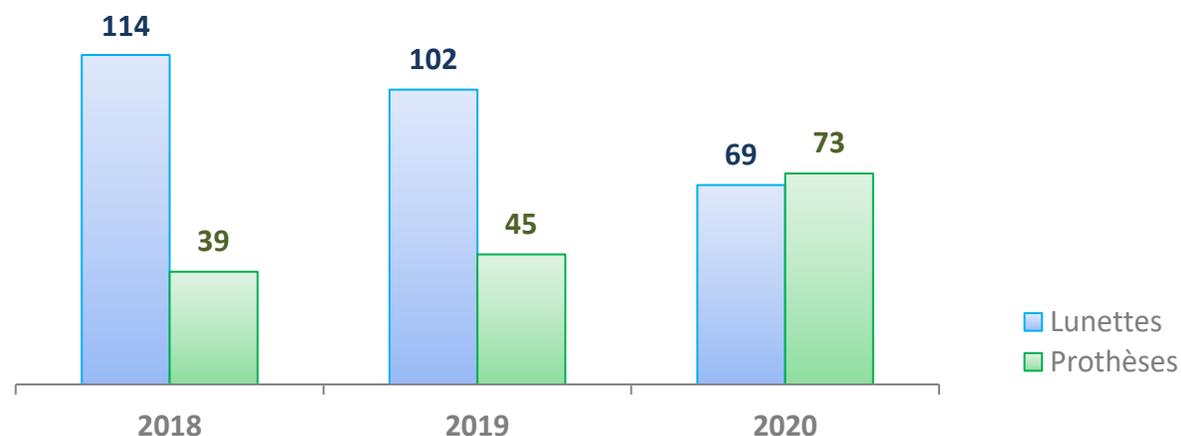
PIIS moyenne mensuelle



Pour rappel l'obligation de signature d'un Projet PIIS a été étendue à tous les demandeurs d'un Revenu d'Intégration à partir du 1^{er} novembre 2016.

643 PIIS ont été signés en 2020, contre 758 en 2019, soit une diminution de 15%.

2.12 Interventions en matière de lunettes et de prothèses dentaires



Prothèses, orthodontie, lunettes, pathologies liées à l'obésité... Les difficultés d'accès aux soins touchent de plein fouet une population de plus en plus nombreuse.

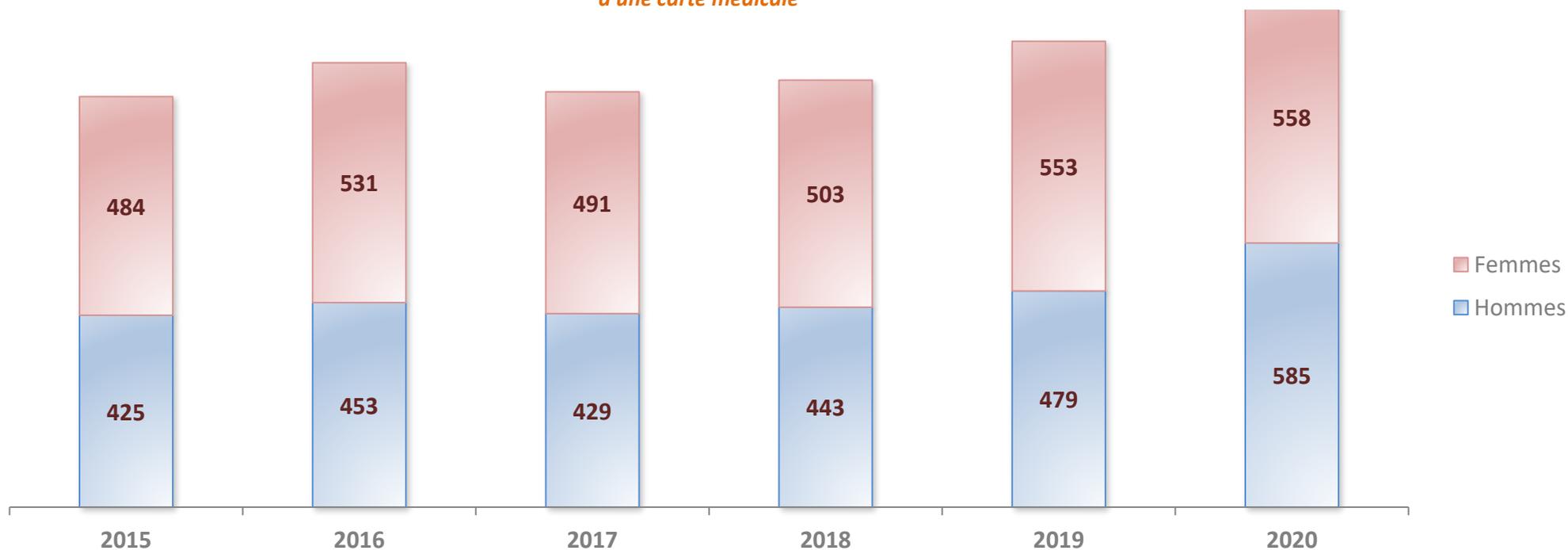
En 2020, il y a eu 15 interventions pour une prothèse dentaire parmi les 73 interventions pour prothèse.

Le nombre d'interventions et leur montant sont des facteurs difficiles à prévoir, car ils peuvent considérablement varier d'une année à l'autre en fonction du nombre et du type de demandes.

Il est également important de souligner que toutes les aides médicales fournies par le CPAS sont financées sur fonds propres.

2.13 Cartes médicales et frais médicaux

*Dossiers individuels bénéficiant uniquement d'une carte médicale**



2015 : 909 cartes 2016 : 984 carte 2017 : 920 cartes 2018 : 946 cartes 2019 : 1032 cartes 2020 : 1143 cartes

Les personnes qui ne bénéficient que de cette aide **ne rencontrent pas les conditions d'octroi d'un revenu d'intégration ou de son équivalent, mais elles sont aidées, sur fonds propres, par le CPAS afin de pouvoir faire face à des dépenses de santé.**



Conditions d'octroi : ne pas bénéficier d'un Revenu d'Intégration, avoir des revenus $\leq 1,5$ fois au RI dans sa catégorie et un solde quotidien disponible inférieur à 16 €.

- Carte médicale uniquement (personnes ne bénéficiant pas du RIS ou ERIS) => augmentation de 8% en 2020 par rapport à 2019.
- Frais pharmaceutiques (factures provenant des pharmacies conventionnées et remboursements aux usagers) => en 2020, augmentation de 12% pour les usagers et 20% pour les pharmacies (NB : l'année budgétaire 2020 n'est pas encore clôturée pour ces types d'articles).

2.14 L'aide médicale urgente

Nombre d'aides médicales urgentes en moyenne par mois



Le nombre d'Aides Médicales Urgentes prodiguées est en hausse de 52 % par rapport à 2019. Cette aide ne concerne que les personnes en situation illégale sur le territoire. Le nombre de ces aides est difficile à anticiper, car il est fortement lié aux variations des flux migratoires.



Les personnes en séjour illégal n'ont pas droit à l'aide sociale, à l'exception de l'Aide Médicale Urgente (AMU), comme le prévoit l'article 57§2 de la loi organique des CPAS. Elles en bénéficient lorsque la demande est justifiée par un certificat médical attestant de l'urgence des soins à prodiguer et/ou suite à une enquête sociale.

2.15 Aide sociale au sens strict

En ce qui concerne l'aide sociale (aide en principe sur « fonds propres »), le CPAS a dépensé 1.119.147,09 € concernant 1.355 personnes en 2019, et 711.804,54 € concernant 976 personnes en 2020.

Le CPAS prend notamment en charge les dépenses suivantes :

- Prise en charge des arriérés de loyer.
- Prise en charge de dettes autres que les factures d'énergie.
- Prise en charge de frais de logopédie.

2.16 Autres formes d'aide

Le CPAS d'Ixelles intervient dans le cadre d'autres formes d'aide sur la Commune en fonction, notamment, de situations d'urgence. Voici deux exemples :



Participation à l'accueil de jour durant la période hivernale organisé par la Commune d'Ixelles (XL Prévention)

- Acquisition de denrées alimentaires via l'Épicerie sociale du CPAS et la Résidence les Heures Douces.
- Détachement d'un assistant social pour assurer une permanence.

La baisse du subside fédéral de la Politique des Grandes Villes a un impact direct sur l'accueil des sans-abris en période hivernale, ce qui oblige les communes à toujours plus s'investir.

Le CPAS assure également, en coordination avec différents acteurs associatifs et institutionnels un suivi technique et social dans le cadre de l'occupation précaire d'immeubles.

2.17 Liste des subsides COVID

- 3530 personnes ont bénéficié de la mesure temporaire 50,00 €/mois depuis juin 2020 pour un montant total distribué de 869.025 €.
- Fonds COVID : interventions diverses pour 555 personnes pour un total de 553.245,19 €.
- Intervention de la Mutuelle pour 8 personnes et un total de 15.909,02 € pour la régularisation des cotisations pour indépendant.

<i>Subside 2020</i>	<i>Montant</i>	<i>Autorité subsidante</i>	<i>Utilisation</i>
Subside aide alimentaire COVID (3 tranches)	168.944,00 €	Fédéral	Montant justifié au 5/1/2021 : 60.611,60 € en aide alimentaire et produits d'hygiène au 22/02/2021 : 79.971,15 €
Prime COVID 50 € en faveur des bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS	793.706,00 €	Fédéral	Montant versé pour la période du 1/07 au 31/12/2020. Prolongation de la mesure jusqu'au 31 mars 2021.
Subside aide générale COVID	1.900.534,00 €	Fédéral	Mesures sociales pour 1.618.974,00 € et frais de personnel/ de fonctionnement pour 281.560,00 €
Intervention dans les frais liés à la crise sanitaire	5.058,00 €	COCOM (Iriscare)	Intervention dans certaines dépenses de fonctionnement du SAFPA
Subside COVID tranche A (le 23/10/2020)	1.010.934,60 €	COCOM	30% Aides complémentaires pour 303.280,38 € 15% Frais de fonctionnement pour 151.640,19 € au moins 10% Frais de personnel pour 101.093,46 € 45% Aides/personnel/fonctionnement pour 454.920,57 €
Subside COVID tranche B (le 31/12/2020)	673.956,40 €	COCOM	35% Lutte contre la sous-protection sociale et le nonaccès aux droits pour 235.884,74 € au moins 65% Projets "COVID" pour 438.071,66 € au plus

+ augmentation temporaire de 15% du taux de remboursement du montant du RI pour toute nouvelle demande.

Période : du 1er juin 2020 au 30 juin 2021 (reçu avance de 85% pour la période du 1/06 au 31/12/2020 = 197.918 €)

+ subside fédéral visant à promouvoir le bien-être psychologique des usagers et d'améliorer l'application des mesures sanitaires de prévention : 140.780 €.

Par ailleurs, le CPAS a perçu également des subsides facultatifs d'Iriscare pour compenser les pertes de recettes dans les MR/MRS suite à la pandémie.

3 - L'EMPLOI

3.1 La 6^{ème} réforme de l'État

Avec la 6^{ème} réforme de l'État, plusieurs compétences liées à l'emploi ont été régionalisées, ce qui entraîne deux conséquences importantes :

- Une évolution du partenariat avec ACTIRIS (compétent pour certains plans d'embauche et des actions conventionnées en insertion socioprofessionnelle pour un public fragilisé).
- Un transfert de la mesure article 60§7 (Loi du

8/7/1976) et volonté régionale d'harmonisations technique, financière et de normes d'encadrement des travailleurs. L'article 60 est confirmé en tant que mesure d'insertion durable pour le travailleur. Il prévoit un plan d'accompagnement et d'acquisition de compétences.

Au niveau du cadre : **mise en place d'un Plan de développement pluriannuel**

- 10% des personnes RIS et ERIS doivent être mises à l'emploi de manière permanente suite à un contrat d'insertion socioprofessionnelle, soit 396 en 2021 (sur base des chiffres de janvier à décembre 2020).



Bruxelles ajuste l'encadrement de l'insertion de bénéficiaires de l'aide sociale

A l'occasion du transfert de cette matière aux Régions, Bruxelles a souhaité revoir le dispositif en tenant compte d'un contexte social particulier de la Région-capitale... L'objectif du gouvernement bruxellois est de renforcer le dispositif tel qu'en atteste la capacité budgétaire supplémentaire qu'il a accordée depuis 2016 aux CPAS pour soutenir une augmentation de 3.000 à 3.600 postes de travail dans le cadre de ce dispositif d'emploi à destination des bénéficiaires des CPAS.

Selon le ministre de l'Emploi, Didier Gosuin, cette augmentation a été élaborée dans la perspective d'inciter chaque CPAS à créer une offre d'emploi d'au moins 10 % du nombre de personnes aidées financièrement par le revenu d'intégration ou l'équivalent au revenu d'intégration. Pour 2019, ce budget est d'un peu plus de 64 millions d'euros permettant de tendre vers 4.000 postes... Cette modification permettra, plus globalement, de créer au niveau bruxellois un cadre structurel, juridique et financier adapté qui viendra succéder à l'actuel cadre de partenariat entre Actiris et les CPAS existant depuis les années 90. "Les modifications apportées visent également à mettre en avant le caractère formatif de l'emploi proposé en lui donnant des balises précises et communes aux 19 CPAS. »

Source : BX1/Belga – 07/02/2019

3.2 Ventilation des postes art. 60 (fin 2020)

Au 31/10/2020, sur 259 postes ouverts au CPAS d'Ixelles, 134 étaient occupés (339 postes ouverts et 195 postes occupés au 30/10/2019).

Ces emplois étaient répartis comme suit :

- CPAS : 27 postes
- Commune : 29 postes
- Public : 10 postes
- Asbl : 35 postes
- Privé : un poste
- Économie sociale : 32 postes

Au sein du CPAS ces mesures ont un impact direct :

- **Budgétaire**, à la fois via la masse salariale des personnes engagées sous contrat art. 60, mais aussi sur celle des travailleurs qui doivent assurer le recrutement, l'encadrement socioprofessionnel et administratif.
- **Sur la réorganisation des services** liée à ces nouvelles compétences implique la présence de personnel supplémentaire.
- Elles imposent **une évolution contraignante des normes** d'encadrement, administratives (conventions, contrats de travail, etc.) et humaines (formation, évaluation du personnel).

3.3 Cap Emploi : la Cellule d'insertion socioprofessionnelle

3.3.1 Missions

L'insertion socioprofessionnelle constitue une dimension importante de l'action du CPAS.

Cap Emploi s'adresse à toutes les personnes qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale et qui présentent une disposition au travail.

3.3.2 Statistiques

1166 personnes étaient suivies à CAP Emploi en date du 30/10/2020, soit une légère baisse par rapport à l'exercice précédent (1175 personnes suivies au 30/10/2019).

- 333 clôtures de dossier en 2020 (562 dossiers clôturés en 2019).
- 189 ouvertures de dossiers (contre 558 en 2019), ce qui représente **une moyenne hebdomadaire de 4,5 nouvelles demandes** (contre 11 nouvelles demandes par semaine en 2019).
- Les clôtures se répartissent comme suit :
- 102 pour fin de mise au travail en application de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;
- 45 pour emploi majoritairement à temps plein ;
- 3 pour emploi à temps partiel ;
- 1 dont l'horaire de travail est inconnu ;

- ➔ 157 pour raisons administratives :
 - déménagement (63)
 - suppression de l'aide (49)
 - obtention d'un revenu sous forme d'autres allocations sociales (8)
 - reprise d'études (6)
 - décès (1)
 - emprisonnement (1)
 - transfert vers la Cellule formation (9)
 - autres (20)
- ➔ 9 pour raisons de santé ;
- ➔ 11 pour raisons d'équité ;
- ➔ 5 par décision du comité : 4 (CSSS), 1 (CSISP).

Taux de clôture de parcours ISP positifs : 14,4% (14,8 % en 2019)

Aucun **Plan Activa** pour lequel le CPAS est compétent en matière d'intervention financière (subsidié à 100% par le SPP Intégration Sociale) ne s'est terminé en 2020.

Le nombre de mesures SINE est de 3 contrats (2 en 2019).

Le flux de la mesure PTP pour laquelle le CPAS est compétent en matière d'intervention financière a concerné 6 personnes en 2020 contre 4 en 2019.

Le Centre n'a pas de levier de manœuvre quant au développement de ces plans, étant donné qu'il s'inscrit dans une relation contractuelle entre un travailleur et un employeur.

3.3.3 Mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7

Une moyenne mensuelle de 134,6 personnes en 2020 (contre 191 en 2019) sont mises au travail dans le cadre de l'article 60§7, soit une baisse de 29,5 % par rapport à l'exercice précédent.

3.3.4 Budget

Cap Emploi reçoit des subsides via :

- ⇒ **Actiris** (160.000,- € maximum, dans le cadre du partenariat 2015-2020),
- ⇒ **La Région**, par poste de travail occupé, dans le cadre de l'application des articles 60§7 et 61 de la loi organique des CPAS, une subvention de 1.295,91 € mensuelle (augmentée de 25% pour les travailleurs de moins de 25 ans et de 2.169,37€ pour les postes occupés en économie sociale).

- ⇒ **Suite au transfert des compétences**, l'enveloppe relative à l'article 60§7 pour l'intervention fédérale/régionale est de 2.320.000,- € et celle relative à l'intervention « économie sociale » est de 145.000,- € au budget 2021. L'intervention des utilisateurs était de 235.000,- € en 2020, elle est estimée à 140.000,- € pour 2021.

3.3.5 Coût de la réinsertion socioprofessionnelle

	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
Recettes	1.224.067 €	1.020.236 €	1.114.600 €	951.800 €
Dépenses	3.640.435 €	3.383.521 €	3.355.400 €	3.485.600 €
À charge du CPAS	2.416.368 €	2.363.285 €	2.240.800 €	2.533.800 €

3.3.6 Impact du COVID

Malgré les difficultés que le service a connues suite à la pandémie, Cap Emploi a continué avec énergie à maintenir le lien social avec ses bénéficiaires. CAP Emploi est resté accessible durant les confinements successifs, y compris au sein de ses locaux en appliquant les mesures sanitaires (distanciements, gel hydro alcoolique à disposition, plexiglas, etc.). L'accompagnement des citoyens a été poursuivi et les agents ont veillé à maintenir au maximum la qualité des services rendus.

CAP Emploi a également adapté sa façon de travailler afin de réduire les déplacements inutiles des personnes suivies lorsque cela peut se faire à distance, grâce au numérique notamment.

Dans le cadre des missions de CAP Emploi, les bénéficiaires sont accueillis et guidés dans l'élaboration de leur projet professionnel. Ensemble, les agents envisagent l'étendue de leurs possibilités et les orientent vers des formations ou des métiers qui leur permettront de s'épanouir. Afin de faciliter une insertion dans le monde du travail, les agents de CAP Emploi mettent également en place des contrats d'insertion socioprofessionnelle (par application de l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS) qui permettront aux bénéficiaires d'acquérir une expérience professionnelle. Cette expérience professionnelle pourra être ensuite valorisée dans leur future recherche d'emploi. De plus, c'est souvent aussi l'occasion pour ces travailleurs de se former en parallèle et ainsi augmenter les chances de succès.

Durant les confinements successifs et particulièrement en fin

d'année, un travail considérable a été mené par les équipes pour maintenir autant que possible ces contrats en insertion malgré les nombreuses fermetures liées à la pandémie. C'est ainsi que Cap Emploi a géré, durant les mois de novembre et décembre 2020, près de 80 situations particulières dans l'urgence en implémentant du télétravail, des formations, des transferts vers d'autres fonctions... Toujours dans le but de garantir cette continuité de contrat pour les travailleurs en insertion.

De nouveaux besoins ont également émergés au cours de cette crise sanitaire. Nos bénéficiaires ont été plus que jamais confrontés à la fracture numérique. En effet, de nombreux services n'étaient plus disponibles en présentiel (Centre de formation, Actiris, les espaces publics numériques, etc.). Nous avons donc veillé à fournir du matériel informatique, des explications, des formations à notre public afin de l'aider dans sa recherche d'emploi durant cette année particulière. Il n'a pas non plus été évident de maintenir en action notre public alors que les offres d'emploi semblaient se raréfier et la concurrence accroître. Nous ne disposons pas encore des chiffres d'Actiris pour vérifier cette impression ressentie sur le terrain mais elle semble être la conséquence directe des fermetures et pertes d'emploi durant cette période. Nous avons privilégié ce temps de moindre effervescence sur le marché du travail pour développer les compétences de nos bénéficiaires par des formations en ligne lorsque cela s'avérait utile.

Suite au COVID, notre public s'est davantage diversifié

encore. Nous avons accueilli plus d'étudiants qui auparavant travaillaient en journée (notamment dans l'Horeca), le public d'intérimaires et de personnes issues de la culture. Nous commençons à recevoir des indépendants qui ont dû déposer le bilan suite à la pandémie. Toutefois, ce public reste encore

réduit et nous estimons qu'il poussera nos portes surtout en 2021. La Région le pense également et nous a octroyé un subside spécifique qui sera dédié à ce travail d'accompagnement des indépendants.

4 - MÉDIATION DE DETTES & ÉNERGIE

4.1 Statistiques

SERVICE MÉDIATION DE DETTES	OCT. 2017 SEPT 2018	OCT. 2018 SEPT 2019	OCT. 2019 SEPT 2020
DOSSIERS CLÔTURÉS	298	205	264
DOSSIERS OUVERTS	324	381	345
DOSSIERS EN GESTION	632	641	318

CELLULE ENERGIE	OCT. 2017 SEPT 2018	OCT. 2018 SEPT 2019	OCT. 2019 SEPT 2020
DOSSIERS CLÔTURÉS	282	216	208
DOSSIERS OUVERTS	215	261	287
DOSSIERS EN GESTION	311	244	301

La clôture des dossiers résulte de la prise en charge des dettes dans le cadre du Fonds Energie ou de l'aboutissement des démarches accomplies par la Cellule.

Les dossiers Mazout sont repris dans le total des chiffres et considérés comme dossiers en gestion.

4.2 Budget

Le fonctionnement du service de médiation de dettes est assuré par trois apports financiers :

- Le CPAS d'Ixelles ;

- Les subventions du Fonds social de gaz et d'électricité en exécution de la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et de l'aide sociale financière aux personnes les plus démunies ;
- Le subside régional octroyé pour les missions de service public dans le cadre de l'énergie.

Le CPAS finance les frais d'investissement (infrastructure, matériel de bureau, matériel informatique, téléphonie, frais de formation, etc.). Le fonds, quant à lui, finance le traitement de cinq équivalents temps plein et l'aide sociale financière apportée aux médiés.

La partie du fonds dévolue à l'aide sociale financière a connu une indexation conséquente en 2019 et en 2020. La subvention s'est donc élevée pour l'année 2020 à 732.242,41€.

La subvention 2020 couvre :

- ⇒ **Frais de personnel** **413.408,64,- €**
- ⇒ **Aide sociale** **318.833,77,- €**

La partie du fonds dévolue à l'aide sociale financière est utilisée à la fois par le Service de médiation de dettes, la Cellule énergie et par le Service social. Ce fonds permet d'intervenir tant en matière de créances énergétiques que dans la prise en charge de créances en soins de santé, d'arriérés de loyers, etc. L'objectif du fonds étant, tout en mettant en place une guidance énergétique, d'aider la personne à payer l'ensemble de ses factures énergétiques et de prendre des mesures d'ordre préventives.

4.3 Conséquences du COVID-19 sur le fonctionnement du Service Médiation de dettes & Energie

La crise sanitaire survenue en mars 2020 n'a, à ce jour, pas eu de répercussion significative sur le fonctionnement du service. Cela est peut-être dû aux programmes d'aides financières et de mesures de protection mis en place par les autorités tant fédérales que régionales.

La suspension ou la suppression éventuelle de ces mesures en 2021 pourraient avoir un impact certain et générer tant une hausse des demandes que l'apparition d'un nouveau public affecté par les conséquences financières de l'arrêt ou du ralentissement qu'ont connu de nombreux secteurs de notre économie.

Il est à noter qu'en 2020, notre Centre a bénéficié, en raison de la crise sanitaire, de subventions destinées à lui permettre d'octroyer des aides de première nécessité à la population impactée par ladite crise. Tant le service Médiation de Dettes que la Cellule Energie y ont eu recours pour les demandes éligibles.



5 - AIDE AUPRÈS DES SENIORS

La population belge vieillit et plus que jamais, les CPAS se trouvent parmi les acteurs de première ligne pour faire face à ce changement important d'organisation de notre modèle sociétal.

Bien que connues depuis longtemps, les conséquences de ce phénomène démographique ont longtemps été négligées dans les programmes politiques mis en œuvre. Pourtant, ce changement implique de repenser en profondeur les politiques liées aux seniors et, ce, à tous les niveaux de pouvoir.

Dans ce cadre, les communes et les CPAS sont en première ligne et leurs finances directement impactées.

Aujourd'hui, on vit plus longtemps. Cependant, **les personnes âgées sont, particulièrement dans les grandes villes, souvent plus isolées et plus précarisées.** Longtemps privilégié, le placement en maison de repos n'est plus la solution miracle et s'envisage désormais plutôt comme un dernier recours pour accueillir des personnes atteintes de pathologies liées au vieillissement et dans ce cadre, les établissements doivent faire face à un manque de lits médicalisés.

Le CPAS essaye aujourd'hui d'être proactif, de rechercher et d'identifier les personnes isolées, de maintenir les seniors à domicile, dans leur cadre de vie et de lutter contre l'isolement pour leur permettre de rester le plus longtemps possible dans une autonomie certaine.



Des certitudes : le vieillissement de la population belge et une augmentation des ménages d'une personne.

La génération du babyboom sort progressivement de la population d'âge actif. Associé à une espérance de vie qui augmente, le vieillissement de la population est une certitude [...] la part des 67 ans et plus grimpera de 16 % en 2018 à 23 % en 2070. Actuellement, la Belgique compte 1 personne de 67 ans et plus pour 3,8 personnes âgées entre 18 et 66 ans. En 2070, ce rapport sera de 1 pour 2,5.

La part des 67 ans et plus sera supérieure à celle des 17 ans et moins dès 2030.

En outre, la part des ménages d'une personne augmente sensiblement (de 34 % en 2017 à 42 % en 2070).

Source STATBEL – 24/01/2019

5.1 Les initiatives du CPAS envers les seniors

Depuis toujours, l'aide aux seniors ixellois est au cœur des missions du CPAS. Le Centre gère **deux maisons de repos**, et dispose d'**un Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées (SAFPA)**, dont les missions principales sont notamment le maintien à domicile des personnes âgées en proposant un service d'aides familiales et d'aides ménagères, ainsi qu'une cellule de placement en maison de repos.

L'ouverture en 2015 du **centre de jour Audrey Hepburn** et la création fin 2018 d'**une Cellule de transport social** marquent la volonté du CPAS de proposer aux plus âgés des prestations plus adaptées et de réfléchir à la façon dont l'aide aux seniors va évoluer dans les années à venir.

Avec ces nouveaux services, le SAFPA est désormais au cœur d'une dynamique qui cherche à instaurer une politique plus moderne, transversale et cohérente d'aide aux personnes.

- **Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées** (SAFPA) s'est occupé en 2020 de 226 personnes (48 % des personnes sont exclusivement aidées par des aides familiales, 27 % exclusivement par des aides ménagères et 25 % sont aidées par des aides familiales en alternance avec des aides ménagères.
- **Le centre de jour Audrey Hepburn** accueille 15 personnes, 5 jours par semaine.
- **Un service de mobilité sociale**, est organisé depuis septembre 2018 pour le public du CPAS, des maisons de repos, du Centre de jour et du SAFPA.
- Via la Cellule socioculturelle, **des seniors participent régulièrement à des activités.**

majoritairement des femmes, en effet, il y a 71% de femmes contre 29% d'hommes.

5.2 Les établissements

5.2.1 Le CPAS possède deux maisons de repos

On distingue deux types d'hébergement :

Les Maisons de Repos (MR) sont destinées à accueillir des résidents valides ou semi valides. Elles ne disposent pas de lits médicalisés adaptés à l'accueil des personnes en situation de dépendance ou de démence.

Les Maisons de Repos et de Soins (MRS) disposent, elles, d'un nombre de lits médicalisés dont le nombre disponible est fixé par le pouvoir fédéral. Cela nécessite un personnel adapté capable de pratiquer les soins qui y sont liés.

➔ **La Résidence Jean Van Aa**, une MR/MRS de 180 lits (dont 79 lits MRS). Anciennement installée au 94 de la Chaussée de Boondael, elle a emménagé depuis l'été 2011 dans un nouveau bâtiment au 104, de la Chaussée de Boondael.

Elle dispose d'un étage conçu spécialement pour les personnes désorientées et abrite également le Service d'Aide aux familles et aux Personnes Âgées (SAFPA).

➔ **La Résidence les Heures Douces**, une MR de 88 lits située au 53, rue Victor Greyson, autrefois gérée par la Commune et récupérée par le CPAS d'Ixelles en 2012.

Cette Résidence accueille 62 résidents en ses 72 studios simples et 8 studios doubles répartis sur 4 étages. Les résidents sont âgés entre 56 et 104 ans. A l'heure d'écrire ces lignes, le 10 février 2021, la résidence accueille 5 centenaires. L'âge moyen est de 87 ans pour les femmes et est de 78 ans pour les hommes. La résidence accueille

5.2.2 L'échelle de KATZ

L'échelle de KATZ sert à classifier les résidents des MR et des MRS en fonction de leur degré d'autonomie. Cette échelle sert de base à calculer le montant des taux de remboursement de l'INAMI.



L'analyse de cette classification montre que **53% des résidents des Heures Douces devraient se trouver dans une structure MRS.**

L'âge moyen des pensionnaires aux Heures Douces est de :

- 87 ans pour les femmes
- 78 ans pour les hommes



À la Résidence Van Aa, le taux de personnel dépendant est plus élevé, cela vient notamment du fait qu'il y ait 79 lits MRS. Ainsi, **60 % des résidents sont en situation de dépendance ou de démence en 2020** et 11 résidents sont dépendants, outre les 79 lits MRS occupés.

L'âge moyen des pensionnaires à la Résidence Van Aa reste inchangé depuis 2019 et est de :

- 85 ans pour les femmes
- 81 ans pour les hommes

D'année en année, **le nombre de personnes en situation de dépendance ou de démence est en constante augmentation** dans les deux établissements du CPAS. Le nombre de personnes nécessitant un lit MRS a augmenté

de près de 12% aux Heures Douces et de près de 17% à la Résidence Van Aa en un an. **Cela a un impact important sur le personnel nécessaire au bien-être des résidents.**

Cela a également une influence directe sur le travail quotidien, le nombre et le type de personnel nécessaire afin d'offrir les meilleures conditions de vie et d'hébergement aux résidents des maisons de repos. Une problématique qui touche de façon plus aigüe la résidence les Heures Douces qui doit désormais faire face à un public majoritairement dépendant, alors qu'elle ne dispose pas de lits MRS.

Réflexions autour du modèle "Tubbe", le CPAS a entamé une réflexion autour de ce modèle d'organisation et de gestion qui a été, initialement créé dans les pays nordiques. Il remet les pensionnaires au centre de l'attention et offre un cadre beaucoup plus participatif. Le but est de créer, pour chacun, un lieu de vie où l'on peut être soi-même, où on se sent vraiment chez soi et où la vie a encore un sens. Ce modèle est déjà testé depuis 3 ans dans plusieurs résidences en Flandre et en Wallonie.

Le CPAS a dû suspendre sa réflexion sur le modèle Tubbe en 2020 à cause de la pandémie de COVID.

5.2.3 Taux d'occupation

Taux d'occupation	2016	2017	2018	2019	2020
Résidence Van Aa - MR/MRS <i>(capacité de 180 lits)</i>	94%	94%	93%	92%	82,22%
Résidence les Heures Douces - MR <i>(capacité de 88 lits)</i>	95%	98%	96%	94%	76,11%

5.2.4 Coût journalier

Coût journalier (par résident et par jour)	Remboursement INAMI	Forfait à charge du résident	Coût / jour à charge du CPAS¹
Résidence Van Aa - MR/MRS <i>(capacité de 180 lits)</i>	46,87 €	Entre 52,54 € et 58,25 € selon logement	38,43 € (+25,3 % par rapport à 2019)
Résidence les Heures Douces - MR <i>(capacité de 88 lits)</i>	30,05 €	Entre 48,03 € et 67,85 € selon logement²	44,19 € (+44 % par rapport à 2019)

(1) Calculé sur base des recettes d'exploitations moins les dépenses d'exploitations du budget 2020, divisées par le taux d'occupation et par 365 jours.

(2) Quelques résidents des Heures Douces sont encore sous le régime de la convention signée avec la Commune avant 2012.

5.2.5 Impact du COVID sur les Maisons de repos

La chute du taux d'occupation est liée à la crise COVID et à la crainte des futurs candidats d'intégrer nos résidences. L'image relayée notamment par les médias a un impact direct sur la liste d'attente. Nombreux sont celles et ceux qui retardent leur entrée en maison de repos suite à la crainte d'être infectés par le COVID-19 et ce, aux dépens parfois de leur santé. Cela peut également mettre les personnes âgées dans une situation précaire que de retarder leur admission en maison de repos.

A la Résidence Van Aa, le taux de vaccination des résidents est de 92 % et le taux de vaccination du personnel est de 43 %.

A la Résidence Les Heures Douces, le taux de vaccination des résidents est de 92 % et le taux de vaccination du personnel est de 82 %.

Pendant cette période de crise, les résidences ont pu nouer des partenariats pour venir en aide aux résidents et pour maintenir des activités à destination des seniors.

Pour la Résidence Van Aa :

- Un pont entre deux monde – Chorale coordonnée par l'Opéra de la Monnaie pour les deux maisons de repos
- Mise en place d'une page Facebook
- Messes organisées par l'Aumônerie catholique
- Formations diverses données par MSF et par la Croix Rouge

- Soutien psychologique du personnel et des résidents proposé par l'ASBL « Centre de Psycho-Oncologie »
- Collaboration avec les écoles communales et autres, pour soutenir nos résidents pendant le confinement
- Lyons Club, soutien moral et matériel
- Société Nivea, cadeaux pour le personnel et les résidents
- HUB-BU, team buildings
- Pollen Atelier, cadeaux / fleurs
- Maison Luc Médical fournisseur de chaussures médicalisées et matériel médical adapté
- Les Choux d'XL, chorale
- Bio Farm, dons de matériel

Pour les Heures Douces :

- Un pont entre deux monde – Chorale coordonnée par l'Opéra de la Monnaie pour les deux maisons de repos
- Projet Lien social avec les habitants du quartier
- Collaboration avec les écoles et unités scout pour soutenir les résidents pendant le confinement
- Maintien des visites de bénévoles de la Croix-Rouge
- Mise en place d'une page Facebook

5.3 Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées (SAFPA)

5.3.1 Les missions

Ce service s'adresse aux personnes âgées, aux familles et aux personnes handicapées ou éprouvant des difficultés passagères. Les aides familiales ou ménagères accomplissent des tâches journalières que le bénéficiaire n'est plus en mesure de réaliser seul, telles que l'entretien du linge, les courses, la préparation des repas, etc. Elles offrent également leur assistance lors des déplacements extérieurs.

Le SAFPA propose aussi un accompagnement lors d'un hébergement en maison de repos.

Le service regroupe en plus le centre de jour Audrey Hepburn et la Cellule transport social mise en place fin 2018.

5.3.2 Les aides à domicile

226 personnes sont aidées par le service en 2020 (33 % de plus qu'en 2019). Ce sont **majoritairement des personnes âgées isolées**, des personnes handicapées isolées et quelques couples.

Le service fait face à :

- ➔ Une augmentation significative de personnes atteintes de troubles d'ordre psychologique ou psychiatrique (assuétudes, dépression profonde, alcoolisme sévère, etc.) chez les usagers de moins de 60 ans.
- ➔ Une augmentation du nombre de personnes souffrant de pathologies lourdes (cancer, paraplégie, etc.).

Les prestations se répartissent comme suit :

- ➔ 109 personnes sont exclusivement aidées par des aides familiales ;
- ➔ 60 exclusivement par des aides ménagères ;
- ➔ 57 sont aidées par des aides familiales en alternance avec des aides ménagères.

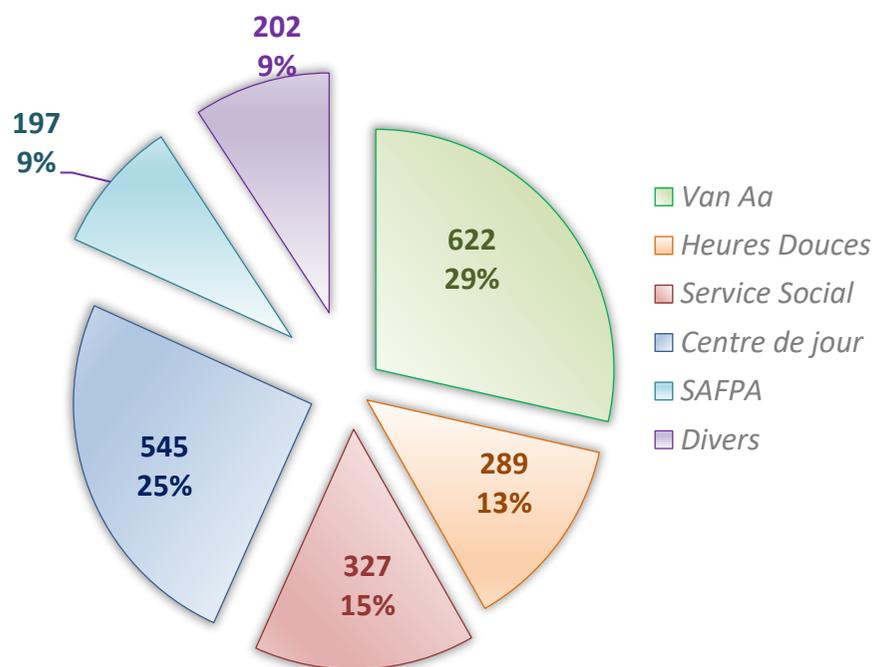
5.3.3 Budget de l'aide à domicile

	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
Recettes	811.639 €	946.083 €	861.600 €	1.032.600 €
Dépenses	1.634.204 €	1.881.154 €	2.010.000 €	2.178.700 €
À charge du CPAS	822.565 €	935.071 €	1.148.400 €	1.146.100 €

5.3.4 La Cellule transport social

Lancée fin 2018 pour transporter en priorité les usagers du centre de jour et des maisons de repos du CPAS, la cellule a petit à petit étendu ses prestations au Service social (pour véhiculer des usagers jusqu'à des consultations médicales), puis aux usagers du SAFPA.

Transports effectués de janvier à décembre 2020



La cellule a été créée dans le but de diminuer le recours qui était fait à des prestataires externes au CPAS pour le transport des personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Elle dispose de deux minibus et d'un véhicule de type Kangoo équipé pour le transport PMR. **De janvier à décembre 2020, 2182 transports ont été effectués.**

Si la priorité est donnée à un transport vers les consultations médicales, le but est aussi de pouvoir aménager des sorties comme par exemple la possibilité d'aller faire des courses avec l'accompagnement d'une aide-ménagère ou familiale.

La cellule vient également, de manière ponctuelle en aide à différents services du CPAS en intervenant dans la distribution d'eau dans le cadre d'un plan canicule, de cougnons pour la Saint-Nicolas ou pour aider à l'accueil de jour hivernal organisé avec la commune d'Ixelles.

5.3.5 Impact du COVID sur le Service de la Mobilité

1. Annulation de la majorité des transports Médicaux
 2. Report du début de contrat d'un agent sous contrat d'insertion socioprofessionnelle d'avril à juillet
 3. Regroupement de l'ensemble des chauffeurs de l'administration sous la responsabilité de la cellule Mobilité Sociale
 4. Réorganisations des prestations des chauffeurs entre présentes et dispense de service à 2/5èmes temps
 5. Transports effectués lors de la 1ère vague :
- Transports Médicaux pour les services encore en activités

- dans les hôpitaux
- Transports administratif (courrier interne entre service)
- Transports de colis alimentaires pour SDF sur le territoire d'Ixelles (en partenariat avec les Gardiens de la Paix de la Commune d'Ixelles)
- Transports des invendus pour collecte alimentaire (en partenariat avec CAT)
- Transports de colis alimentaires entre la commission et la commune d'Ixelles (en partenariat avec la Commune et la coordination sociale)
- Transports pour Lunch packs (en partenariat avec le service repas de la Commune et avec la coordination sociale)
- Transports de fourniture de protection entre fournisseurs et Résidences et/ou services
- Transports pour les résidences, courses pour les résidents en partenariat avec le SAFPA.

5.3.6 Budget du transport social

	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
Recettes	8.192 €	15.930 €	61.000,00 €	25.500 €
Dépenses	98.473 €	153.503 €	89.600,00 €	135.900 €
À charge du CPAS	90.281 €	137.573 €	28.600 €	110.400 €

5.4 Le centre d'accueil de jour Audrey Hepburn

5.4.1 Présentation du Centre de jour

Depuis fin 2015, le centre de jour accueille des seniors ixellois et leur propose des activités quotidiennes.

Le Centre a été créé pour répondre à un réel besoin des aînés ixellois et vise à lutter contre l'isolement social.

C'est une des problématiques récurrentes soulignées par le SAFPA et par les acteurs de terrain.

Souvent lié à des problèmes médico-psychosociaux qui diminuent les capacités des seniors à sortir de chez eux, provoquant la perte du réseau social (suite à la maladie, un déménagement, le décès de proches, etc.) ou le repli sur soi, l'isolement peut aboutir à des problématiques diverses : perte de l'estime de soi, état dépressif, anxiété, peurs paniques, addictions (médicaments, alcool, etc.), agressivité verbale et, de manière plus large, dégradation de la santé physique et/ou mentale.

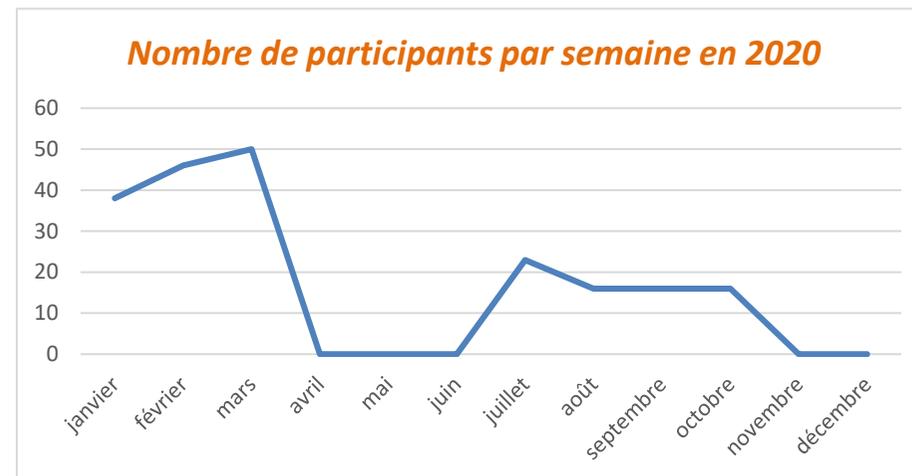
Les activités sont choisies et organisées sur base de la récolte des données et des décisions du conseil de participation composé des seniors qui viennent au centre.

Le centre de jour Audrey Hepburn est ouvert à chaque Ixellois de 60 ans ou plus. Il n'est pas nécessaire de bénéficier du soutien du CPAS pour participer aux activités.

Le centre de jour travaille en étroite collaboration avec la Cellule de transport social pour permettre aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer de manière autonome de venir

quotidiennement profiter de ses activités et prestations.

Le centre de jour a été fermé d'avril à juin et en novembre et décembre 2020. Lors de ses 7 mois d'activité sur l'exercice, il a connu une moyenne d'affluence de 27 usagers bénéficiaires par semaine.



5.4.2 - Budget du centre de jour Audrey Hepburn

	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
Recettes	114.717 €	107.214 €	118.000 €	42.000 €
Dépenses	173.735 €	206.325 €	225.700 €	210.400 €
À charge du CPAS	59.018 €	99.111 €	107.700 €	168.400 €

6 - LE LOGEMENT

6.1 Missions

La Cellule Logement a pour missions de :

- **assurer le suivi** et la gestion administrative et sociale **du patrimoine privé du CPAS** ;
- **fournir les informations relatives au logement** (orientation vers les services sociaux adéquats si nécessaire) ;
- **développer et encourager l'octroi d'avances sur l'Allocation de Relogement en collaboration avec des services sociaux Ixellois**, traitant de la problématique du logement, et du Service Public Régional de Bruxelles ;
- participer à une plate-forme logement des CPAS bruxellois.

La Cellule assure **une permanence conjointement avec une assistante sociale et des agents administratifs** permettant :

- d'enregistrer et de remettre à jour les demandes de logement ;
- de traiter et d'assurer le suivi des demandes d'Allocation de Relogement ;
- de donner les informations diverses en matière de logement et d'orienter les demandes vers les bons services, si nécessaire.

NOUVEAU PROJET EN 2021

La Cellule Logement a procédé en décembre 2020 à l'engagement de 2 travailleurs sociaux, l'un via MARIBEL et l'autre grâce au subside de la COCOM. Leurs fonctions seront d'assurer l'accompagnement des familles dans le cadre du projet de logement de transit « TRÔNE 101 » et de développer les activités futures de la Cellule Logement.

Il est à noter que le projet « TRÔNE 101 » a été mis sur pied en partenariat avec la Commune d'IXELLES et l'ASBL de l'asbl HABITAT & RENOVATION.

Il compte :

- 1 logement de transit
- 5 logements de transit *Housing First* (accompagnement de sortie de rue par Fami-Hôte)
- 2 logements d'urgence

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons, il y a peu d'impact significatif sur le fonctionnement de la Cellule Logement hormis deux demandes d'intervention qui ont été traitées par la Cellule Logement.

6.1.1 - L'allocation de relogement

Depuis le 1^{er} février 2014 l'allocation de relogement remplace l'allocation de déménagement-installation et intervention dans le loyer appelée ADIL.

Il s'agit d'une aide financière octroyée par le Service Public Régional de Bruxelles qui permet aux locataires qui disposent de faibles revenus et qui occupent un logement insalubre ou surpeuplé de déménager et d'occuper un logement correct.

L'aide est également destinée aux personnes sans abri et aux mineurs mis en autonomie.

Elle prend la forme d'une allocation unique pour le déménagement (876,38€ à 1.139,30€ selon la composition de ménage du demandeur) et d'une allocation loyer octroyée pendant une période de 5 ans, renouvelable (169,80 € à 254,70 € selon la composition de ménage du demandeur).

Face au retard dans le délai de traitements des dossiers accusé par le Service Public Régional de Bruxelles qui actuellement peut être estimé à 12 mois, voire plus, le CPAS d'Ixelles octroie l'allocation pour autant que toutes les conditions soient réunies.

Ce travail est réalisé en collaboration avec l'asbl Habitat & Rénovation.

6.2 Liste des logements du patrimoine

6.2.1 Logements au prix du marché

- 9 appartements 1 chambre
 - 9 appartements 2 chambres
 - 3 appartements 3 chambres
 - 1 appartement 4 chambres
- ➔ Total des loyers : 21.478.35 €/mois

6.2.2 Logements à caractère social subsidiés, loyers fixés selon convention

Logements subsidiés dans le cadre de la rénovation d'immeubles isolés (4 immeubles avec un total de 48 logements)

- 15 studios
 - 14 appartements 1 chambre
 - 12 appartements 2 chambres
 - 7 appartements 3 chambres
- ➔ Total des loyers : 16.112.71 €/mois

Logements subsidiés dans le cadre du contrat de quartier Blyckaert (loyers fixés par convention)

- 1 appartement 3 chambres
 - 1 appartement 1 chambre
- ➔ Total des loyers : 1.110.23 €/mois

6.2.3 - Logements de transit

NOUVEAU PROJET EN 2020

Depuis 2020 le CPAS est en mesure de proposer un logement de transit grâce à un subside de la Loterie Nationale :

- 1 duplex de 2 chambres
- ➔ Loyer : 475,12 €/mois

6.2.4 - Emplacements de parking

- Six emplacements de parking situés rue Léon Cuissez au n°20 sont loués chacun 100,00 €/mois.
- ➔ Total des loyers : 600,00 €/mois

6.2.5 Logements vides

RUE JEAN PAQUOT, 57 ET 59	Maisons vides : nouveau projet à l'étude Fin des travaux pas avant 5 ans
RUE D'EDIMBOURG, 5 (4 ^{EME} ETAGE)	Vide depuis octobre 2019 Échéances travaux : N.C. Service travaux CPAS : pas de date prévue
RUE D'EDIMBOURG, 5 (2 ^{EME} ETAGE)	Vide depuis septembre 2020 Échéances travaux : N.C. Service travaux : CPAS pas de date prévue
RUE L. CUISSEZ, 22/8	RDC Studio Vide depuis septembre 2020 Échéance travaux : N.C. pas de date prévue

RUE L. CUISSEZ, 20/13 1 ^{ER} 1 CHAMBRE	Vide depuis octobre 2019 En cours d'attribution
RUE L. CUISSEZ 20/16 RDC 1 CHAMBRE	Vide depuis novembre 2019 En cours d'attribution
RUE BORRENS 28, 3 ^{EME} 3 CHAMBRES	Vide depuis octobre 2018 En cours d'attribution

6.3 Recettes des revenus locatifs

	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
<i>Intervention des locataires dans les charges</i>	45.546 €	56.121 €	51.400 €	50.000 €
<i>Location de bâtiments</i>	438.171 €	462.683 €	490.000 €	476.000 €
Total	483.717 €	518.804 €	541.400 €	526.000 €

6.4 Aides locatives

6.4.1 Primes d'installation

Il y a eu, en 2020, 124 interventions en matière de primes d'installation pour un montant total de 198.306,19 euros.

En 2020, il y avait eu 108 interventions en matière de prime d'installation pour un montant total de 173.688,00 euros.

	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT
2018	185	260.317,63 €
2019	108	173.688,00 €
2020	124	198.306,19 €

6.4.2 Garanties locatives

Les garanties locatives sont octroyées sous forme d'avances. Ces chiffres reflètent les difficultés des usagers à assumer la hausse des prix locatifs et des obligations qui en découlent.

	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT
2017	179	162.840,96 €
2018	162	159.771,09 €
2019	147	146.063,19 €
2020	120	124.648,12 €

7 - LE PROJET ÎLOT DU CPAS

La vétusté de plusieurs bâtiments administratifs est devenue préoccupante. En la matière, le CPAS doit

aujourd'hui faire face à de nombreux problèmes :

- de performances énergétiques qui engendrent des frais de fonctionnement disproportionnés (chaufferies en fin de vie, simple vitrage, parois non isolées...);
- d'étanchéité, de stabilité, de salubrité ;
- liés à l'inadéquation fonctionnelle des bâtiments « éparpillés » sur le site et qui ne sont plus adaptés pour accueillir les activités du CPAS.

Autant de problématiques qui ont un impact sur la qualité des

services procurés aux citoyens, mais également sur le bien-être et les conditions de travail des agents du CPAS. C'est la raison pour laquelle le CPAS projette la réfection complète de l'îlot sur lequel ses bâtiments sont disséminés.

Le projet "Îlot" **ne concerne pas que les bâtiments administratifs, il inclut notamment la construction d'une nouvelle Résidence "Les Heures Douces", et un programme ambitieux de construction de logements** incluant des loyers à caractère social et modéré.

Un point d'attention sera réservé aux **rez-de-chaussée qui accueilleront des fonctions susceptibles d'animer le quartier** (équipements collectifs, épicerie sociale, petits commerces de proximité, etc.).



Environ 32.000 m² à construire/rénover



Environ 6.000 m² pour la nouvelle Résidence des Heures Douces (MR d'une capacité de 88 résidents)

Environ 450 m² pour le nouveau centre de jour



Environ 3000 m² pour la nouvelle Maison de la Jeunesse



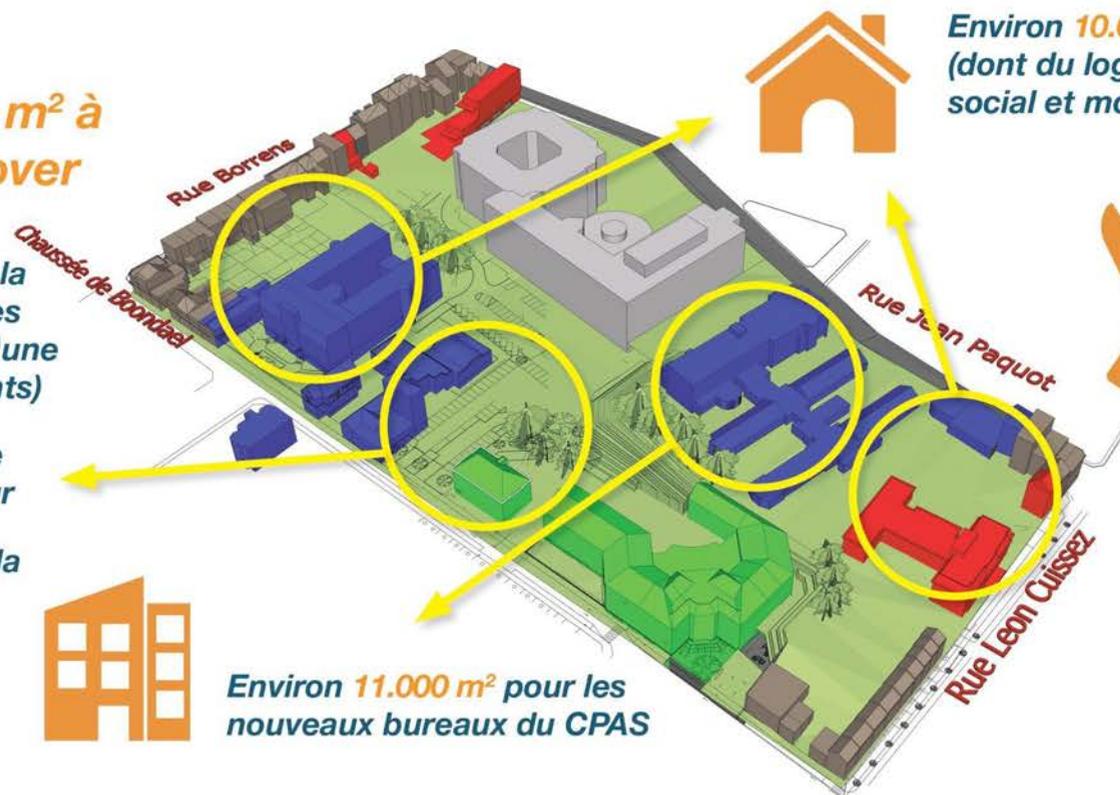
Environ 11.000 m² pour les nouveaux bureaux du CPAS



Environ 10.000 m² de logements (dont du logement à caractère social et modéré)



Environ 900 m² pour une nouvelle cuisine centrale



7.1 Impact de la crise du COVID sur le Projet Îlot

La crise sanitaire n'a pas eu d'incidence sur le programme architectural du projet Îlot.

Le projet sous forme de Master Plan prendra sa forme définitive à l'issue de l'étude qui va être menée pendant une période de 13 mois avec le Master Planner qui sera désigné aux termes d'un marché public. A ce moment-là, la crise aura peut-être un impact sur la manière d'organiser les espaces de travail et les logements. Les bâtiments sont conçus dans le Master Plan pour pouvoir évoluer et répondre à de nouvelles affectations en fonction des besoins du CPAS (usage de bureau, de logement, de cuisine, ...).

L'impact de la crise fera donc peut-être évoluer le programme mais il était de toute façon conçu dès le départ pour évoluer.

La philosophie du Master Plan est donc basée sur un modèle évolutif et modulable.

7.2 Impact de la crise du COVID sur l'organisation du Département Infrastructure

Le Département Infrastructure a été fortement mobilisé dans le cadre de la prise en charge opérationnelle de la crise COVID pour l'Administration.

Des marchés publics ont dû être passés en urgence pour constituer et distribuer des stocks de masques, de gel hydroalcoolique, de plexiglas et d'autres équipements de protection afin d'endiguer la propagation du virus. Des choix de masques ont dû être opérés très rapidement dans un contexte

de pénurie durant la première vague.

Un chapiteau chauffé a été également loué via un marché public pour assurer l'accueil des citoyens bénéficiaires au Service social dans le respect de la dignité humaine durant l'hiver tout en assurant le respect des règles de distanciation sociale.

Le Service Informatique a dû acquérir en urgence une nouvelle flotte de PC portables et élargir sa bande passante pour une mise en place optimale du télétravail dans des délais très courts et a dû configurer et assurer la distribution des nouveaux PC portables à destination des télétravailleurs en distinguant les PC affectés spécifiquement à un travailleur et les PC non nominatifs mis occasionnellement à disposition d'un travailleur qui en fait la demande.

Le Département Infrastructure a mis en place et a géré le tableau dynamique de gestion du personnel reprenant quotidiennement pour chaque service le nombre d'agents présents, d'agents en télétravail, d'agents en dispense de service, d'agents sous certificat médical et d'agents en congé ainsi que les stocks d'équipements de protection à renouveler dans chaque service.

Ce tableau dynamique a été transmis quotidiennement au Service Personnel & Organisation afin de mettre à jour les jours de présence et d'absence de chaque agent.

Le Département Infrastructure s'est également chargé de la gestion du stock d'équipements de protection.

Le temps consacré au support opérationnel (marchés publics, plan de déconfinement, ...) a engendré des retards au niveau de certains dossiers administratifs.

Durant la période de confinement, les chantiers ont dû être interrompus.

Les effectifs à pied d'œuvre ont diminué de moitié pour faire face aux situations les plus urgentes et à la mise en place du dispositif lié à la crise. Cela a occasionné des retards sur plusieurs dossiers techniques.

Certains ouvriers chargés des dépannages dans les différents bâtiments du CPAS sont restés affectés à leurs tâches habituelles pendant le confinement afin de prévenir toute avarie et de maintenir les installations techniques en état de fonctionnement.

D'autres ouvriers ont été affectés à la confection de masques à destination des citoyennes et citoyens ixellois en collaboration avec la Commune.

Un troisième groupe d'ouvriers a été affecté à la mobilité sociale et à la distribution de colis alimentaires, également en collaboration avec la Commune. Ils ont été chargés du transport de personnes et de denrées alimentaires.

Dès le début de la crise, le personnel d'entretien a pris en charge

la désinfection des locaux, outre les tâches habituelles de nettoyage. Un prestataire extérieur sélectionné dans le cadre d'un marché public a par ailleurs été désigné afin de désinfecter les bâtiments.

Au niveau des chantiers concernant des logements, plusieurs ont dû être postposés.

Le Service des travaux est déforcé depuis la fin du premier confinement vu le retard pris dans l'engagement de nouveaux agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle (par application de l'article 60 § 7 de la loi organique). Cela constitue également un des impacts collatéraux du COVID. L'équipe se réétoffe depuis le début de l'année 2021 sans toutefois atteindre le nombre d'agents d'avant la pandémie.

Par ailleurs, le COVID n'a pas induit de retard au niveau du chantier de l'Old Van Aa qui a débuté dès la fin d'occupation des locaux par l'ULB et ce malgré la crise sanitaire. Le projet vise à affecter le bâtiment de l'OVA à usage de bureau pour accueillir le Service social.

8 - LA MAISON DE LA JEUNESSE

L'établissement est un Service Résidentiel géré par le CPAS d'Ixelles et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission d'aider les jeunes et les familles en difficultés, avec, comme outil possible, un hébergement de courte ou de moyenne durée.

Garçons et filles de 3 à 18 ans sont accueillis dans un cadre de vie qui se veut à la fois structurant mais aussi sécurisant et chaleureux. Deux groupes de vie de 12 enfants cohabitent dans des locaux accueillants et à taille très familiale.

La prise en charge d'un jeune s'effectue en collaboration étroite avec sa famille mais aussi avec tous les services psycho-médico-sociaux et éducatifs intervenant de près ou de loin, dans la situation. La Maison de la Jeunesse a le souci d'inscrire ses interventions dans le réseau d'aide le plus large possible.

Les enfants sont accueillis 24h/24, 365 jours par an, par une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs et d'assistants sociaux qualifiés. Deux médecins généralistes sont, de plus, chargés du suivi médical des jeunes.

8.1 Missions

8.1.1 Accueil au sein de la Maison de la Jeunesse

Les missions de la Maison de la Jeunesse sont définies par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 déc. 2018 :

- Organiser l'accueil collectif et l'éducation d'enfants qui nécessitent une aide en dehors de leur milieu de vie ;
- Assurer la supervision et l'encadrement éducatif et social des enfants qui vivent en résidence autonome ;
- Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion des enfants dans leur milieu de vie ;
- Apporter une aide dans leur milieu de vie aux parents et à la fratrie de l'enfant hébergé.

8.1.2 Réinsertion familiale

- L'accent est mis sur la nécessité d'organiser un retour en famille ou à défaut dans un cadre familial d'accueil le plus rapidement possible. Pour cela chaque jeune est accompagné par un éducateur référent et une assistante sociale et le retour fait l'objet d'un accompagnement extra-muros une fois que le jeune quitte l'institution.

L'équipe assure également, pour des missions de courte durée, des actions socio-éducatives en milieu familial. Dans ce cas, un suivi en famille est, là encore, assuré par un éducateur référent et une assistante sociale sur base d'un contrat établi par le jeune, la famille et le mandant.

- Dans certaines situations, l'équipe de la Maison de la

Jeunesse travaille également avec des familles de parrainage avec l'appui de services spécialisés dans la sélection et l'encadrement de ces familles.

8.1.3 Logement autonome supervisé

- ➔ À partir de 17 ans, sur base d'un contrat relatif à la gestion budgétaire, à la fréquentation scolaire, etc. le jeune qui n'a pas la possibilité de retourner vivre en famille, peut accéder à un logement autonome. Pour cela, le service offre un soutien et un encadrement pédagogique et social.

8.2 Impact du COVID

La Maison de la Jeunesse a continué à fonctionner durant toute la période de confinement. En effet, nos missions sont prioritaires et le service fonctionne 24h sur 24.

Durant le premier confinement, la Maison de la Jeunesse a pu remettre en famille plusieurs jeunes qui avaient des possibilités soit en famille d'origine soit en famille de parrainage et ce durant plusieurs semaines. En effet, il fallait essayer d'éviter les allers-retours au niveau de l'institution.

Les contacts familiaux et autres ont été maintenus via téléphone ou via visioconférence.

Le suivi scolaire a été organisé au sein de l'institution.

Le matériel de protection a été mis à disposition du personnel (masques, gel hydroalcoolique, gants)

Un atelier masques en tissu a été organisé avec les enfants.

Le personnel était alors réduit au vu de la situation sanitaire

Plusieurs membres du personnel ont été malades (suspicion COVID), d'autres ont fait du télétravail et d'autres encore ont été mis en dispense de service.

Après le premier confinement, des visites familiales ont été organisées suivant le protocole.

Ensuite, des retours en famille ont pu avoir lieu durant les week-ends.

Les enfants ont repris le chemin de l'école.

Durant les vacances d'été, les enfants ont participé à un camp durant 15 jours à la côte belge.

Depuis le premier confinement et jusqu'à ce jour, aucun enfant n'a été malade du COVID.

Depuis le deuxième confinement, les activités de la MJ ont continué en maintenant les gestes barrières.

Les retours en famille ont eu lieu ainsi que les retours au sein des structures scolaires, les rendez-vous médicaux et para-médicaux.

Depuis le deuxième confinement, aucun membre du personnel n'a été malade du COVID.

8.3 Budget

	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
Recettes	926.354 €	1.046.460 €	997.700 €	1.073.000 €
Dépenses	1.387.617 €	1.360.806 €	1.460.150 €	1.544.500 €
À charge du CPAS	461.263 €	314.346 €	462.450 €	471.500 €

9 - LE MÉDIATEUR DU CPAS D'IXELLES

Depuis 2011, les bénéficiaires de l'aide du CPAS d'Ixelles peuvent faire appel à un médiateur externe et indépendant s'ils estiment qu'eux-mêmes ou que leur dossier n'a pas été traité de manière adéquate par l'administration.

9.1 En pratique...

Si l'administration a commis une erreur dans le traitement d'un dossier, le médiateur tente de faire corriger la situation. Il considérera alors cette réclamation comme « fondée ».

Si par contre l'administration a agi correctement ou qu'une correction est impossible, le médiateur en explique les raisons. Il considérera alors cette réclamation comme « non-fondée ».

9.2 Les chiffres de cette année (du 1^{er} au 31 décembre 2020)

Pendant cette neuvième année de pratique, le médiateur a reçu 414 demandes d'interventions au total, dont 242 furent recevables⁴ et donc traitées (par rapport à 303 demandes recevables l'année dernière). Cette baisse peut s'expliquer par le 1er confinement et la pandémie du COVID 19 (voir ci-dessous pour de plus amples explications).

Sur ces 242 réclamations recevables, 146 (soit 1/3 des

demandes d'interventions au total) ont été considérées comme fondées ou partiellement fondées, et 142 ont vu la situation de l'utilisateur corrigée en sa faveur.

Bien que l'ordre indiqué ci-dessous ait quelque peu changé au fil des neuf dernières années, les trois premières raisons pour lesquelles les usagers font appel au médiateur restent globalement les mêmes :

1. problèmes liés au non-paiement des aides financières en temps et en heure ;
2. le délai de traitement des demandes est dépassé / trop long ;
3. les bénéficiaires sont en désaccord avec la décision prise par le CPAS.

Les difficultés que les usagers rencontrent pour joindre l'administration, que ce soit par téléphone ou par e-mail, persistent également. Un usager sur deux s'en plaint.

9.3 Impact du COVID 19

Alors que les demandes d'interventions auprès du

⁴ Une réclamation peut être recevable mais, après analyse du dossier, se révéler être « non fondée » (l'administration a agi correctement dans le dossier). Rappelons également qu'une réclamation peut avoir été considérée comme « fondée »

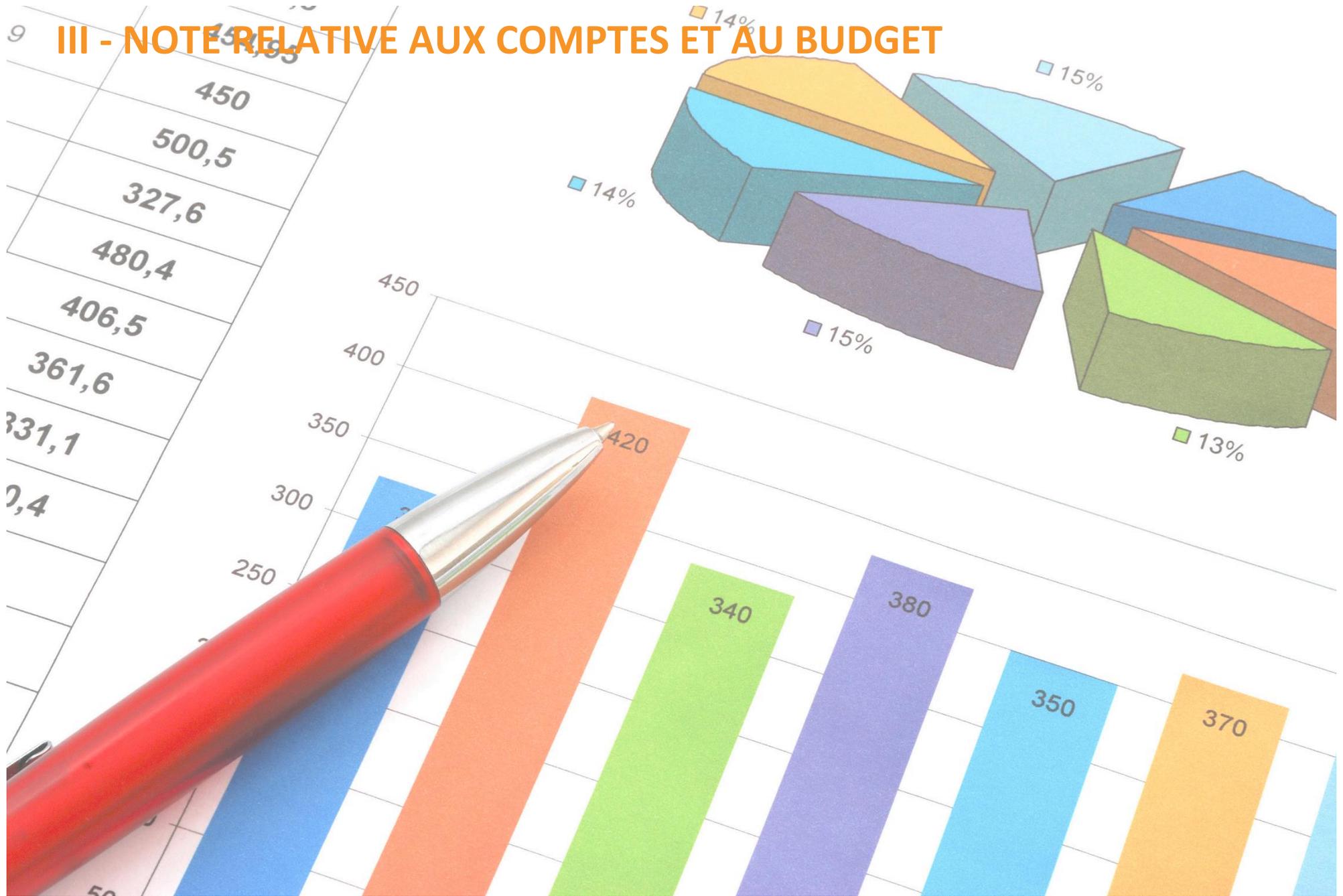
(l'administration n'a pas agi correctement), mais, par la suite, une correction s'avère être impossible ou refusée.

médiateurs-ombudsman ne cessent d'augmenter d'année en année, l'on remarque une baisse des plaintes en 2020. En effet, pendant la période de confinement presque total, allant de mi-mars à mi-juin, soit +/- 15 semaines, le médiateur-ombudsman a reçu deux fois moins de réclamations par mois que ce qu'il ne reçoit d'habitude sur une même période.

Cette diminution peut s'expliquer, par le fait que l'administration, fermée au public pendant ce premier confinement, a dû mettre en place un service de première ligne comprenant plusieurs agents totalement disponibles pour répondre aux appels téléphoniques des usagers, à leurs emails et pallier aux situations les plus urgentes.

Grâce à cette première ligne très efficace, combinée avec des travailleurs sociaux davantage joignables par téléphone et emails (étant donné que c'était l'unique façon de traiter les dossiers), les usagers ont dès lors moins dû faire appel au médiateur-ombudsman pour remédier aux difficultés rencontrées dans le traitement de leur demande d'aide.

III - NOTE RELATIVE AUX COMPTES ET AU BUDGET



CPAS : Quelle est la sensibilité des finances locales à la crise du COVID-19?

D'après l'étude Belfius sur les finances des pouvoirs locaux bruxellois en 2020, en plus de la baisse des recettes fiscales, les communes peuvent s'attendre à une augmentation des dépenses sociales. En effet, la crise du COVID-19 entraîne une augmentation du nombre de demandes d'aide aux CPAS. Les citoyens qui ont perdu une partie de leur revenu et qui ne peuvent plus payer leur loyer, les frais journaliers ou médicaux, s'adressent aux services sociaux. Les autorités fédérales accordent cependant une dotation de 3,7 millions EUR aux CPAS bruxellois à titre de support supplémentaire. Avec les compensations du pouvoir fédéral, l'impact de ces dépenses sera tempéré en 2020, mais il n'est pas certain qu'il en sera ainsi les prochaines années. Dans son calcul, Belfius se base sur une augmentation de 10% par an de demandes d'aide supplémentaires.

La période de confinement et d'arrêt presque complet de nombreux secteurs d'activité et la brusque perte de pouvoir d'achat qui en a résulté pour de nombreux ménages ont déjà engendré une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire au cours de ces derniers mois. À terme, les CPAS risquent d'être confrontés à une augmentation plus structurelle du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (déjà en forte croissance ces dernières années).

Les CPAS qui gèrent des maisons de repos ont également été confrontés à des surcoûts liés à l'achat de matériel supplémentaire, de désinfection, et à l'engagement de personnel complémentaire ou de remplacement.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation des CPAS bruxellois s'élèvent à 1.281 millions EUR, soit 1.052 EUR par habitant. Elles augmentent de 3,9% par rapport à 2018, principalement sous l'impulsion des dépenses de personnel (+6,1%). Les dépenses de redistribution ne progressent par contre que modérément (+2,8%).

Les dépenses de redistribution (aide sociale) représentent la moitié des dépenses d'exploitation totales contre 41% pour le personnel. Les charges financières (en baisse de 6,1%) ne représentent que 1% des dépenses totales mais, à la différence des communes et zones de police, elles ne comprennent que la charge d'intérêts (et non le remboursement du capital).

Le niveau et la structure des dépenses d'exploitation varient sensiblement selon le contexte socio-économique de la population et du territoire d'activité du CPAS.

1 - ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

	SANS LA CHARGE DES PENSIONS ET DISPONIBILITÉS	CHARGE DES PENSIONS ET DISPONIBILITÉS	TOTAL	VARIATION // N-1
COMPTE 2016	19.851.054,98 €	2.071.133,02 €	21.922.188,00 €	+ 9,60%
COMPTE 2017	19.703.422,25 €	2.144.806,59 €	21.848.228,84 €	- 0,30%
COMPTE 2018	21.705.846,05 €	1.970.180,60 €	23.676.026,65 €	+ 8,41%
COMPTE 2019	22.851.268,85 €	2.254.089,45 €	25.105.358,30 €	+ 5,99%
BUDGET 2020	24.847.768,30 €	2.214.000,00 €	27.061.768,30 €	+ 7,79%
BUDGET 2020 modifié	24.813.696,93 €	2.489.000,00 €	27.302.696,93 €	+ 0,89 %
BUDGET 2021	25.520.021,00 €	2.863.000,00 €	28.383.021,00 €	+ 3,96 %

R.E. - % DE COUVERTURE DE L'INTERVENTION COMMUNALE ET DES RECETTES DE TRANSFERT				
	INTERVENTION COMMUNALE	TRANSFERTS HORS SUBSIDE COMMUNAL	DEPENSES TOTALES HORS COVID	INTERVENTION COMMUNALE/DEPENSE TOTALE
COMPTE 2016	21.922.188,00 €			
COMPTE 2017	21.848.228,84 €	39.892.161,94 €	69.812.480,10 €	31,30%
COMPTE 2018	23.676.026,65 €	40.893.376,69 €	72.081.036,22 €	32,85%
COMPTE 2019	25.105.358,30 €	43.034.160,11 €	76.251.385,55 €	32,92%
BUDGET 2020	27.061.768,30 €	44.519.339,60 €	79.481.307,90 €	34,05%
BUDGET 2020 MODIFIE	27.302.696,93 €	46.545.943,12 €	81.119.316,72 €	33,66%
BUDGET 2021	28.383.021,00 €	45.266.871,60 €	80.476.292,60 €	35,27%

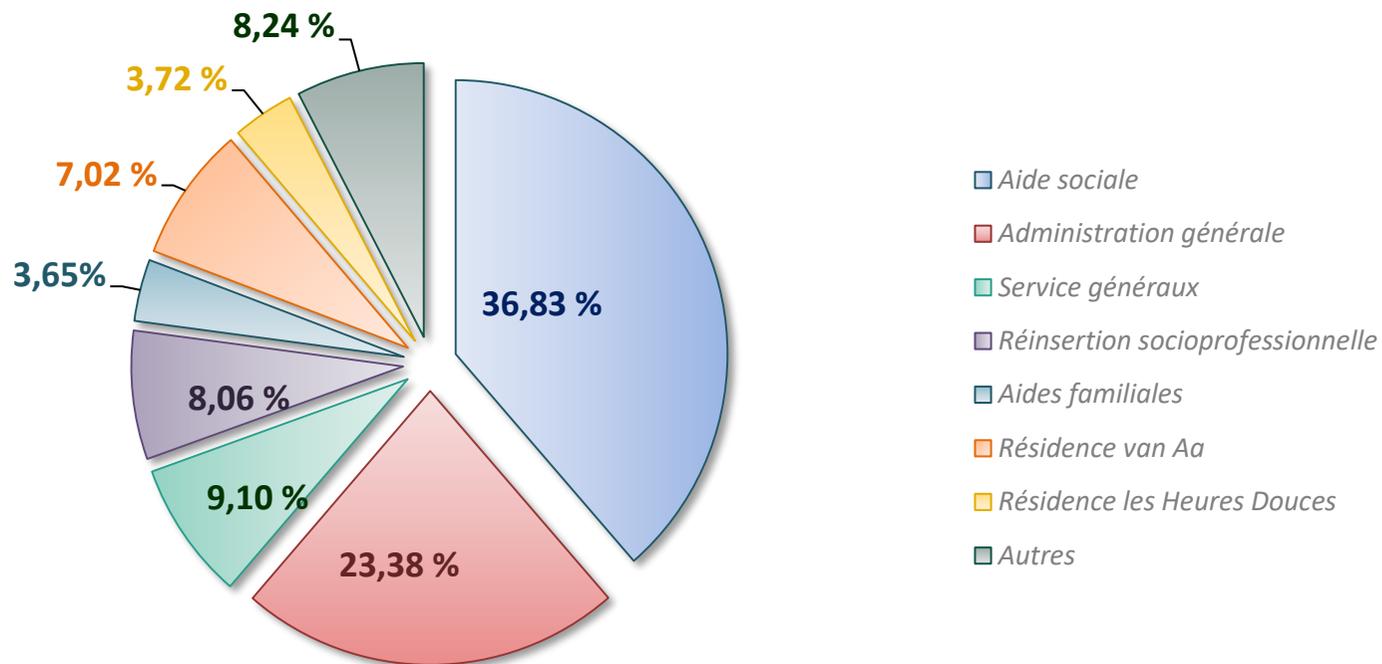
La population de la commune d'Ixelles au 31/12/2020 était de 87.412 habitants, **le coût de la dotation communale destinée au CPAS est donc de 324,70 € par an et par Ixellois** (contre 314, 28 € par an et par Ixellois au budget 2020 modifié et 311,50 € par an et par Ixellois au budget 2020 initial).

Couverture du manque à gagner des principales fonctions du budget 2021 par le subside communal

DÉPENSES GÉNÉRALES	RECETTES	DÉPENSES	DETTE	BALANCE	%
Administration générale	427.850 €	7.586.100 €	192.500 €	7.350.750 €	23,38 %
Patrimoine privé	605.500 €	595.000 €	195.000 €	184.500 €	0,59 %
Services généraux	0,00 €	2.863.000 €	0,00 €	2.863.000 €	9,10 %
Service des bâtiments et chaufferie	1.649.700 €	2.909.600 €	0,00 €	1.259.900 €	4,01 %
Aide sociale	31.758.350 €	43.337.092,60 €	0,00 €	11.578.742,60 €	36,83 %
Résidence Van Aa	8.071.900 €	10.004.700 €	275.000 €	2.207.800 €	7,02 %
Résidence les Heures Douces	2.759.200 €	3.920.000 €	9.000 €	1.169.800 €	3,72 %
Centre de Jour Audrey Hepburn	42.000 €	210.400 €	0,00 €	168.400,00 €	0,54 %
Maison de la Jeunesse	1.073.000 €	1.544.500 €	0,00 €	471.500 €	1,50 %
Aides familiales	1.032.600 €	2.178.700 €	0,00 €	1.146.100 €	3,65 %
Transport social	25.500 €	135.900 €	0,00 €	110.400 €	0,35 %
Projet crèche	0,00 €	100 €	0,00 €	100 €	0,00 %
Réinsertion socioprofessionnelle	951.800 €	3.485.600 €	0,00 €	2.533.800 €	8,06 %
Épicerie sociale "Feel Food"	54.200 €	124.800 €	0,00 €	70.600 €	0,22 %
Médiation de dettes + Fonds énergie	482.900 €	768.500 €	0,00 €	285.600 €	0,91 %
COVID-19	2.549.200 €	2.549.200 €	33.500 €	33.500 €	0,12 %

Prélèvements	2.000 €	6.000 €	0,00 €	4.000 €	0,00 %
Recettes/dépenses générales	1.080.050 €	800 €	0,00 €	-1.079.250 €	
Fonds spécial Aide Sociale	1.976.221,60 €	0,00 €	0,00 €	-1.976.221,60 €	
Prélèvements sur fondations	2.000 €	0,00 €	0,00 €	-2.000 €	
Avantages sociaux	140.000 €	140.000 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAUX	54.681.971,60 €	82.359.992,60 €	705.000 €	28.383.021,00 €	100 %

Couverture du manque à gagner des principales fonctions par le subside communal



2 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU COMPTE 2019, DU BUDGET 2020 ET DU BUDGET 2021

1. RECETTES	Compte 2019	Budget 2020 modifié hors COVID	Budget 2021 hors COVID	Budget 2021 COVID	% // Total 2021 COVID	% // Budget 2020 modifié	% // Compte 2019
Prestations	6.577.972,55 €	6.045.600,00 €	5.313.800,00 €	5.313.800,00 €	6,4 %	-10,65 %	-19,22 %
Transf. hors subs. Com.	43.034.160,11 €	46.545.943,12 €	45.266.871,60 €	47.816.071,60 €	57,56 %	+2,73 %	+11,11 %
Produits financiers	51,19 €	250,00 €	100,00 €	100,00 €	/	-60 %	+48,81 %
Prélèvements	0 €	54.534,53 €	2.000,00 €	2.000,00 €	0 %	/	/
Facturation interne	1.546.798,59 €	1.420.000,00 €	1.550.000,00 €	1.550.000,00 €	1,87 %	+9,15 %	+0,2 %
Sous-total	51.158.982,44 €	54.066.327,65 €	52.132.771,60 €	54.681.971,60 €	/	+1,14 %	+6,89 %
Interv. communale	25.105.358,30 €	27.302.696,93 €	28.383.021,00 €	28.383.021,00 €	34,17 %	+3,9 %	+13,05 %
Total recettes	76.264.340,74 €	81.369.024,58 €	80.515.792,60 €	83.064.992,60 €	100 %	/	/

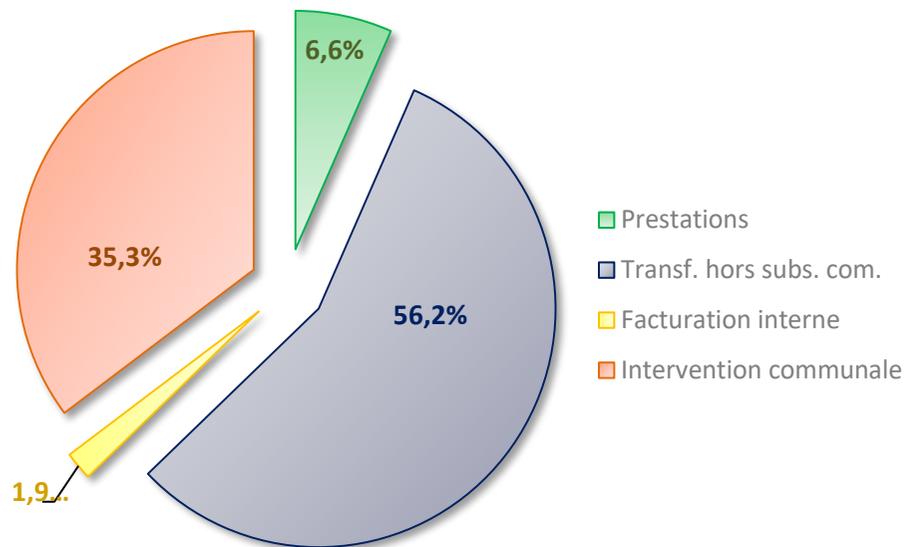
2. DÉPENSES	Compte 2019	Budget 2020 modifié hors COVID	Budget 2021 hors COVID	Budget 2021 COVID	% // Total 2021 COVID	% // Budget 2020 modifié	% // Compte 2019
Personnel	32.574.388,24 €	34.467.968,82 €	36.124.400,00 €	36.576.100,00 €	44,03 %	+6,12 %	+12,28 %
Personnel article 60	2.147.985,43 €	1.909.650,00 €	1.806.900,00 €	1.806.900,00 €	2,18 %	-5,38 %	-15,88 %
Total Personnel	34.722.373,67 €	36.377.618,82 €	37.931.300,00 €	38.383.000,00 €	46,21 %	+5,51 %	+10,54 %
Fonctionnement	4.264.211,48 €	4.519.300,00 €	4.100.450,00 €	4.659.950,00 €	5,21 %	+3,11 %	+9,28 %
Redistribution	34.451.348,86 €	37.744.400,00 €	35.839.042,60 €	37.377.042,60 €	45,00 %	-0,97 %	+8,49 %
Charges financières	375.905,69 €	375.400,00 €	384.000,00 €	390.000,00 €	0,46 %	+3,89 %	+3,75 %
Prélèvements	245.397,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/	/	/
Facturation interne	1.546.798,59 €	1.420.000,00 €	1.550.000,00 €	1.550.000,00 €	1,87 %	+9,15 %	+0,2 %
Amortissements empr.	645.349,36 €	682.597,90 €	671.500 €	705.000,00 €	0,85 %	+3,28 %	+9,24 %
Total Dépenses	76.251.385,55 €	81.119.316,72€	80.476.292,60 €	83.064.992,60 €	100 %	/	/

Les recettes de prestations du CPAS d'Ixelles représentent 6,60% des recettes au budget 2021

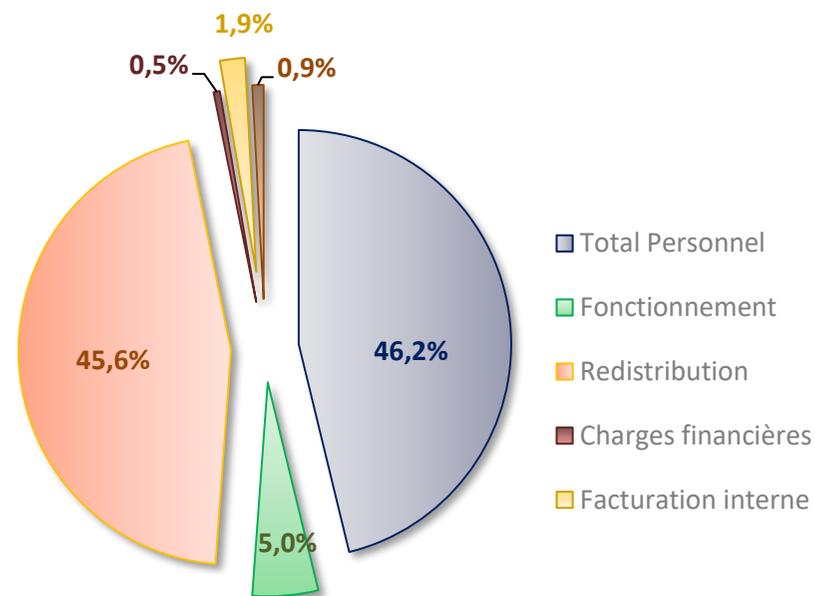
DÉTAIL DES RECETTES DE PRESTATIONS BUDGET 2021		
Administration générale	88.400,00 €	
Patrimoine privé	526.300,00 €	
Service technique des bâtiments	0,00 €	
Aide sociale	5.000,00 €	
Maison de Repos Jean Van Aa	3.126.000,00 €	
Maison de Repos les Heures Douces	1.269.900,00 €	
Centre de jour	10.000,00 €	
Maison de la Jeunesse	700,00 €	
SAFPA	115.000,00 €	
Transport social	500,00 €	
Cap Emploi	140.000,00 €	
Epicerie sociale	32.000,00 €	
Total recettes de prestations	5.313.800,00 €	
RECETTES DE PRESTATIONS		EVOLUTION DES RECETTES DE PRESTATION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT
Compte 2017	€ 6.491.600,77	
Compte 2018	€ 6.534.871,82	+ 0,66 %
Compte 2019	€ 6.577.972,55	+ 0,66 %
Budget 2020 modifié	€ 6.045.600,00	- 8,1 %
Budget 2021	€ 5.313.800,00	- 12,1 %

Selon l'analyse des finances des pouvoirs locaux de la région bruxelloise faite en 2020 par Belfius, **la moyenne des dépenses de personnel des CPAS de la Région Bruxelles-Capitale est de 41%**. Les 47% du CPAS d'Ixelles s'expliquent par le fait que **le Centre possède trois établissements : deux maisons de repos et une maison de la jeunesse.**

Répartition des recettes d'exploitation (RE) hors COVID



Répartition des dépenses d'exploitation (DE) hors COVID



Peu de CPAS de la Région ont la responsabilité de trois établissements. Ces services fonctionnent 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et nécessitent beaucoup de personnel.

Forcément, **ces frais de personnel impactent également le pourcentage de dépenses de redistribution** qui est en moyenne de 50% pour la Région et de 44,5 % pour le CPAS d'Ixelles au budget 2021 (45,23 % si l'on prend en compte l'impact du COVID).

3 - ÉVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET ET DES COMPTES

	COMPTE 2016	COMPTE 2017	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET modifié 2020	BUDGET 2021
1. ÉVOLUTION DU SUBSIDE COMMUNAL						
• 1.1. Subside communal net	19.851.054,98 €	19.703.422,25 €	21.705.846,05 €	22.851.268,85 €	24.813.696,93 €	25.520.021,00 €
• 1.2. Charge nette pensions	2.071.133,02 €	2.144.806,59 €	1.970.180,60 €	2.254.089,45 €	2.489.000,00 €	2.863.000,00 €
• 1.3. Total	21.922.188,00 €	21.848.228,84 €	23.676.026,65 €	25.105.358,30 €	27.302.696,93 €	28.383.021,00 €
2. FONDS SPÉCIAL DE L'AIDE SOCIALE						
	1.014.390,00 €	1.492.000,00 €	1.687.033,35 €	1.752.304,48 €	1.864.839,60 €	1.976.221,60 €
3. MANQUE DE RESSOURCES DE LA RÉSIDENCE VAN AA						
	993.668,01 €	912.313,79 €	1.203.455,85 €	1.947.641,31 €	2.095.110,00 €	1.932.800,00 €
4. MANQUE DE RESSOURCES DE LA RÉSIDENCE « LES HEURES DOUCES »						
	697.286,03 €	735.821,97 €	895.679,63 €	882.278,97 €	1.310.550,00 €	1.160.800,00 €
5. MANQUE DE RESSOURCES DE LA MAISON DE LA JEUNESSE						
	300.356,20 €	303.889,21 €	461.263,00 €	314.345,58 €	462.450,00 €	471.500,00 €
6. MANQUE DE RESSOURCES DU SAFPA						
	722.716,00 €	963.629,00 €	822.565,00 €	935.071,73 €	1.148.400,00 €	1.146.100,00 €
7. MANQUE DE RESSOURCES DU CENTRE DE JOUR						
	88.372,69 €	76.336,90 €	59.018,25 €	99.111,62 €	107.700,00 €	168.400,00 €
8. MANQUE DE RESSOURCES DE L'ÉPICERIE SOCIALE						
	23.440,98 €	14.066,71 €	52.944,12 €	82.804,08 €	95.400,00 €	70.600,00 €
9. ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE						
• 5.1. Revenu intégration sociale (8320/33310 à 33350/05)	20.987.217,64 €	23.417.156,84 €	24.552.627,70 €	25.889.034,26 €	28.370.000,00 €	27.400.000,00 €
• 5.2. Aide en espèces (8320/33300/01)	450.507,88 €	451.623,23 €	554.674,49 €	530.399,51 €	470.000,00 €	400.000,00 €

• 5.3. Aide sociale - loi du 02/04/1965 (8320/33430 à 33490/21)	3.824.531,84 €	3.095.589,18 €	3.050.419,82 €	2.853.785,01 €	3.100.000,00 €	2.970.000,00 €
10. CHARGE DE LA RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (CAP EMPLOI)						
	2.033.767,28 €	2.603.819,86 €	2.416.367,99 €	2.363.285,13 €	2.240.800,00 €	2.533.800,00 €

TABLEAU I

(Circulaire budgétaire - annexe 4)

CPAS D'IXELLES

FONCTIONS	COMPTE 2017		COMPTE 2018		COMPTE 2019		BUDGET 2020 modifié		BUDGET 2021	
Bâtiment C - Concession OVA (F. 10401)	R :		R :	505.078,43 €	R :	490.861,46 €	R :	401.300,00 €	R :	0,00 €
	D :		D :	225.786,64 €	D :	241.943,43 €	D :	283.400,00 €	D :	0,00 €
	E :		E :	279.291,79 €	E :	248.918,03 €	E :	117.900,00 €	E :	0,00 €
Administration générale (F.1230)	R :	1.023.054,98 €	R :	491.973,29 €	R :	536.297,39 €	R :	563.300,00 €	R :	427.850,00 €
	D :	6.290.813,11 €	D :	6.559.052,11 €	D :	6.821.396,00 €	D :	7.124.788,82 €	D :	7.586.100,00 €
	E :	-5.267.758,13 €	E :	-6.067.078,82 €	E :	-6.285.098,61 €	E :	-6.561.488,82 €	E :	-7.158.250,00 €
Patrimoine privé (F. 1290)	R :	464.730,14 €	R :	541.724,71 €	R :	539.550,00 €	R :	557.550,00 €	R :	605.500,00 €
	D :	789.961,30 €	D :	523.253,58 €	D :	638.534,91 €	D :	563.700,00 €	D :	595.000,00 €
	E :	-325.231,16 €	E :	18.471,13 €	E :	-98.984,91 €	E :	-6.150,00 €	E :	10.500,00 €
Services généraux (F. 1310)	R :	0,00 €	R :	0,00 €	R :	0,00 €	R :	0,00 €	R :	0,00 €
	D :	2.205.516,41 €	D :	2.044.583,38 €	D :	2.482.189,45 €	D :	2.717.100,00 €	D :	2.863.000,00 €
	E :	-2.205.516,41 €	E :	-2.044.583,38 €	E :	-2.482.189,45 €	E :	-2.717.100,00 €	E :	-2.863.000,00 €
Service technique des bâtiments (F. 1370)	R :	1.530.258,72 €	R :	1.685.684,01 €	R :	1.713.112,51 €	R :	1.586.700,00 €	R :	1.649.700,00 €
	D :	2.232.647,41 €	D :	2.372.013,26 €	D :	2.490.808,48 €	D :	2.699.950,00 €	D :	2.909.600,00 €
	E :	-702.388,69 €	E :	-686.329,25 €	E :	-777.695,97 €	E :	-1.113.250,00 €	E :	-1.259.900,00 €
Avances (F. 8290)	R :	60.989,10 €	R :	91.044,46 €	R :	97.353,34 €	R :	140.000,00 €	R :	140.000,00 €
	D :	60.989,10 €	D :	91.044,46 €	D :	97.353,34 €	D :	140.000,00 €	D :	140.000,00 €
	E :	0,00 €	E :	0,00 €	E :	0,00 €	E :	0,00 €	E :	0,00 €
Aide sociale (F. 8320)	R :	28.906.417,87 €	R :	29.251.771,04 €	R :	30.415.038,55 €	R :	33.366.244,70 €	R :	31.758.350,00 €
	D :	37.955.320,53 €	D :	39.261.717,68 €	D :	41.120.706,91 €	D :	44.810.400,00 €	D :	43.337.092,60 €
	E :	-9.048.902,66 €	E :	-10.009.946,64 €	E :	-10.705.668,36 €	E :	-11.444.155,30 €	E :	-11.578.742,60 €
Maison de repos pour personnes âgées "Van Aa" (F.83411)	R :	7.600.534,53 €	R :	7.725.698,68 €	R :	7.933.617,53 €	R :	7.919.300,00 €	R :	8.071.900,00 €
	D :	8.512.848,32 €	D :	8.929.154,53 €	D :	9.881.258,84 €	D :	10.014.410,00 €	D :	10.004.700,00 €
	E :	-912.313,79 €	E :	-1.203.455,85 €	E :	-1.947.641,31 €	E :	-2.095.110,00 €	E :	-1.932.800,00 €
	R :	2.551.813,00 €	R :	2.557.479,21 €	R :	2.734.772,39 €	R :	2.598.250,00 €	R :	2.759.200,00 €

Maison de repos pour personnes âgées "Les Heures Douces" (F.83412)	D :	3.287.634,97 €	D :	3.453.158,84 €	D :	3.617.051,36 €	D :	3.908.800,00 €	D :	3.920.000,00 €
	Sol de :	-735.821,97 €	Sol de :	-895.679,63 €	Sol de :	-882.278,97 €	Sol de :	-1.310.550,00 €	Sol de :	-1.160.800,00 €
Centre de services communs – Centre de jour Audrey Hepburn (F. 8342)	R :	69.784,12 €	R :	114.716,90 €	R :	107.213,66 €	R :	118.000,00 €	R :	42.000,00 €
	D :	146.121,02 €	D :	173.735,15 €	D :	206.325,28 €	D :	225.700,00 €	D :	210.400,00 €
	E :	-76.336,90 €	E :	-59.018,25 €	E :	-99.111,62 €	E :	-107.700,00 €	E :	-168.400,00 €
Maison de la jeunesse (F.8351)	R :	948.993,02 €	R :	926.354,65 €	R :	1.046.460,06 €	R :	997.700,00 €	R :	1.073.000,00 €
	D :	1.252.882,23 €	D :	1.387.617,65 €	D :	1.360.805,64 €	D :	1.460.150,00 €	D :	1.544.500,00 €
	E :	-303.889,21 €	E :	-461.263,00 €	E :	-314.345,58 €	E :	-462.450,00 €	E :	-471.500,00 €
Aides familiales et séniors (F.8441)	R :	697.814,43 €	R :	811.639,20 €	R :	946.082,72 €	R :	861.600,00 €	R :	1.032.600,00 €
	D :	1.661.443,67 €	D :	1.654.204,07 €	D :	1.881.154,45 €	D :	2.010.000,00 €	D :	2.178.700,00 €
	E :	-963.629,24 €	E :	-842.564,87 €	E :	-935.071,73 €	E :	-1.148.400,00 €	E :	-1.146.100,00 €
Transport social (F. 84411)	R :		R :	8.191,93 €	R :	15.929,99 €	R :	61.000,00 €	R :	25.500,00 €
	D :		D :	98.473,32 €	D :	153.502,85 €	D :	89.600,00 €	D :	135.900,00 €
	E :		E :	-90.281,39 €	E :	-137.572,86 €	E :	-28.600,00 €	E :	-110.400,00 €
Crèche - projet (F. 8442)	R :		R :	0,00 €						
	D :		D :	0,00 €	D :	93.456,38 €	D :	109.300,00 €	D :	0,00 €
	E :		E :	0,00 €	E :	-93.456,38 €	E :	-109.300,00 €	E :	0,00 €
Réinsertion socioprofessionnelle (F.84492)	R :	1.099.728,17 €	R :	1.224.066,99 €	R :	1.020.236,30 €	R :	1.114.600,00 €	R :	951.800,00 €
	D :	3.703.548,03 €	D :	3.640.434,98 €	D :	3.383.521,43 €	D :	3.355.400,00 €	D :	3.485.600,00 €
	E :	-2.603.819,86 €	E :	-2.416.367,99 €	E :	-2.363.285,13 €	E :	-2.240.800,00 €	E :	-2.533.800,00 €
Magasins – Epicerie sociale "Feel Food" (F. 84494)	R :	34.855,00 €	R :	41.765,45 €	R :	38.321,48 €	R :	50.000,00 €	R :	54.200,00 €
	D :	48.921,71 €	D :	94.709,57 €	D :	121.125,56 €	D :	145.400,00 €	D :	124.800,00 €
	E :	-14.066,71 €	E :	-52.944,12 €	E :	-82.804,08 €	E :	-95.400,00 €	E :	-70.600,00 €
Service de médiation de dettes (F.84496) et fonds énergie (F.8015)	R :	0,00 €	R :	438.906,01 €	R :	421.374,55 €	R :	535.300,00 €	R :	482.900,00 €
	D :	0,00 €	D :	785.143,45 €	D :	769.395,95 €	D :	775.200,00 €	D :	768.500,00 €
	E :	0,00 €	E :	-346.237,44 €	E :	-348.021,40 €	E :	-239.900,00 €	E :	-285.600,00 €

Fonction COVID - 19	R :	0,00 €	R :	0,00	R :	0,00	R :	0,00	R :	2.549.200,00
	D :	0,00 €	D :	0,00	D :	0,00	D :	0,00	D :	2.549.200,00
	E :	0,00 €	E :	0,00						

TABLEAU II*(Circulaire budgétaire - annexe 3)***CPAS D'IXELLES**

RUBRIQUES	COMPTE 2017	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
Charge par tête habitant					
	251,49 €	284,31 €	288,98 €	314,28 €	324,70 €
Subvention communale					
	21.848.228,84 €	23.676.026,65 €	25.105.358,30 €	27.302.696,93 €	28.383.021,00 €
FSAS					
	1.492.000,00 €	1.687.033,35 €	1.752.304,48 €	1.864.839,60 €	1.976.221,60 €
Subventions de la CCC hors FSAS					
	537.504,00 €	668.755,10 €	915.427,00 €	772.700,00 €	797.800,00 €
Récapitulation générale des recettes de l'exercice propre (hors facturation interne)					
	68.233.203,61 €	71.106.350,07 €	74.717.542,15 €	84.196.280,98 €	81.514.992,60 €
Récapitulation générale des dépenses de l'exercice propre (hors facturation interne)					
	68.515.725,20 €	70.579.352,18 €	74.704.586,96 €	83.511.669,92 €	81.514.992,60 €
Tableau correctif (résultat reporté)					
	0,00 €	8.692.915,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comparaison des recettes de prestations					
	6.491.600,77 €	6.534.871,82 €	6.577.972,55 €	6.045.600,00 €	5.313.800,00 €
Comparaison des recettes de transferts					
	61.740.390,78 €	64.569.403,34 €	67.912.963,30 €	78.095.896,45 €	76.199.092,60 €
Comparaison des recettes de dettes (produits financiers)					
	20,93 €	12,12 €	250,00 €	250,00 €	100,00 €
Comparaison des dépenses de personnel					
	31.160.079,92 €	32.373.748,21 €	34.722.373,67 €	36.377.618,82 €	38.383.000,00 €

Comparaison des dépenses de fonctionnement					
	4.439.774,82 €	4.313.745,11 €	4.264.211,48 €	5.202.800,00 €	4.659.950,00 €
Comparaison des dépenses de redistribution					
	31.614.437,95 €	32.731.128,73 €	34.451.348,86 €	38.875.400,00 €	37.377.042,60 €
Comparaison des dépenses de dettes					
	424.912,57 €	385.620,69 €	375.905,69 €	375.400,00 €	390.000,00 €
Revenu d'intégration					
<i>nombre d'ayants droit au 31.12 / montant</i>	<u>23.417.156,84€</u> 2211	<u>24.552.627,70 €</u> 2280	<u>25.882.784,26 €</u> 2260	<u>28.370.000,00 €</u> 2550	<u>27.400.000,00 €</u> 2550
<i>Aide équivalente / Personne</i>	<u>3.095.589,18 €</u> 285	<u>24.554.907,70 €</u> 269	<u>2.853.785,01 €</u> 244	<u>3.100.000,00 €</u> 244	<u>2.970.000,00 €</u> 244
					28.370.000,00 €
					NA
					3.100.000,00 €
					NA
Centre à charge du budget communal (retraite et survie)					
	-	-	-	-	-
Pension du personnel à charge du budget du CPAS (retraite et survie)					
	2.205.516,41 €	2.044.583,38 €	2.254.089,45 €	2.489.000,00 €	2.863.000,00 €
Charges totales d'emprunt du centre à charge du budget communal					
	-	-	-	-	-
Charges totales d'emprunt du centre du budget du CPAS					
	1.070.699,31 €	981.608,79 €	1.021.255,05 €	1.057.997,90 €	1.095.000,00 €
Autres dépenses à charge du budget communal					
	-	-	-	-	-
Nombre d'habitants de la commune au 31/12/2020					
	87.412				

4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE REDISTRIBUTION

A. SECTEUR AIDE SOCIALE	COMPTE 2017	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
1. Octroi du revenu d'intégration sociale (RIS) + PIIS	19.251.229,42 €	20.928.592,21 €	23.366.825,71 €	25.770.000,00 €	25.200.000,00 €
2. Octroi du ris aux articles 60§7 + insertions	2.488.563,74 €	2.468.878,12 €	2.515.958,55 €	2.600.000,00 €	2.200.000,00 €
3. Cotisations mutuelles	195.643,89 €	194.249,48 €	195.566,86 €	191.000,00 €	181.000,00 €
4. Frais médicaux pharmaceutiques et paramédicaux	729.983,36 €	963.282,41 €	914.790,47 €	1.040.000,00 €	925.000,00 €
5. Frais d'hébergement personnes âgées à la rva et aux hd	267.574,77 €	242.531,97 €	297.222,09 €	370.000,00 €	400.000,00 €
6. Frais d'hébergement personnes âgées dans les homes extérieurs	881.426,79 €	880.123,16 €	1.009.990,49 €	1.145.000,00 €	920.742,60 €
7. Frais d'hébergement en maison d'accueil	6.094,21 €	979,41 €	1.888,73 €	32.000,00 €	30.000,00 €
8. Octroi de l'aide sociale en espèces	451.623,23 €	554.674,69 €	530.399,51 €	470.000,00 €	400.000,00 €
9. Interventions dans les frais d'énergie (eau + mazout)	87.736,88 €	95.398,61 €	87.601,08 €	116.000,00 €	89.000,00 €
10. Aide sociale CRP et étrangers non ris (loi 02/04/1965)	2.782.522,40 €	2.768.677,25 €	2.687.042,47 €	2.830.000,00 €	2.850.000,00 €
11. Octroi équivalent RIS articles 60 § 7 + insertions	311.066,78 €	281.742,57 €	166.742,54 €	270.000,00 €	120.000,00 €
12. Frais médicaux et d'hospitalisation dans un établissement de soins (02/04/1965)	128.728,07 €	156.397,90 €	163.999,35 €	211.000,00 €	155.000,00 €
13. Remboursement à l'état	607.427,44 €	658.807,73 €	913.082,29 €	895.800,00 €	895.800,00 €
14. Interventions dans le cadre du subside culturel et aide à l'enfance	232.116,58 €	265.547,86 €	308.702,69 €	335.000,00 €	180.000,00 €
15. Loyers et cautions locatives	260.190,25 €	353.621,93 €	295.813,86 €	255.000,00 €	205.000,00 €
16. Autres dépenses sociales	2.343.816,75 €	990.915,70 €	200.905,34 €	180.000,00 €	168.500 €
Total secteur aide sociale	31.025.744,56 €	31.804.421,00 €	33.656.532,03 €	36.710.800 €	34.920.042,60 €

B. AUTRES SECTEURS	COMPTE 2017	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET modifié	2020	BUDGET 2021
1. Interventions en faveur de bénéficiaires de la réinsertion prof.	118.932,77 €	123.150,30 €	69.339,40 €	70.000,00 €		40.000,00 €
2. Octroi du RIS majoré 25 % art. 60 § 7 - de 25 ans + mesure 500 €	11.250,00 €	7.750,00 €	4.750,00 €	20.000,00 €		5.000,00 €
3. Interventions secteur aide aux familles	6.811,70 €	3.865,15 €	5.435,71 €	9.000,00 €		2.000,00 €
4. Avances sur rémunérations et allocations	60.989,10 €	91.044,46 €	97.353,34 €	140.000,00 €		140.000,00 €
5. Interventions dans le cadre du Fonds énergie	330.000,00 €	317.441,35 €	387.338,38 €	547.000,00 €		547.000,00 €
6. Interventions loyers appartements supervisés MJ	0,00 €	4.500,00 €	2.500,00 €	4.500,00 €		0,00 €
7. Contributions pour pensions accordées par d'autres administrations	60.709,82 €	74.402,78 €	228.100,00 €	228.100,00 €		180.000,00 €
8. Epicerie sociale	NC	NC	NC	15.000,00 €		5.000,00 €
9. COVID	/	/	/	1.131.000,00 €		1.538.000,00 €
Total autres secteurs	588.693,39 €	622.154,04 €	794.816,83 €	2.164.600,00 €		2.457.000,00 €
TOTAL GENERAL	31.614.437,95 €	32.426.575,04 €	34.451.348,86 €	38.875.400,00 €		37.377.042,60 €

5 - DÉPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020-2021

	Budget 2020 modifié	Budget 2021	Financement
Administration générale (1040)			
• Masterplan pour la modernisation du site du CPAS + indemnisation des candidats + Rapport des incidences environnementales du projet + analyses de sol	440.000 €	440.000 €	Emprunt
• Installation technique HVAC suite audit	350.000 €	400.000 €	Emprunt
• Rénovation complète bâtiment C	0 €	750.000 €	Emprunt
• Rénovations, travaux, bâtiments de l'administration	12.708.000 €	572.000 €	Emprunt + Fonds de réserve
• Achat de mobilier	41.000 €	30.000 €	Emprunt
• Acquisition de licences, upgrades et remplacement matériel informatique	577.000 €	312.000 €	Emprunt
Patrimoine privé (1240)			
• Travaux et rénovations sur les bâtiments du patrimoine	4.970.000 €	610.000 €	Emprunt
• Maintenance des bâtiments du domaine privé	200.000 €	340.000 €	Emprunt
Service des Bâtiments (1370)			
• Achat de mobilier d'administration		15.000 €	Emprunt
• Achat de matériel d'entretien	15.000 €	55.000 €	Emprunt + Fonds de réserve
• Achat de véhicule (remplacement Citroën Jumpy)		75.000 €	Emprunt
Aide sociale (8320)			
• Achat de mobilier d'administration	18.000 €	18.000 €	Emprunt
• Achat de mobilier de restaurant et cuisine		5.000 €	Fonds de réserve
• Achat de matériel informatique	2.000 €		
• Achat de matériel de restaurant et cuisine	18.200 €		
Résidence Van Aa (83411)			
• Construction, grosse réparation, transformation bâtiment		136.500 €	Emprunt
• Maintenance des bâtiments	350.000 €	330.000 €	Emprunt

• Achat de mobilier d'administration	14.600 €	3.000 €	Fonds de réserve
• Mobilier de cuisine et de restaurant	15.000 €	15.000 €	Emprunt
• Achat de mobilier médical, de soins et d'équipement locaux d'hébergement	74.000 €	50.000 €	Emprunt + Fonds de réserve
• Achat de matériel d'entretien	10.000 €	10.000 €	Emprunt
• Achat de matériel de buanderie	16.200 €		Emprunt + Fonds de réserve
• Achat de matériel de cuisine et de restaurant	60.000 €	40.000 €	Emprunt + Fonds de réserve
Résidence Les Heures Douces (83412)			
• Rénovation façade et toiture, portes coupe-feu, adoucisseurs d'eau	2.020.000 €	620.000 €	Emprunt
• Maintenance bâtiments d'hébergement (ascenseurs RVA), système réception satellite et mise à jour logicielle GTC	45.000 €	50.000 €	Emprunt
• Achat de mobilier d'administration	0 €	10.000 €	Emprunt
• Achat matériel d'entretien	2.000 €	3.000 €	Fonds de réserve
• Achat de matériel informatique	11.000 €	0 €	
• Achat matériel de cuisine et de restaurant (chauffe + porte assiettes)	16.000 €	10.000 €	Emprunt
• Achat de matériel médical et de soins	33.000 €	45.000 €	Emprunt
Maison de la Jeunesse (8351)			
• Travaux divers, rénovations de locaux, de la plaine de jeu, nouvelle chaufferie + gros outillage et mise en conformité du paratonnerre	55.000 €	40.000 €	Emprunt+ Fonds de réserve
• Achat de mobilier	17.000 €	5.000 €	Fonds de réserve
SAFPA (8441)			
• Achat de matériel administratif et informatique	25.000 €	5.000 €	Fonds de réserve
Epicerie sociale Feel Food (84494)			
• Achat matériel de cuisine	1.000 €	1.000 €	Fonds propres
COVID (8790)			
• Achat de matériel informatique	146.000 €	400.000 €	Emprunt
• Total des dépenses d'investissement	22.250.000 €	5.395.500 €	

6 - ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

6.1 - RECETTES	COMPTE 2016	COMPTE 2017	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
Intervention des employeurs dans la mise à disposition d'agents art. 60 § 7	216.920,00 €	285.253,58 €	284.891,63 €	214.465,67 €	160.000,00 €	140.000,00 €
Intervention Actiris – convention de partenariat	74.412,57 €	0,00 €	134.575,58 €	38.831,01 €	132.600,00 €	165.000,00 €
Intervention pouvoir central – contractuels subventionnés	76.918,37 €	111.540,77 €	84.027,06 €	127.888,72 €	76.000,00 €	128.000,00 €
Subside médiateurs interculturels + maribel social	162.272,63 €	180.506,38 €	299.038,89 €	202.420,24 €	290.000,00 €	120.000,00 €
Intervention dans le cadre de l'économie sociale (supplément au ris)	406.563,03 €	460.812,30 €	406.352,53 €	414.928,65 €	425.000,00 €	375.000,00 €
Subvention majorée art. 60 § 7 18-25 ans et mesure « 500 euros »	3.500,00 €	1.000,00 €	1.500,00 €	750,00 €	1.000,00 €	0,00 €
Divers	3.964,81 €	18.242,13 €	5.626,25 €	7.847,78 €	10.000,00 €	5.000,00 €
Subside EPN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.636,59 €	5.000,00 €	3.600,00 €
Plan printemps majoration 25% RIS art60/7	251.278,43 €	11.089,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Indemnités assurance suite aux AT	10.419,02 €	31.284,01 €	8.054,75 €	10.467,64 €	15.000,00 €	15.200,00 €
Recettes totales	1.206.248,86 €	1.099.728,17 €	1.224.066,69 €	1.020.236,30 €	1.114.600,00 €	951.800,00 €
Coût à charge du CPAS <i>(dépenses d'exploitation – recettes d'exploitation)</i>	2.076.695,21 €	2.603.819,86 €	2.416.367,99 €	2.363.285,13 €	2.240.800,00 €	2.533.800,00 €
Total général de la fonction	3.282.944,07 €	3.703.548,03 €	3.640.434,68 €	3.383.521,43 €	3.355.400,00 €	3.485.600,00 €

6.2 - DÉPENSES		COMPTE 2016	COMPTE 2017	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020 modifié	BUDGET 2021
PERSONNEL							
Salaires agents art. 60 § 7 (charge nette déduction de la part RIS)		1.879.567,29 €	2.314.773,08 €	2.306.318,90 €	2.147.985,43 €	1.914.100,00 €	1.966.900,00 €
Personnel administratif		299.616,21 €	307.844,89 €	324.357,52 €	301.272,13 €	322.500,00 €	381.400,00 €
Travailleurs sociaux		731.725,73 €	731.725,73 €	662.609,64 €	637.961,97 €	744.700,00 €	826.200,00 €
Agents contractuels subventionnés		163.036,70 €	173.516,59 €	177.384,98 €	188.847,65 €	247.100,00 €	227.600,00 €
Total Personnel		3.073.945,93 €	3.527.860,29 €	3.470.671,04 €	3.276.067,18 €	3.228.400,00 €	3.402.100,00 €
FONCTIONNEMENT							
Fonctionnement du service		36.496,39 €	36.218,25 €	31.431,85 €	26.617,03 €	29.500,00 €	31.000,00 €
Formation professionnelle		4.565,50 €	9.286,72 €	7.431,69 €	6.747,82 €	7.500,00 €	7.500,00 €
Total Fonctionnement		41.061,89 €	45.504,97 €	38.863,54 €	33.364,85 €	37.000,00 €	38.500,00 €
REDISTRIBUTION							
Conventions art 61 et mesure 500 €		18.000,00 €	11.250,00 €	7.750,00 €	4.750,00 €	20.000,00 €	5.000,00 €
Aides financières sociales et formations		149.936,25 €	118.932,77 €	123.150,00 €	69.339,40 €	70.000,00 €	40.000,00 €
Total Redistribution		167.936,25 €	130.182,77 €	130.900,00 €	74.089,40 €	90.000,00 €	45.000,00 €
TOTAUX GENERAUX		3.282.944,07 €	3.703.548,03 €	3.640.434,58 €	3.383.521,43 €	3.355.400,00 €	3.485.600,00 €

6.3 - ANNEXE B6 / ARTICLE 60

	COMPTE 2017	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
NOMBRE MOYEN MENSUEL D'ART. 60§7 PAR AN (ETP)	203,83	194,58	187,92	185,00	135,00
dont art. 60§7 "économie sociale"	42,17	39,08	41,42	46,00	26,00
Art. 60§7 mis à disposition de la commune (ETP)	28,50	33,05	37,50	40,00	35,00
Art. 60§7 mis à disposition du CPAS (ETP)	41,17	49,33	40,25	45,00	40,00
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ART. 60§7	6.560.867,46 €	6.480.079,34 €	6.187.485,79 €	6.098.976,15 €	5.704.113,16 €
Traitements (y compris pécule de vacances et allocation de fin d'année)	5.018.599,54 €	4.931.184,18 €	4.700.825,43 €	4.640.250,00 €	4.032.000,00 €
Cotisations patronales versées à l'ONSSAPL	19.329,62 €	26.205,62 €	19.584,57 €	20.200,00 €	20.200,00 €
Cotisations patronales non-versées à l'ONSSAPL	1.469.398,07 €	1.423.139,75 €	1.356.658,22 €	1.339.176,15 €	1.476.713,16 €
Autres cotisations (assurances, SSC, médecine du travail, ...)	49.973,03 €	71.453,95 €	66.183,41 €	63.850,00 €	64.500,00 €
Autres interventions dans la rémunération (chèques repas, transport, ...)	3.567,20 €	28.095,84 €	44.234,16 €	35.500,00 €	110.700,00 €
INTERVENTIONS DANS LE COÛT DE LA RÉMUNÉRATION DES ART. 60§7	3.086.884,10 €	3.037.595,65 €	2.901.162,18 €	3.030.000,00 €	2.480.000,00 €
Intervention fédérale/régionale	2.801.630,52 €	2.750.620,69 €	2.686.696,51 €	2.870.000,00 €	2.320.000,00 €
(dont art. 60§7 "économie sociale")	460.812,30 €	436.352,53 €	414.928,65 €	425.000,00 €	375.000,00 €
Intervention des utilisateurs	285.253,58 €	286.974,96 €	214.465,67 €	160.000,00 €	160.000,00 €
Total des rémunérations à charge des pouvoirs locaux	2.004.585,29 €	2.019.343,94 €	1.929.665,39 €	1.729.800,00 €	1.747.400,00 €
MONTANT MOYEN PAR ART. 60§7	9.834,59 €	10.377,96 €	10.268,55 €	9.350,27 €	12.943,70 €
Autres charges (à préciser)	45.504,97 €	38.863,64 €	33.364,85 €	40.000,00 €	38.500,00 €
Frais de déplacement, séjour, et service	4.561,85 €	66,17 €	989,73 €	1.000,00 €	1.000,00 €
Frais de bureau, affranchissement, téléphone	20.955,26 €	18.334,16 €	16.005,80 €	17.000,00 €	19.000,00 €
Entretien ou location de mobilier et machines de bureau	2.571,82 €	1.941,74 €	330,64 €	2.500,00 €	1.000,00 €
Documentation, achat de livres et abonnements	2.624,64 €	2.597,46 €	2.691,84 €	3.000,00 €	3.000,00 €
Paiement des prestations du service médical du travail	564,42 €	346,01 €	995,19 €	1.000,00 €	1.000,00 €
Formation du Personnel	9.286,72 €	7.431,69 €	6.747,82 €	7.000,00 €	7.500,00 €
Achat, entretien et réparation petit matériel et mobilier de service	2.976,16 €	5.239,99 €	2.822,75 €	5.000,00 €	3.000,00 €
Assurances, RC, vol, mobilier,...	1.964,10 €	2.906,42 €	2.781,08 €	3.500,00 €	3.000,00 €
ETP en charge des art. 60§7	0,00 €				
Charges totales (hors rémunération des art. 60§7)	45.504,97 €	38.863,64 €	33.364,85 €	1.360.837,00 €	1.599.275,00 €

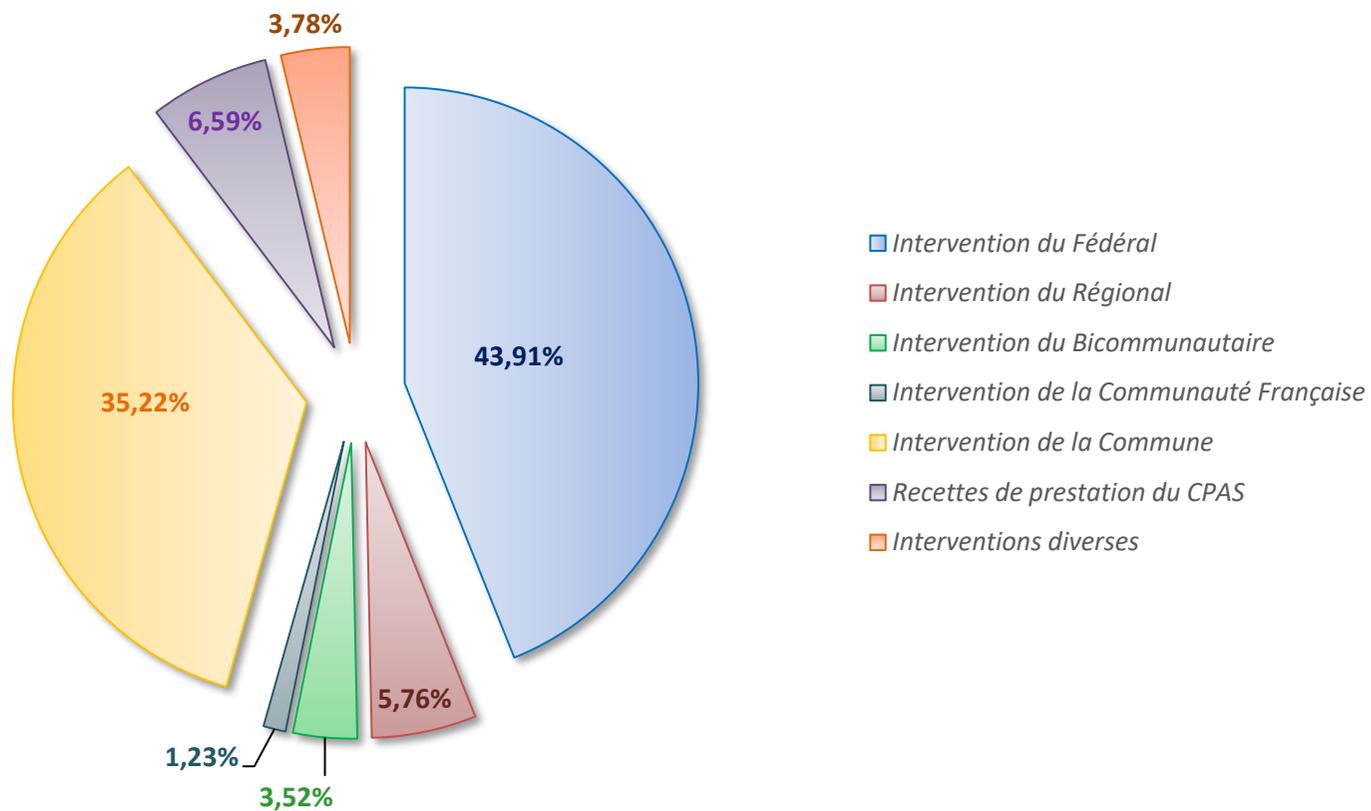
7 - LES PRINCIPAUX SUBSIDES DU CPAS HORS FONCTION COVID : 72.503.042,60 € (BUDGET 2021)

SUBSIDE		ORIGINE	TOTAL	COUVERTURE DES DÉPENSES/ 72.503.042,60 €
1	Intervention communale: couverture de l'insuffisance de ressources du CPAS	Commune	28.383.021,00 €	39,15%
2	Interventions du SPF Intégration Sociale			
	<i>SPF Intégration Sociale - RIS 100</i>	Fédéral	7.750.000,00 €	10,69%
	<i>SPF Intégration Sociale - RIS 70</i>	Fédéral	12.390.000,00 €	17,09%
	<i>SPF Intégration Sociale - RIS 80</i>	Fédéral	1.000,00 €	0,00%
	<i>SPF Intégration Sociale - Subside spécial frais de Personnel/Dossiers</i>	Fédéral	1.800.000,00 €	2,48%
	<i>SPF Intégration Sociale - Subsidés garanties locatives (25€/dossier)</i>	Fédéral	500,00 €	0,00%
	<i>SPF Intégration Sociale - Subsidés demandeurs d'asile/Migrants</i>	Fédéral	39.500,00 €	0,00%
	<i>SPF Intégration Sociale - Subvention majorée de 10% dans le cadre du PIIS</i>	Fédéral	310.000,00 €	0,43%
	<i>SPF Intégration Sociale - Aide Sociale</i>	Fédéral	2.850.000,00 €	3,90%
	<i>SPF Intégration Sociale - Avances sur créances alimentaires</i>	Fédéral	15.000,00 €	0,00%
	<i>Subside à l'épanouissement social, culturel et sportif des usagers, à la lutte contre la pauvreté infantile & subvention majorée du RIS dans le cadre du programme Printemps par le SPP Intégration Sociale</i>	Fédéral	265.000,00 €	0,37%
	<i>SPF Intégration Sociale - RIS 100</i>	Régional	2.200.000,00 €	3,03%
	<i>SPF Intégration Sociale - RIS 100 art60</i>	Régional	350.000,00 €	0,48%
	<i>SPF Intégration Sociale - RIS 70</i>	Régional	750.000,00 €	1,03%
	<i>SPF Intégration Sociale - Subsidés demandeurs d'asile/Migrants/Roms</i>	Régional	0,00 €	0,00%
	<i>SPF Intégration Sociale - Aide Sociale</i>	Régional	120.000,00 €	0,17%
	<i>SPF Intégration Sociale - Aide sociale supplément - 25 ans</i>	Régional	0,00 €	0,00%
	<i>SPF Intégration Sociale - Aide sociale art. 60</i>	Régional	25.000,00 €	0,00%
	Total SPF Intégration Sociale		29.186.000,00 /72.503.042,60 €	36,25%
3	Intervention forfaitaire de l'INAMI dans le cadre des soins infirmiers RVA et HD	Fédéral	4.086.000,00 €	5,07%

4	Intervention de l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS) pour emplois "Maribel"	Fédéral	2.739.900,00 €	3,72%
5	Fonds Spécial de l'Aide sociale - répartition de 5% du Fonds des Communes par la Commission Communautaire Commune	Bicommunautaire	1.976.221,60 €	2,68%
6	Intervention du Ministère de la Communauté française dans les frais de fonctionnement de la maison de la jeunesse (MJ)	Communauté française	990.000,00 €	1,34%
7	Indemnités allouées par l'INAMI au personnel infirmier à la RVA et aux HD en fin de carrière, pour harmonisation des barèmes et formations 600 (Fédéral)	Fédéral	820.000,00 €	1,11%
8	Intervention du pouvoir régional dans le cadre de l'accord sectoriel 2000/2001 conclu au sein du Comité C (1% de la revalorisation salariale) et 2005/2006 (2% agents C,D et E)	Régional	610.000,00 €	0,83%
9	Intervention de la Commission Communautaire Commune dans le fonctionnement du service d'Aides aux familles (SAFPA)	Bicommunautaire	757.800,00 €	1,03%
10	Intervention CCC dans les centres de jour	Bicommunautaire	60.000,00 €	0,08%
11	Subside à la coordination sociale	Bicommunautaire	40.000,00 €	0,05%
12	Intervention du pouvoir central (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz - CREG) dans les frais de médiation de dettes	Fédéral	665.000,00 €	0,90%
13	Intervention de l'ORPSS pour emplois contractuels subsidiés (ACS)	Fédéral	372.700,00 €	0,51%
14	Subvention majorée dans le cadre de la mise au travail d'agents art 60§7(Régional)	Régional	265.000,00 €	0,36%
15	Intervention du pouvoir central dans le paiement des primes linguistiques	Fédéral	230.000,00 €	0,31%
16	Intervention du Fonds "Eau" pour la prise en charge de factures d'eau impayées (Hydrobru)	Régional	103.000,00 €	0,14%
17	Subside ACTIRIS dans le cadre d'une convention de partenariat pour la mise à l'emploi	Régional	123.600,00 €	0,17%
18	Subside pour l'Energie Bruxelles Environnement	Régional	74.000,00 €	0,00%
19	Subside d'Actiris pour l'engagement de 2 médiateurs interculturels	Régional	165.000,00 €	0,10%
20	Récupération d'avances octroyées en remboursement de chèques ALE + contribution allouée au CPAS	Régional	57.400,00 €	0,22%
21	Prime COVID 19 - Vide locatif manque à gagner - Iriscare	Bicommunautaire	558.400,00 €	0,76%
22	Subside mobilité douce	Régional	240.000,00 €	0,33%

Total des dépenses subsidiées hors fonction COVID		72.503.042,60 €	89,96%
Total des recettes de prestations		5.313.800,00 €	6,59%
Récupération diverses hors subventions (particuliers, débiteurs alimentaires, mutuelles, etc.)		2.778.207,40 €	3,45%
Total des Dépenses d'exploitation (hors facturation interne)		80.595.050,00 €	

SYNTHESE		% DES RECETTES
Intervention du Fédéral	35.389.600,00 €	43,91%
Intervention du Régional	4.641.400,00 €	5,76%
Intervention Bi-communautaire	2.834.021,60 €	3,52%
Intervention de la Communauté Française	990.000,00 €	1,23%
Intervention de la Commune	28.383.021,00 €	35,22%
Recettes de prestation du CPAS	5.313.800,00 €	6,59%
Interventions diverses	3.043.207,40 €	3,78%
Total des recettes d'exploitation	80.595.050,00 €	100,0%



8 - DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET SUBSIDES ASSOCIÉS

	RECETTES	2019	2020	2021	DEPENSES	2019	2020	2021
Administration Générale	Cot. mandataires pension	8.472,03 €	7.500,00 €	7.000,00 €	Personnel entretien	20.397,98 €	8.300,00 €	3.200,00 €
	Subside frais transport (STIB, etc.)	222.552,73 €	225.000,00 €	235.000,00 €	Personnel administratif	4.473.958,86 €	4.684.438,82 €	5.060.400,00 €
	13,5 emplois Maribel	309.826,28 €	394.000,00 €	308.600,00 €	Personnel soignant (volet)	25.955,05 €	26.500,00 €	26.500,00 €
	Interventions Ethias couverture AT	8.124,82 €	5.300,00 €	5.300,00 €	Personnel ACS	3.344,41 €	8.800,00 €	1.400,00 €
	Subside ACS	- €	40.000,00 €	115.000,00 €	Président	181.154,67 €	219.700,00 €	193.600,00 €
	Subside Région salaires	544.554,83 €	550.000,00 €	610.000,00 €	Jetons présence	88.635,02 €	73.500,00 €	70.000,00 €
	Subside fédéral primes linguistiques	551.166,71 €	135.000,00 €	235.000,00 €				
	Récup. assurance hospitalisation	49.428,44 €	50.000,00 €	50.000,00 €				
	Récup. traitement syndicat	117.516,60 €	95.000,00 €	83.000,00 €				
Total	1.811.642,44 €	1.501.800,00 €	1.648.900,00 €	Total	4.793.445,99 €	5.021.238,82 €	5.355.100,00 €	
Bâtiment C - OVA					Personnel administratif	92.762,63 €	104.500,00 €	-
					Personnel ACS	26.135,95 €	30.500,00 €	-
	Total				Total	118.898,58 €	135.000,00 €	-
Patrimoine	Emplois Maribel	11.404,00 €	- €	11.500,00 €	Personnel administratif	76.985,71 €	67.500,00 €	53.700,00 €
	interv Ethias couverture AT	- €	2.000,00 €	2.000,00 €	Travailleurs sociaux	97.833,48 €	115.800,00 €	109.400,00 €
	Total	11.404,00 €	2.000,00 €	13.500,00 €	Total	207.353,80 €	227.500,00 €	207.000,00 €
Service Général des Pensions	Récup. Quotes-parts extér.	- €	- €	- €	Cotis responsabilisation	1.005.220,52 €	1.370.000,00 €	1.633.000,00 €
					Personnel disponibilité	2.212,40 €	- €	- €
	Total	- €	- €	- €	Total	2.254.089,45 €	2.485.000,00 €	2.683.000,00 €
Service des Travaux	Emplois Maribel	165.090,08 €	153.000,00 €	112.700,00 €	Personnel entretien	1.295.263,06 €	1.395.500,00 €	1.498.100,00 €
	interv Ethias AT	4.553,20 €	3.000,00 €	8.000,00 €	Personnel administratif	920.757,66 €	966.700,00 €	1.080.300,00 €
	Subside ACS	45.496,26 €	120.000,00 €	45.500,00 €	Personnel ACS	181.588,73 €	223.500,00 €	231.700,00 €
	Total	215.139,54 €	276.000,00 €	166.200,00 €	Total	2.397.609,45 €	2.585.700,00 €	2.810.100,00 €
Aide sociale + PIIS	Subside personnel RIS	1.247.794,19 €	1.290.000,00 €	1.290.000,00 €	Personnel administratif	2.937.129,64 €	3.127.900,00 €	3.276.100,00 €
	Coordination sociale	24.566,03 €	41.950,00 €	41.950,00 €	Travailleurs sociaux	3.935.499,19 €	4.229.700,00 €	4.417.600,00 €
	Subside ACS	5.702,00 €	70.000,00 €	5.800,00 €	Personnel ACS	59.167,82 €	43.800,00 €	35.700,00 €
	Emplois Maribel	898.388,72 €	786.000,00 €	890.000,00 €	Total			
	Subside participation Soc & Cult	460.339,89 €	360.000,00 €	265.000,00 €				
	subside personnel fonds Maz	11.000,00 €	11.000,00 €	11.000,00 €				
	Subsides 25€/dossier gar. Locatives	4.050,00 €	4.050,00 €	4.050,00 €				
subside personnel fonds Eau	30.853,99 €	31.740,00 €	30.900,00 €					

	interv Ethias couverture AT	39.877,07 €	55.000,00 €	65.000,00 €				
	Total	2.722.571,89 €	2.649.740,00 €	2.603.700,00 €	Total	6.931.796,65 €	7.401.400,00 €	7.729.400,00 €
Van Aa	Remboursement primes syndic	- €	4.500,00 €	- €	Personnel entretien	1.305.728,26 €	1.291.800,00 €	1.216.700,00 €
	Intervention Ethias couverture AT	73.860,02 €	70.000,00 €	85.000,00 €	Personnel administratif	485.034,79 €	589.700,00 €	611.200,00 €
	10 emplois Maribel	314.486,20 €	350.000,00 €	350.000,00 €	Personnel buanderie	111.390,54 €	137.200,00 €	134.500,00 €
	Indemnités fin de carrière	222.403,18 €	225.000,00 €	225.000,00 €	Personnel cuisine	533.453,61 €	594.200,00 €	626.200,00 €
	Harmonisation barèmes	586.528,57 €	587.000,00 €	587.000,00 €	Personnel soignant	4.876.791,67 €	4.816.810,00 €	4.930.000,00 €
	Forfaits INAMI	2.918.457,80 €	2.968.000,00 €	2.968.000,00 €	Travailleurs sociaux	110.412,90 €	101.800,00 €	151.100,00 €
	Subside ACS	107.049,35 €	187.000,00 €	107.100,00 €	Personnel ACS	349.903,60 €	397.600,00 €	419.000,00 €
	Formations 600 - 1 agent	108.869,23 €	87.800,00 €	125.200,00 €				
	Total	4.331.654,35 €	4.479.300,00 €	4.447.300,00 €	Total	7.772.715,37 €	7.929.110,00 €	8.088.700,00 €
Heures Douces	remboursement primes syndic	- €	1.150,00 €	- €	Personnel entretien	253.298,15 €	286.500,00 €	272.600,00 €
	interv Ethias couverture AT	8.814,81 €	6.700,00 €	3.000,00 €	Personnel administratif	362.635,19 €	421.000,00 €	497.300,00 €
	Subside ACS	40.310,86 €	40.400,00 €	70.000,00 €	Personnel cuisine	663.776,95 €	733.800,00 €	752.400,00 €
	Forfaits INAMI	793.462,16 €	797.500,00 €	822.500,00 €	Personnel soignant	1.398.340,88 €	1.458.300,00 €	1.483.200,00 €
	Harmonisation barèmes	136.120,55 €	137.500,00 €	137.500,00 €	Travailleurs sociaux	24.424,18 €	26.400,00 €	25.700,00 €
	Indemnités fin de carrière	90.249,59 €	90.000,00 €	90.000,00 €	Personnel ACS	137.330,68 €	129.800,00 €	135.700,00 €
	Emplois Maribel	54.368,48 €	70.000,00 €	70.000,00 €				
	Total	1.123.326,45 €	1.143.250,00 €	1.193.000,00 €	Total	2.839.806,03 €	3.055.800,00 €	3.166.900,00 €
Centre de Jour	1 Maribel Fonds sectoriel (4/5)	33.097,78 €	35.000,00 €	32.000,00 €	Personnel administratif	113,80 €	200,00 €	- €
	Subvention CDJ	30.000,00 €	60.000,00 €	- €	Personnel soignant	175.061,20 €	181.400,00 €	178.400,00 €
	Total	63.097,78 €	95.000,00 €	32.000,00 €	Total	175.175,00 €	181.600,00 €	178.400,00 €
Maison de la Jeunesse	Maribel Fonds sectoriel	66.195,57 €	80.000,00 €	56.200,00 €	Personnel entretien	2.429,53 €	2.500,00 €	2.400,00 €
	subside MCF personnel	753.194,16 €	800.000,00 €	850.000,00 €	Personnel administratif	277.945,40 €	303.800,00 €	323.300,00 €
	Subside ACS	22.808,00 €	52.000,00 €	22.900,00 €	Personnel buanderie	57.231,76 €	48.000,00 €	47.100,00 €
	interv Ethias couverture AT	- €	1.000,00 €	1.000,00 €	Personnel cuisine	34.793,01 €	41.900,00 €	39.700,00 €
					Travailleurs sociaux	64.272,33 €	96.300,00 €	106.000,00 €
					Personnel éducatif	581.383,49 €	609.700,00 €	684.200,00 €
					Personnel ACS	66.870,12 €	67.000,00 €	69.300,00 €
	Total	842.197,73 €	933.000,00 €	930.100,00 €	Total	1.084.925,64 €	1.169.200,00 €	1.272.000,00 €
Aide aux familles	Emploi Maribel	85.326,32 €	70.000,00 €	144.300,00 €	Personnel administratif	265.074,96 €	283.100,00 €	277.300,00 €
	Subside Aides fam CCC	681.450,64 €	627.700,00 €	757.800,00 €	Personnel infirmier	53.348,35 €	58.300,00 €	58.000,00 €
	interv Ethias couverture AT	26.184,98 €	18.400,00 €	15.000,00 €	Travailleurs sociaux	140.413,33 €	98.300,00 €	114.600,00 €
					Personnel spécifique (AF/AM)	1.381.487,81 €	1.508.100,00 €	1.666.100,00 €
	Total	792.961,94 €	716.100,00 €	917.100,00 €	Total	1.840.324,45 €	1.947.800,00 €	2.116.000,00 €
Transport Social		- €	- €	Personnel ACS	- €	2.000,00 €	200,00 €	

					Personnel administratif	134.731,44 €	67.400,00 €	118.500,00 €
	Total		- €	- €	Total	134.731,44 €	69.400,00 €	118.700,00 €
Crèche					Personnel administratif	93.391,29 €	109.200,00 €	- €
					Total	93.391,29 €	109.200,00 €	- €
Cap Emploi + 844929	Emplois Maribel	85.056,83 €	175.000,00 €	123.600,00 €	Personnel administratif	301.272,13 €	322.500,00 €	381.400,00 €
	interventions employeurs	214.465,67 €	160.000,00 €	140.000,00 €	Travailleurs sociaux	637.961,97 €	744.700,00 €	826.200,00 €
	subside ACS	70.013,42 €	50.000,00 €	70.100,00 €	Agents art 60§7	2.147.985,43 €	1.914.100,00 €	1.966.900,00 €
	interv Ethias couverture AT	10.467,64 €	15.000,00 €	15.200,00 €	Personnel ACS	188.847,65 €	247.100,00 €	227.600,00 €
	Conventions CPE	65.000,00 €	39.000,00 €	39.000,00 €				
	Subside Région Bruxelloise	120.000,00 €	120.000,00 €	- €				
	subside convention Actiris	38.831,01 €	162.600,00 €	165.000,00 €				
	suppl. éco-soc régional	398.718,83 €	396.000,00 €	346.000,00 €				
	Total	1.002.553,40 €	1.117.600,00 €	898.900,00 €	Total	3.276.067,18 €	3.228.400,00 €	3.402.100,00 €
Epicerie sociale	1 emploi Maribel	2.368,55 €	15.000,00 €	22.200,00 €	Personnel administratif	46.853,60 €	55.900,00 €	51.800,00 €
	Total	2.368,55 €	15.000,00 €	22.200,00 €	Total	46.853,60 €	55.900,00 €	51.800,00 €
Médiation de dettes	Fonds VdLanotte person. 5 pers	285.073,52 €	285.000,00 €	285.000,00 €	Personnel administratif	370.366,96 €	356.300,00 €	367.000,00 €
	interv Ethias couverture AT	630,13 €	700,00 €	- €	Travailleurs sociaux	382.110,61 €	400.400,00 €	385.100,00 €
	Emploi Maribel	135.670,90 €	143.500,00 €	123.900,00 €	Personnel ACS	2.712,18 €	400,00 €	- €
	Subside régional Energie	106.843,79 €	106.100,00 €	74.000,00 €				
	Total	528.218,34 €	535.300,00 €	482.900,00 €	Total	755.189,75 €	757.100,00 €	752.100,00 €
COVID	Subside Cocom			451.700,00 €	Travailleurs sociaux	- €	- €	451.700,00 €
Total		13.447.136,41 €	13.464.090,00 €	13.581.650,00 €		34.722.373,67 €	36.359.348,82 €	38.383.000,00 €
% de personnel subsidié		38,73%	37,03%	35,38%				